Maitre d'Ouvrage
Ministère de la Justice
Département Immobilier

25 Boulevard Bourdon
75004 PARIS

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

TRAVAUX DE MISE EN ŒUVRE DE L'AD'ADP DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOBIGNY

173, avenue Paul Vaillant Couturier
93008 BOBIGNY

CCTP

LC
ARCHITECTURES
2, rue Paul Fort
75014 Paris
Tel : 01 45 41 12 20

Le 14/09/2026

Sommaire

0 PRESCRIPTIONS GENERALES 6

0.1 GENERALITES 6

0.1.1 Objet des travaux 6
0.1.2 Consistance des travaux 6
0.1.3 Connaissance des lieux 6
0.1.4 Nuisances sonores 6
0.1.5 Protection et sécurité 6
0.1.6 Les travaux de démolition, gros-œuvre et cloisonnement comprennent 6
0.1.7 Les travaux de menuiseries extérieures comprennent : 7
0.1.8 Les travaux de Carrelage Faïence comprennent : 7
0.1.9 Les travaux de Faux Plafonds comprennent : 7
0.1.10 Les travaux de Peinture/Sols souples comprennent : 8
0.1.11 Les travaux de menuiseries comprennent 8
0.1.12 Proposition de l'entrepreneur 8
0.1.13 Documentation graphique à fournir par l'Entrepreneur 9
0.1.14 Normes et règlements 9
0.1.15 Normes Carrelage Faïence 10
0.1.16 Normes Sols souples 10
0.1.17 Normes Faux Plafonds 11
0.1.18 Normes Peinture 11
0.1.19 Prescriptions techniques particulières 11
0.1.20 Résistance au feu 12
0.1.21 Coordination avec les autres entrepreneurs 12
0.1.22 Démarches - Rapports avec l'administration 12
0.1.23 Prestations annexes dues au présent lot 13
0.1.24 Liaison avec les autres corps d'états 13
0.1.25 Nettoyage de chantier 13
0.1.26 Obligation de résultat 13
0.1.27 Gestion du tri des déchets 14
0.1.28 Contrôle - Essais - Réception - Mise en service 15
0.1.29 Garanties 16
0.1.30 Responsabilité de l'Entreprise 16
0.1.31 Documents à remettre par l'entreprise 16
0.1.32 Déroulement des OPR 16
0.1.33 Dossier des ouvrages exécutés 17

1 DESCRIPTION DES TRAVAUX 18

1.1 INSTALLATIONS DE CHANTIER 18

1.1.1 Signalisation et protection de chantier 18
1.1.2 Plan d'installation de chantier 18
1.1.3 Panneau de chantier 18
1.1.4 Cantonnement de chantier 18
1.1.5 Raccordements aux réseaux (EU-EV, Electricité, eau) et consommation du chantier 18
1.1.6 Repliement, nettoyage et remise en état 19
1.1.7 Manutention et enlèvement des gravois 19
1.1.8 Erreurs ou omissions 19

1.2 ESPACES EXTERIEURES 19

1.2.1 Etudes structures muret extérieurs 19
1.2.2 Mise en place de main courante le long de l'escalier extérieur 20
1.2.3 Mise en place de main courante le long de l'escalier extérieur à l'anglaise 21
1.2.4 Prolongation et raccordement de main courante extérieure 22
1.2.5 Fourniture et pose de bandes d'éveil à la vigilance extérieure minérale 23
1.2.6 Fourniture et pose de nez de marche 24
1.2.7 Contraste des premières et dernières marches 25
1.2.8 Dépose des luminaires 26
1.2.9 Luminaires 26
1.2.10 Point luminaire y compris essais, contrôle, accessoires de pose et raccordement 27
1.2.11 Signalétique extérieures 28
1.2.12 Erreurs ou omissions 29

1.3 ESPACE DE CONFIDENTIALITE 30

1.3.1 Curage cloison espace de confidentialité, y compris portes et tablettes 30

1.3.2 Découpe plan de travail espace de confidentialité et reprise finition avec champlat 30
1.3.3 Fourniture et pose d'un bureau identique à celui existant 31
1.3.4 Fourniture et pose d'un plexiglass de séparation, avec fente pour documents 32
1.3.5 Fourniture et pose d'une boucle audio portative 33
1.3.6 Curage des revêtements de sol au droit du box supprimé 33
1.3.7 Ragréage 33
1.3.8 Fourniture et pose d'un carrelage en grès cérame identique à l'existant 34
1.3.9 Cloison séparatrice avec recouvrement stratifié 34
1.3.10 Fourniture et pose d'une porte vitrée opaque, identique à celles existantes 35
1.3.11 Incorporation des ouvrages 37
1.3.12 Butées de portes 37
1.3.13 Remaniement électrique pour alimentation du bureau 37
1.3.14 Erreurs ou omissions 38
1.4 SALLE D'AUDIENCE N°5 39
1.4.1 Dépose tapis brosse 39
1.4.2 Tapis brosse encastré sur mesure 39
1.4.3 Dépose partielle de sièges et de leurs structures 40
1.4.4 Erreurs ou omissions 41
1.4.5 Option : Adaptation barre de témoignage 41
1.5 SALLE D'AUDIENCE N°9 42
1.5.1 Fourniture et pose d'une boucle audio portative 42
1.5.2 Erreurs ou omissions 42
1.6 SALLE D'AUDIENCE N°6 43
1.6.1 Dépose tapis brosse 43
1.6.2 Tapis brosse encastré sur mesure 43
1.6.3 Dépose partielle de sièges et de leurs structures 44
1.6.4 Erreurs ou omissions 45
1.6.5 Option : Adaptation barre de témoignage 45
1.7 SALLE D'ASSISES N°2 46
1.7.1 Etudes structures gradins – Plan EXE 46
1.7.2 Démolition gradins salle d'assises n°2 46
1.7.3 Dépose tapis brosse 46
1.7.4 Dépose partielle de sièges et de leurs structures 47
1.7.5 Démolition partielle des gradins – Salle d'assises n°2 47
1.7.6 Dépose des portes et de leurs bâti 48
1.7.7 Adaptation barre de témoignage 48
1.7.8 Création d'une plateforme de mise à niveau des gradins pour intégration de l'EPMR 49
1.7.9 Fourniture et mise en place d'une nacelle EPMR, y compris raccordements 49
1.7.10 Main courante 50
1.7.11 Fourniture et pose de bandes d'éveil à la vigilance intérieure plot 50
1.7.12 Portes tiercées bois identiques à celles existantes, avec oculus et bâton de maréchal aux deux faces 51
1.7.13 Butées de portes 52
1.7.14 Erreurs ou omissions 52
1.8 SALLE D'AUDIENCE N°2 53
1.8.1 Dépose tapis brosse 53
1.8.2 Tapis brosse encastré sur mesure 53
1.8.3 Dépose partielle de sièges et de leurs structures 54
1.8.4 Erreurs ou omissions 55
1.8.5 Option : Adaptation barre de témoignage 55
1.9 ESPACE D'INSTRUCTION 56
1.9.1 Dépose tapis brosse 56
1.9.2 Tapis brosse encastré sur mesure 56
1.9.3 Dépose des portes et de leurs bâti 57
1.9.4 Déplacement du visiophone, y compris raccordement et essais 58
1.9.5 Agrandissement d'une ouverture de porte simple avec reprise de linteau 58
1.9.6 Reprise de cloison après agrandissement d'ouverture 59
1.9.7 Fourniture et pose de bandes d'éveil à la vigilance intérieure plot 59
1.9.8 Fourniture et pose d'une porte tiercée métallique vitrée 60
1.9.9 Fourniture et pose d'un bloc-porte simple isophonique 93 x 204 cm 60
1.9.10 Fourniture et pose de nez de marches 61
1.9.11 Contraste des premières et dernières marches 61
1.9.12 Détalonnage des portes 62
1.9.13 Incorporation des ouvrages 62

1.9.14 Butées de portes 62
1.9.15 Création d'une tablette rabattable PMR intégrée à la banque d'accueil 63
1.9.16 Peinture des portes 63
1.9.17 Erreurs ou omissions 64
1.10 TRIBUNAL POUR ENFANT 65
1.10.1 Dépose tapis brosse 65
1.10.2 Tapis brosse encastré sur mesure 65
1.10.3 Dépose des portes et de leurs bâti 66
1.10.4 Agrandissement d'une ouverture de porte simple avec reprise de linteau 67
1.10.5 Agrandissement d'une ouverture pour porte tiercée avec reprise de linteau 67
1.10.6 Reprise de cloison après agrandissement d'ouverture 68
1.10.7 Fourniture et pose de bandes d'éveil à la vigilance intérieure plot 68
1.10.8 Fourniture et pose d'une porte tiercée bois avec bâtons de maréchal 69
1.10.9 Curage de la porte et de son bâti 69
1.10.10 Fourniture et pose d'un bloc-porte simple isophonique 93 x 204 cm 69
1.10.11 Détalonnage des portes 70
1.10.12 Incorporation des ouvrages 70
1.10.13 Butées de portes 70
1.10.14 Peinture des portes 71
1.10.15 Poignées rallongées 71
1.10.16 Fourniture et pose d'une boucle audio portative 72
1.10.17 Prolongation et raccordement de mains courantes intérieures 72
1.10.18 Mise en place d'une main courante le long d'un escalier en colimaçon 73
1.10.19 Erreurs ou omissions 73
1.11 SANITAIRES 74
1.11.1 Curage du mobilier et des équipements fixés aux murs et au sol des sanitaires 74
1.11.2 Démolition des cloisons et murs des sanitaires 74
1.11.3 Curage des revêtements de sol 75
1.11.4 Curage des cloisons, y compris portes 75
1.11.5 Curage d'un mur maçonné en brique 75
1.11.6 Dépose et évacuation des bouches de VMC 76
1.11.7 Dépose et évacuation de l'ensemble des luminaires 76
1.11.8 Cloisons Placostil – épaisseur 100 mm 77
1.11.9 Création d'un mur en brique 77
1.11.10 Fourniture et pose d'un bloc-porte simple isophonique 93 x 204 cm 78
1.11.11 Détalonnage des portes 78
1.11.12 Incorporation des ouvrages 79
1.11.13 Butées de portes 79
1.11.14 Peinture des portes 79
1.11.15 Plaques de bas de porte et quincailleries complémentaires 79
1.11.16 Murs des pièces sèches 80
1.11.17 Murs des pièces humides – hors faïence 80
1.11.18 Divers sur bois 81
1.11.19 Divers sur parties métalliques 81
1.11.20 Etanchéité 81
1.11.21 Fourniture et pose de carrelage 82
1.11.22 Faïence 82
1.11.23 Fourniture et pose de barres de seuil 82
1.11.24 Fourniture et pose de faux-plafonds pièces humide 82
1.11.25 Curage des réseaux de plomberie 83
1.11.26 Création des réseaux d'alimentation EF + EC + évacuations EU/EV 83
1.11.27 Désinfection du réseau et analyse d'eau 84
1.11.28 Fourniture et pose de lave-mains 84
1.11.29 Fourniture et pose de cuvette WC 85
1.11.30 Fourniture et pose de lavabo adapté PMR 85
1.11.31 Fourniture et pose de barre d'appui PMR 86
1.11.32 Fourniture et pose de barre de tirage PMR 86
1.11.33 Fourniture et pose de miroirs au-dessus des lavabos 87
1.11.34 Fourniture et pose de vannes d'arrêt 87
1.11.35 Point luminaire y compris essais, contrôle, accessoires de pose et raccordement 88
1.11.36 Fourniture et pose d'alarmes sonores et visuelles avec flash lumineux 88
1.11.37 Fourniture et pose de luminaires LED dalle 600 × 600 mm 89
1.11.38 Erreurs ou omissions 89
1.12 ANCIEN TRIBUNAL 90

1.12.1 Dépose tapis brosse 90
1.12.2 Tapis brosse encastré sur mesure 90
1.12.3 Prolongation et raccordement de mains courantes intérieures 91
1.12.4 Contraste des premières et dernières marches 92
1.12.5 Condamnation de l'espace sous escalier par mise en place d'une main courante 92
1.12.6 Erreurs ou omissions 93
1.13 BUREAU 94
1.13.1 Dépose des portes et de leurs bâti 94
1.13.2 Agrandissement d'une ouverture de porte simple avec reprise de linteau 94
1.13.3 Fourniture et pose d'un bloc-porte simple isophonique 93 x 204 cm 94
1.13.4 Reprise de cloison après agrandissement d'ouverture 95
1.13.5 Erreurs ou omissions 96
1.14 SALLE D'AUDIENCE N°8 97
1.14.1 Dépose des portes et de leurs bâti 97
1.14.2 Agrandissement d'une ouverture de porte simple avec reprise de linteau 97
1.14.3 Fourniture et pose d'une porte tiercée bois avec bâtons de maréchal 97
1.14.4 Fourniture et pose d'une boucle audio portative 98
1.14.5 Reprise de cloison après agrandissement d'ouverture 99
1.14.6 Erreurs ou omissions 99
1.15 CIRCULATIONS VERTICALES 100
1.15.1 Mise aux normes d'accessibilité des ascenseurs existants 100
1.15.2 Interphone EAS 100
1.15.3 Prolongement des dalles pour création d'EAS dans les cages d'escaliers 101
1.15.4 Fourniture et pose de bandes d'éveil à la vigilance intérieure plot 101
1.15.5 Prolongation et raccordement de mains courantes intérieures 102
1.15.6 Fourniture et pose de garde-corps en cage d'escalier suite au prolongement des dalles 102
1.15.7 Erreurs ou omissions 103
1.16 SALLE D'AUDIENCE N°7 104
1.16.1 Fourniture et pose d'une boucle audio portative 104
1.16.2 Erreurs ou omissions 104
1.17 SALLE D'ASSISES N°1 105
1.17.1 Fourniture et pose de bandes d'éveil à la vigilance intérieure plot 105
1.17.2 Dépose tapis brosse 105
1.17.3 Tapis brosse encastré sur mesure 106
1.17.4 Erreurs ou omissions 107
1.18 SALLE D'AUDIENCE N°4 108
1.18.1 Fourniture et pose de bandes d'éveil à la vigilance intérieure plot 108
1.18.2 Fourniture et pose de nez de marches 108
1.18.3 Contraste des premières et dernières marches 109
1.18.4 Fourniture et pose de main courante le long de l'escalier intérieur 109
1.18.5 Erreurs ou omissions 110
1.19 SALLE D'AUDIENCE N°3 111
1.19.1 Fourniture et pose de bandes d'éveil à la vigilance intérieure plot 111
1.19.2 Fourniture et pose de nez de marches 111
1.19.3 Contraste des premières et dernières marches 112
1.19.4 Fourniture et pose de main courante le long de l'escalier intérieur 112
1.19.5 Erreurs ou omissions 113
1.20 SIGNALETIQUE 114
1.20.1 Fourniture et pose de signalétique intérieure 114
1.20.2 Signalétique EAS 114
1.20.3 Fourniture et pose des plans d'intervention et d'évacuation 115
1.20.4 Erreurs ou omissions 115

0 PRESCRIPTIONS GENERALES

0.1 Généralités

Tous les produits décrits sont entendus « ou similaire ».

0.1.1 Objet des travaux

Le présent Dossier de Consultation des Entreprises concerne les travaux de mise en œuvre de l'Ad'Ap au sein du tribunal judiciaire de Bobigny, situé au 173 avenue Paul Vaillant Couturier, pour le compte du Ministère de la Justice – Département Immobilier.

0.1.2 Consistance des travaux

De façon générale, chaque entreprise sera chargée d'évacuer ses gravats et tous autres déchets. De plus, aucun gravats ou matériels ne pourront être stocké dans les autres pièces du bâtiment non prévues à cet effet.

0.1.3 Connaissance des lieux

L'Entreprise est censée s'être engagée dans son marché en toute connaissance de cause. En particulier, lui est parfaitement connu :

- le terrain et ses sujétions propres, en fonction du rapport de sol établi
- les contraintes relatives aux propriétés voisines,
- les modalités d'accès par la voirie,
- les possibilités et difficultés de circulation de stationnement,
- les sujétions des règlements administratifs en vigueur se rapportant à la sécurité sur le domaine public,
- l'enquête préalable concessionnaire et service de sécurité,
- l'arrêté du permis de construire,
- l'isolement acoustique prescrit en zone de bruit.

Aucune erreur ou omission ne peut la dispenser d'exécuter tous les travaux de sa profession ni faire l'objet d'une demande de supplément de prix. Elle renonce expressément et définitivement à toute réclamation ou action à ce sujet.

0.1.4 Nuisances sonores

Les travaux se feront pendant les heures prévues aux règlements en vigueur en matière de lutte contre le bruit. De même, les moteurs des engins mécaniques seront équipés conformément aux règlements en vigueur pour éviter toutes nuisances sonores supérieures à ce qui est autorisé. L'Entrepreneur soumettra à la MOE les dispositifs qu'il compte utiliser pour réduire au minimum les nuisances apportées par le bruit aux riverains. L'attention de l'Entrepreneur est attirée sur le fait que sa responsabilité peut être engagée sur le concept de trouble anormal de voisinage au titre des articles 1382 et suivants du Code Civil.
L'Entreprise veillera a respecter scrupuleusement les horaires de travail défini par le Maître d'Ouvrage. L'entreprise fournira à la MOE, à la MOA et au CSPS un planning détaillé faisant apparaitre les plages de travaux bruyants par salle.

0.1.5 Protection et sécurité

L'entreprise devra fournir et maintenir en permanence les dispositifs de sécurité : filets, garde-corps, lignes de vie et échafaudages nécessaires à la sécurité du personnel pendant le chantier y compris installation et dépose.

0.1.6 Les travaux de démolition, gros-œuvre et cloisonnement comprennent

Le piquetage nécessaire à l'exécution de chacun des ouvrages.
Les études, les calculs et les plans d'exécution des ouvrages.
L'approvisionnement et la mise en œuvre des matériaux nécessaires à la bonne réalisation de l'ouvrage
Les ouvrages, réservation et scellement, calfeutrement pour les autres corps d'état. Les implantations diverses, constructions provisoires éventuelles, leur entretien et la remise en ordre du terrain.

La préparation des supports exécution des ouvrages de redressement et de surcharge en reformis, les opérations de repiquetage et de dégarnissage en maçonnerie : brossage, piquetage, bouchardage, humidification, fourniture et mise en place d'armatures métalliques.
L'exécution, toutes fournitures comprises, des différentes couches constitutives des enduits, y compris sujétions de cueillies d'angles, de joints, de grillage ou treillis. La fourniture des échafaudages, engins et appareils nécessaires aux travaux, leur pose et dépose.
L'enlèvement de tous déchets et gravats résultant des travaux et leur transport aux décharges publiques.
Le cloisonnement.
Les chapes.
L'entreprise devra de manière plus générale toutes les fournitures et toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement de ses travaux dans les règles de l'art.

0.1.7 Les travaux de menuiseries extérieures comprennent :

L'élaboration de tous les dessins de détails avant toute fabrication.
Le constat des tracés des traits des niveaux.
La réception des supports débarrassés de tous gravois pour les sols et tout relief pour les murs.
La fourniture et le stockage sur place de toutes les huisseries bois devant être incorporés dans les voiles en béton.
La fourniture, le stockage et la pose de toutes les huisseries incorporées dans les murs.
La fourniture, le stockage et la pose de toutes les portes prévues au présent lot.
La fourniture et la pose des bois, contre-plaqués, panneaux de fibre, de particules entrant dans la constitution des ouvrages ainsi que les habillages et calfeutrements nécessaires à leur parfaite finition.
Les traitements et protections imposés par le Cahier des Charges DTU et le descriptif.
La fabrication en atelier, le transport à pied d'œuvre, le stockage des ouvrages et agencements.
Le réglage et l'ajustage aux jeux prescrits des portes mises en œuvre.
Le tracé des trous de scellements.
La fourniture et la pose des quincailleries nécessaires au fonctionnement des ouvrages.
Les tampons de caoutchouc sur les huisseries.
Les joints étanches sur le pourtour des huisseries isophoniques et les joints balais sous les portes montées sur ces huisseries.
L'entreprise devra de manière plus générale toutes les fournitures et toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement de ses travaux dans les règles de l'art.

0.1.8 Les travaux de Carrelage Faïence comprennent :

L'élaboration de tous les dessins de détails avant toute exécution.
Le constat des tracés des traits des niveaux.
La réception des supports débarrassés de tous gravois pour les sols et tout relief pour les murs.
Le ragréage des sols
La fourniture et le stockage sur place de tout le matériel
La fourniture, le stockage et la pose de tous les éléments de carrelage et de faïence et de tous les éléments annexes (ragréage, colle, cornières, joints, etc).
L'entreprise devra de manière plus générale toutes les fournitures et toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement de ses travaux dans les règles de l'art.

0.1.9 Les travaux de Faux Plafonds comprennent :

Les études, les calculs et les plans d'exécution des ouvrages.
L'approvisionnement et la mise en œuvre des matériaux nécessaires à la bonne réalisation de l'ouvrage
L'exécution, toutes fournitures comprises, des différents plafonds suspendus y compris sujétions de cueillies d'angles, de joints. La fourniture des échafaudages, engins et appareils nécessaires aux travaux, leur pose et dépose.
L'enlèvement de tous déchets et gravats résultant des travaux et leur transport aux décharges publiques.

L'entreprise devra de manière plus générale toutes les fournitures et toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement de ses travaux dans les règles de l'art.

0.1.10 Les travaux de Peinture/Sols souples comprennent :

L'entrepreneur titulaire du présent lot devra exécuter tous les travaux de peinture et de pose de PVC au sol nécessaires à la parfaite finition de tous les ouvrages extérieurs et intérieurs.
L'élaboration de tous les dessins de détails avant toute exécution.
Le constat des tracés des traits des niveaux.
La réception des supports débarrassés de tous gravois pour les sols et tout relief pour les murs.
Les travaux comprennent tous les travaux accessoires tels que : égrenage, brossage, ponçage, impression, enduits, grattage de rouille, révision des couches, nettoyages, etc...
L'entreprise devra de manière plus générale toutes les fournitures et toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement de ses travaux dans les règles de l'art.

0.1.11 Les travaux de menuiseries comprennent

- L'élaboration de tous les dessins de détails avant toute fabrication.
- Le constat des tracés des traits des niveaux.
- La réception des supports débarrassés de tous gravois pour les sols et tout relief pour les murs.
- La fourniture et le stockage sur place de toutes les huisseries métalliques devant être incorporés dans les voiles en béton.
- La fourniture, le stockage et la pose de toutes les huisseries incorporées dans les cloisons.
- La fourniture, le stockage et la pose de toutes les portes prévues au présent lot.
- La fourniture et la pose des bois, contre-plaqués, panneaux de fibre, de particules entrant dans la constitution des ouvrages ainsi que les habillages et calfeutrements nécessaires à leur parfaite finition.
- Les traitements et protections imposés par le Cahier des Charges DTU et le descriptif.
- La fabrication en atelier, le transport à pied d'œuvre, le stockage des ouvrages et agencements.
- Le réglage et l'ajustage aux jeux prescrits des portes mises en œuvre.
- Le tracé des trous de scellements.
- La fourniture et la pose des quincailleries nécessaires au fonctionnement des ouvrages.
- Les tampons de caoutchouc sur les huisseries.
- Les joints étanches sur le pourtour des huisseries isophoniques et les joints balais sous les portes montées sur ces huisseries.

L'entreprise devra de manière plus générale toutes les fournitures et toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement de ses travaux dans les règles de l'art.

0.1.12 Proposition de l'entrepreneur

Les propositions se rapportant à l'exécution des travaux de démolition, de gros œuvre, de menuiseries, de plomberie, de chauffage et de ventilation remises par l'entrepreneur doivent être établies en conformité avec les normes et règlements en vigueur étant entendu que l'entrepreneur s'est informé de l'ensemble des travaux, de leur importance, de leur nature et qu'il a suppléé par ses connaissances techniques et professionnelles aux détails qui pourraient être omis sur les plans et CCTP.

L'entrepreneur s'engage à mettre à la disposition du chantier la main d'œuvre qualifiée et l'outillage nécessaire à la réalisation de ses travaux dans les délais prescris au planning général.

D'une façon générale, l'Entrepreneur ne pourra invoquer une omission non signalée, ni une mauvaise interprétation des documents pour refuser de fournir ou de monter un dispositif

mettant en cause le bon fonctionnement de l'installation. Toute anomalie constatée devra être aussitôt signalée au Maître d'Œuvre.

0.1.13 Documentation graphique à fournir par l'Entrepreneur

Plans d'exécution :
L'entreprise adjudicataire du présent lot doit, dans le délai imposé de 15 jours au plus avant l'exécution des travaux, fournir pour accord, au Maître d'Œuvre, le dossier d'exécution en trois exemplaires.
Un exemplaire lui sera retourné avec l'accord ou les modifications éventuelles. Le dossier sera mis à jour en tenant compte des observations et délivré au Maître d'Œuvre, en trois exemplaires.

0.1.14 Normes et règlements

L'exécution des travaux et ouvrages ainsi que les matériaux faisant l'objet du présent lot, devront répondre aux textes officiels, lois, normes et règlements en vigueur à la date de la signature des marchés, et plus particulièrement :

Aux Documents techniques Unifiés (DTU) :

- n° 11 - Travaux de sondage des sols de fondations,
- n° 12 - Travaux de terrassement pour le bâtiment,
- n° 13.11 - Fondations superficielles, ,
- n° 20.1 - ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs,
- n° 20.12 - Conception du gros œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité,
- n° 21 - Béton armé,
- n° 24 - Fumisterie,
- n° 26.1 - Enduits aux mortiers de liant hydraulique,
- n° 26.2 - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques,
- n° 40.5 - Évacuation des eaux pluviales,
- n° 43.1 - Étanchéité des toitures-terrasses avec éléments porteurs en maçonnerie,
- n° 60.32 - Canalisations en PVC pour évacuation des eaux pluviales,
- n° 60.33 - Canalisations en PVC pour évacuation des eaux usées et eaux vannes,
- n° 64.1 - Dispositifs d'assainissement autonomes,
- n° 65.14 - partie 2 - Plancher chauffant,
- n° 81.1 - Ravalement - maçonnerie,

L'ensemble de la structure du projet sera calculé selon les Eurocodes (NF EN 199x), les Euronormes et avec
utilisation des ATE (Agréments Techniques européens).

- Eurocode 0 : Bases de calcul des structures
- Eurocode 1 : Actions sur les structures
- Eurocode 2 : Calcul des structures en béton
- Eurocode 3 : Calcul des structures en acier
- Eurocode 4 : Calcul des structures mixtes acier béton
- Eurocode 5 : Calcul des structures en bois
- Eurocode 6 : Calcul des ouvrages en maçonnerie
- Eurocode 7 : Calcul géotechnique
- Eurocode 8 : Calcul des structures pour leur résistance aux séismes

Ces textes sont complétés par les normes d'exécution (liste non exhaustive) :

- NF EN 13670 pour les structures en béton ;
- NF P94-261 pour les fondations superficielles ;
- NF EN 1090 pour les structures acier ;

- aux normes françaises éditées par l'AFNOR.
- Aux Avis techniques du CSTB pour les nouveaux matériaux.

- norme NF EN 934-2 - adjuvants pour bétons et mortiers

Et d'une façon générale, à tous les textes de réglementation et législation en vigueur, et documents applicables aux marchés : DTU, fascicules, règles telles que mentionnées dans l'annexe II du décret n° 93.1164 du 11 octobre 1993.

Cette liste est un rappel, mais n'est pas limitative.

0.1.14.1 Normes Maçonnerie

Les travaux du présent lot concernent le gros-œuvre des bâtiments conformément aux prescriptions des documents généraux déjà cités et plus particulièrement :
Pour le gros-œuvre :

- Cahier des charges D.T.U. N°13-1 : dans la limite de son application directe ou assimilation
- Cahier des charges D.T.U. N°20 : Maçonnerie, béton armé, plâtrerie
- Mémento D.T.U. N°20-11 - Parois et murs de façade en maçonnerie
- Prescription D.T.U. N°21-4 : Utilisation du chlorure de calcium et des adjuvants contenant des chlorures dans la confection des coulis mortiers et bétons
- Cahier des charges règles de calculs D.T.U. N°23-1 : Enduits aux mortiers de liants hydrauliques
- Règles de calcul B.A.- 68 : Règles techniques de conception et de calcul des ouvrages et constructions en béton armé.
- Règles de calcul RT 2012
- Règles de calcul des caractéristiques thermiques utiles des parois de construction
- Règles de calcul FB : Méthode de prévision par le calcul du comportement au Feu des structures en béton

0.1.14.2 Normes Chape

Les travaux du présent lot consistent en la fourniture et la pose de chape pouvant recevoir revêtements collés ou scellés.
Ils suivront le NF DTU 26.2 ainsi que la norme NF EN 13813 « Matériaux pour chape et chapes».

0.1.14.3 Normes Menuiserie

Les caractéristiques des matériaux, leur mise en œuvre, seront conformes aux documents énumérés au chapitre Généralités et aux documents techniques ci-après.
D.T.U. 36.1- Travaux de menuiseries en bois.
Aux normes françaises de la série NF P 50.001 à 54.171, NF P 23.301, 23.302 et 23.303.

0.1.15 Normes Carrelage Faïence

Les travaux du présent lot consistent en la fourniture et la pose de revêtements scellés. Ils devront être conformes aux prescriptions du Cahier des Charges des Revêtements de sols scellés D.T.U. n° 52-1 et n° 55. Revêtements muraux scellés édités par le C.S.T.B. n°1330, n°1356, n°1368, n°1369 & n°1370.

0.1.16 Normes Sols souples

Les travaux du présent lot consistent en la fourniture et la pose de revêtements PVC souples collés.
Ils devront être conformes aux prescriptions du Cahier des Charges des Revêtements de sols PVC, à savoir le NF DTU 53.2 “Revêtements de sol PVC collés” qui traite des travaux de mise en œuvre de revêtements de sol PVC manufacturés en lés ou en dalles, répondant aux critères précisés dans le paragraphe “matériaux” ci-dessous.
Pour les sols souples, les normes de référence sont la norme française NF EN 1307 et la norme NF EN 1470.

0.1.17 Normes Faux Plafonds

Les travaux du présent lot consistent en la fourniture et la pose des plafonds suspendus. Ils devront être conformes aux prescriptions du DTU N° 58.1 ainsi qu'aux prescriptions du cahier des clauses spéciales de ce même DTU.
Les aciers seront conformes aux normes :
NF A 36-401 (février 1969) - Tôles en feuilles et en bobine laminées à froid en acier non allié pour emboutissage ou pliage à froid.
NF A 36-321 (décembre 1969) - Tôles acier galvanisé (en continu), bobines, tôles planes, ondulées, nervurées.
Future norme NF A 34-301 - Tôles acier galvanisé pré-laquées en continu.
NF A 36-250 (mars 1968) - Tôles plaquées.
L'aluminium et ses alliages sont conformes aux normes :
NF A 50-451 (septembre 1973) - Aluminium et alliages produits laminés d'usage courant.
NF A 50-471 (novembre 1970) - Bandes minces et feuilles.
Les aciers inoxydables sont conformes à la norme :
NF A35-572 (août 1968).
Les panneaux de fibres seront conformes aux normes :
Les panneaux de fibres doivent satisfaire à la norme NF B 54-050 "Définition - classification - désignation". Les panneaux de fibres comprennent les panneaux de fibres tendres, les panneaux de fibres mi-durs et les panneaux de fibres durs. Les qualités des panneaux de fibres sont appréciées en fonction des normes d'essai NF B 51-120 … 127 - NF B 51-140 - NF B 51-150 et NF B 51-190.

Le faux-plafond devra supporter le poids de l'isolation thermique de 25cm d'épaisseur en laine de roche.

0.1.18 Normes Peinture

L'entrepreneur titulaire du présent lot devra exécuter tous les travaux de peinture et de moquette nécessaires à la parfaite finition de tous les ouvrages extérieurs et intérieurs.
Ils seront conformes en particulier au Cahier des Charges D.T.U. N° 59 (titre IV) et 59.1.

0.1.19 Prescriptions techniques particulières

Bétons :
Les bétons contrôlés peuvent provenir de centrales ou usines à béton et le transport sera réalisé dans un temps relativement cours et la mise en œuvre devra être immédiate.
L'entreprise devra préciser à son fournisseur la qualité du béton à obtenir.
Il est précisé que les bétons seront mis en œuvre 30 mn au maximum après leur fabrication, de manière à éviter toutes ségrégations.
Tout béton ayant fait un commencement de prise, étant desséché, sera rejeté hors du chantier.
Le béton sera parfaitement homogène, moulé avec soin, vibré ou pervibré avec précaution. Il devra être conforme à la norme NF EN 1992-1-1.

Les bétons devront respecter les classes d'environnement conformes à la norme, notamment :
- classe XO : aucun risque de corrosion, ni d'attaque
- classe XC : corrosion induite par la carbonatation (XC1 à XC4)
- classe XD : corrosion induite par des chlorures autres que marins (XD1 à XD3)
- classe XS : corrosion induite par les chlorures présents dans l'eau de mer (XS1 à XS3)
- classe XF : attaque gel/dégel avec ou sans agents de déverglaçage (XF1 à XF4)
- classe XA : attaques chimiques (XA1 à XA3)

Caractéristiques des bétons : (sauf indications contraires sur plans de structures)
- béton de propreté : 150 kg/m3
- gros béton : 250 kg/m3 (C16/20)
- fondations, longrines, ossatures en infrastructure : 300 à 350 kg/m3 (C25/30 à C30/37)
- planchers : 300 à 350 kg/m3 (C25/30 à C30/37)
- porteurs verticaux : 300 à 350 kg/m3 (C25/30 à C35/45)

Aciers :
Les aciers seront conformes aux prescriptions des règles techniques de l'eurocode 2. Les nuances à retenir sont uniquement des aciers à haute adhérence, à limite d'élasticité en traction garantie 500 MPa. Toute marque d'acier non agréée sera refusée. Les treillis soudés sont conformes à la norme A 35.080-2 et la limite d'élasticité est de 500 MPa.

Caractéristiques des coffrages :
Parements :

- ÉLÉMENTAIRE
- ORDINAIRE - (tolérances : règle de 2 m: 15 mm / réglet de 20 cm: 6 mm)
- COURANT (ragréage sommaire) - (tolérances : règle de 2 m: 7 mm / réglet de 20 cm: 2 mm)
- SOIGNE (ragréage fin) - (tolérances : règle de 2 m: 5 mm / réglet de 20 cm: 2 mm)
- TRÈS SOIGNE (pas de ragréage) - (tolérances : règle de 2 m: 3 mm / réglet de 20 cm: 1 mm)

Les ragréages s'exécuteront avec un produit approprié, polyvalent extérieur - intérieur, et seront appliqués comme suit selon l'état du parement.

PAREMENT ORDINAIRE : ragréage facultatif, ne concerne normalement que les gros bullages ou manque de matière s'il y en a.

PAREMENT COURANT : ragréage facultatif, à apprécier selon la qualité du parement. Peut être généralement limité aux reprises de joints de coffrage et aux gros bullages.

PAREMENT SOIGNE : ragréage obligatoire, à appliquer systématiquement sur toute la surface pour assurer le débullage.

PAREMENT TRÈS SOIGNE : ragréage strictement interdit.

D'une manière générale, les parements de béton feront l'objet d'une réception contradictoire entre les entreprises des lots GROS ŒUVRE et PEINTURE.

0.1.20 Résistance au feu

Les degrés de résistance au feu des ouvrages en béton armé seront obtenus, pour une durée inférieure ou égale à 2 heures, par le choix des sections de béton et par celui des valeurs des enrobages des armatures, conformément aux prescriptions du DTU relatif aux « Méthodes de prévision par le calcul du comportement au feu des structures en béton ».

- Maçonnerie : Plancher / parois CF REI15 + Poteaux / poutres SF R15
- Charpente : Aucune stabilité exigée

0.1.21 Coordination avec les autres entrepreneurs

L'entrepreneur du présent lot devra indiquer aux autres corps d'état, dans les délais imposés par le planning, les prestations dont il a besoin faute de quoi il se trouverait dans l'obligation de les exécuter à ses frais.

0.1.22 Démarches - Rapports avec l'administration

L'entrepreneur du présent lot devra faire toutes les démarches nécessaires avant l'exécution de ses travaux, auprès des Services Techniques intéressés, il devra tenir le Maître d'Œuvre au courant de ses demandes d'agréments et lui remettre une copie des accords obtenus, faute de quoi, ne pouvant justifier de ses démarches, il supportera les frais des modifications éventuelles demandées par les services Officiels (Bureau de Contrôle, etc...)

L'Entrepreneur du présent lot assistera aux vérifications avant la mise en service et exécutera, à ses frais, les modifications éventuelles qui seraient nécessaires pour rendre ses installations conformes aux normes, aux règlements en vigueur et au présent C.C.T.P approuvé.

0.1.23 Prestations annexes dues au présent lot

L'entreprise devra le montage et le démontage de tous engins et échafaudages nécessaires à la réalisation des ouvrages du présent lot ; les percements, saignées, branchements, tamponnage et scellements nécessaires à la réalisation des ouvrages du présent lot ; la protection anti-oxydation sur toutes les parties métalliques des ouvrages réalisés.
L'entrepreneur reste responsable des conséquences que peuvent avoir ses travaux sur la solidité des constructions et des traces ou fissures qui pourraient apparaître par la suite.
Il devra l'évacuation de ses gravois et autres déchets.

0.1.24 Liaison avec les autres corps d'états

L'entreprise de gros œuvre est tenue d'obtenir auprès du Maître d'Oeuvre qui s'y oblige, toutes les prescriptions, descriptions, renseignements, sur les ouvrages de finition ou d'équipement et notamment sur ceux des ouvrages qui peuvent nécessiter soit un traitement spécial, soit une interdiction d'emploi de certains matériaux ou liants.
De plus, l'entrepreneur de gros œuvre doit connaître le type de revêtement ultérieur afin de permettre la vérification des arases ou implantation d'ouvrages.
D'autre part, l'entrepreneur doit s'assurer auprès du Maître d'Oeuvre que tous les trous et percements à prévoir dans les parties portantes de la construction sont indiqués sur les plans et doit prendre toutes les dispositions utiles pour que l'exécution de ces travaux soit assurée sans frais supplémentaires et sans dommages pour les ouvrages concernés.
L'entrepreneur de gros œuvre doit se mettre d'accord avec les autres corps d'état sur la réception de son travail, en présence de l'Architecte. L'entreprise devra adresser toutes copies de correspondances au maitre d'œuvre.

0.1.25 Nettoyage de chantier

Prestation durant le chantier :
Chaque entrepreneur doit laisser le chantier propre et libre de tous déchets pendant et après l'exécution des travaux dont il est chargé.
Chaque entrepreneur a la charge de l'évacuation de ses propres déblais jusqu'aux lieux de stockage fixés par le Maître d'Oeuvre, sur la proposition de l'entrepreneur du présent lot, ou le cas échéant à la décharge publique.
Chaque entrepreneur a la charge du nettoyage, de la réparation et de la remise en état des installations qu'il aura salies ou détériorées.
L'entreprise du présent lot a la charge de l'enlèvement des déblais stockés et de leur transport aux décharges publiques. Elle mettra à la disposition des entreprises, des bennes ou containers permettant le tri sélectif des déchets, qu'elle veillera à évacuer régulièrement.
L'entreprise prévoira le bâchage et l'arrosage si nécessaire, ainsi que la protection des zones de sorties de gravois.

Prestation de fin de chantier :
Nettoyage du chantier avant départ des lieux comprenant :

- Décrottage des chaussées.
- Nettoyage et curage des canalisations (compris essais).
- Mise en place de tampons provisoires sur les regards si nécessaire.
- Bouchement des canalisations en attente par tampons plâtre ou similaire.
- Balayage et enlèvement des gravats.
- Enlèvement de tous les appareils, matériaux et matériels inutilisés ou inutilisables.
- D'une manière générale, livraison d'un chantier propre.

0.1.26 Obligation de résultat

Dans le cadre contractuel de son marché, l'entrepreneur sera soumis à une obligation de résultat, c'est-à-dire qu'il devra livrer au maître d'ouvrage l'ensemble des ouvrages en complet et parfait état de finition en conformité avec la réglementation et les prescriptions du présent document, et il devra toutes les fournitures et prestations nécessaires, quelles qu'elles soient, pour obtenir ce résultat.

0.1.27 Gestion du tri des déchets

Le titulaire du présent lot se verra confier l'organisation du tri des déchets sur le chantier, ainsi que leur élimination et valorisation. La prestation comprendra notamment l'aménagement d'une aire de stockage avec la mise en place de bennes ainsi que l'évacuation des déchets vers les filières locales de collecte ou de valorisation.
Chaque entreprise sera responsable de la manière dont les déchets produits par son entreprise sont triés.
Des pénalités pour non-tri ou erreur de tri seront fixées au départ du chantier.

1 - Aires de stockage :
La délimitation et l'aménagement des zones de stockage et d'entreposage des différents matériaux, en particulier s'il s'agit de matières ou de substances dangereuses, seront soumis à l'accord du coordonnateur SPS.
Les lieux de stockage seront facilement accessibles pour les compagnons et pour les camions chargés de leur enlèvement (espace suffisant pour permettre des manœuvres aisées). Pour limiter les déplacements des compagnons, plusieurs aires de stockage peuvent être mises en place, dont la localisation pourra varier en fonction de l'avancement du chantier, afin de rester proche des lieux de production des déchets. Pour faciliter le contrôle visuel du contenu des bennes par le responsable de l'organisation de la collecte et de l'évacuation des déchets, les endroits visibles seront privilégiés.
Les bennes à déchets seront clairement identifiées par une couleur, un numéro, un pictogramme et une représentation (dessin ou photo) des déchets concernés.
Les aires seront imperméabilisées et organisées pour éviter que des personnes étrangères au chantier ne viennent déposer d'autres déchets susceptibles de souiller les déchets triés.

2 - Organisation du tri :
Les dispositions retenues pour le tri des déchets de l'opération sont les suivantes :

Déchets inertes :

- Mise en place de bennes :
- Déchets inertes valorisables ou réemployables
- Déchets inertes non valorisables

Déchets non dangereux :

- Mise en place de bennes :
- Métaux
- Bois non traités
- Plâtre et autres

Déchets d'emballages propres :

Mise en place de benne :

- Cartons propres et pliés et autres emballages propres

Déchets dangereux :

- Mise en place de benne :

Peinture (pots et emballages souillés) et autres produits dangereux

Nota : Les ordures ménagères (déchets de repas notamment) seront collectées séparément et pourront être collectées par le service municipal après accord de la commune.

Il est rappelé qu'il est également interdit :

- de brûler sur les chantiers ;
- d'abandonner ou d'enfermer des déchets (même inertes) dans des zones non contrôlées administrativement (décharges sauvages, chantiers, etc.) ;
- de mélanger des déchets spéciaux avec d'autres catégories de déchets. »

3 - Évacuation et traçabilité des déchets
Le titulaire du présent lot devra l'évacuation des déchets récoltés en tenant compte des filières existantes dans le département :

- Filières de collecte (déchetteries, plates-formes de regroupement et de tri, …)
- Filières de valorisation (fabrication de granulats, filière bois …)
- Filières d'élimination (stockage des inertes, amiante-ciment, toxiques …)

Le choix des lieux d'élimination devra privilégier une valorisation des matériaux, et la proximité des lieux d'évacuation.
L'entreprise s'appuiera notamment sur le plan départemental de gestion des déchets du BTP.
L'entreprise titulaire du présent lot fournira la preuve qu'elle a confié ou éliminé leurs déchets de manière conforme à la loi en fournissant le bordereau réglementaire de suivi au maitre d'ouvrage.

Remise en état
Le titulaire du présent lot devra la remise en état de tous les ouvrages ayant été modifiés par le présent lot, et quelques soit la nature de l'ouvrage (ex : cheminement piéton, végétaux, voirie, etc.).

En fin des travaux, l'entreprise du présent lot devra effectuer la dépose et l'évacuation des clôtures provisoires de chantier ainsi que les panneaux de chantier. Tous les abords seront nettoyés de tous déchets et gravats. Les dégradations seront réparées et les dégâts éventuels seront réparés pour une reconstitution dans le même état que l'existant constaté à l'ouverture du chantier.
L'entreprise du présent lot sera responsable de l'ouverture/fermeture quotidienne du chantier pendant toute la durée des travaux – il pourra si nécessaire déléguer cette prestation, mais gardera la pleine responsabilité de la bonne fermeture du chantier hors horaires de travail. La fermeture comprend : la fermeture des clôtures et portails généraux de protection du chantier et la fermeture des portes d'entrée dans le bâtiment dès que celui-ci est clos.

0.1.28 Contrôle - Essais - Réception - Mise en service

Contrôle des installations

A la réception, il sera procédé à une minutieuse inspection des prestations réalisées. Tout ouvrage qui serait négligé ou dont la fixation serait insuffisante sera systématiquement refusé.
Essais et Réception.
L'Entrepreneur doit, à cet effet, le personnel et le matériel pour procéder à ces essais. Il assistera aux vérifications faites par l'Organisme de Contrôle. Toutes défectuosités constatées seront immédiatement réparées par l'Entrepreneur. Le résultat des vérifications fera l'objet d'un rapport détaillé qui sera signé par le Maître d'Œuvre et l'Entrepreneur.

Garantie des installations

Les prestations décrites dans le présent lot font l'objet d'une garantie décennale.

- Garantie des installations

Le matériel sera garanti 2 ans à compter de la réception, contre tous vices de fabrication ou de montage. Pendant cette période de garantie, l'entrepreneur devra remplacer, à ces frais l'appareillage défectueux et les parties de l'installation s'avérant défectueuses.

- Mise en service

L'entrepreneur du présent lot doit être présent lors de la mise en service effective des installations, il assistera le service entretien pour donner toutes les indications nécessaires à la bonne marche de l'installation.

0.1.29 Garanties

Toutes les installations réalisées par la présente Entreprise devront être garanties conformément aux normes et règlements en vigueur.
L'Entrepreneur reste garant de son installation jusqu'à la réception par le Maître d'Ouvrage.
Après réception, pour tous les ouvrages, les garanties légales à compter de la date d'effet de la réception sont :

- Garantie de parfait achèvement de 1 an,
- Garantie de bon fonctionnement de 2 ans.

0.1.30 Responsabilité de l'Entreprise

L'Entreprise est responsable de la qualité et du bon fonctionnement des installations qui lui sont confiées, ainsi que du respect des performances exigées dans le présent document.

Le présent document et les plans correspondants fournissent, outre la définition des performances exigées, un certain nombre d'indications, découlant des études qui ont été réalisées par le Maître d'Œuvre : l'Entreprise devra vérifier les indications correspondantes avant toute exécution.

Pendant la période comprise entre l'achèvement des travaux et la réception définitive, l'Entreprise restera responsable de tous les accidents pouvant résulter de la fabrication ou du mauvais agencement des appareils intervenant dans l'installation, ainsi que des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par suite de ces accidents, sauf à lui de prouver ou de faire reconnaître par le Maître d'Œuvre qu'il y a eu utilisation défectueuse de l'installation.

L'Entrepreneur est entièrement responsable des plans d'exécution qu'il doit vérifier ou fournir lui-même. En toutes circonstances, l'Entreprise demeurera responsable de tous les dommages ou accidents causés à des tiers ou par suite de l'exécution des travaux résultant, soit de son propre fait, soit de ses ouvriers, aides ou collaborateurs qui travaillent.

0.1.31 Documents à remettre par l'entreprise

Avant toute exécution, l'entreprise soumettra au Maître d'Œuvre les documents suivants :

- Les plans d'exécution.
- Les schémas de principe
- Les fiches techniques des matériels pour approbation avant de passer les commandes.
- La liste des sous-traitants pour agrément.
- Les notes de calculs des installations hydrauliques.
- Le planning d'exécution détaillé en tenant compte des approvisionnements.

Nota : Tous les documents devront être traités sur système informatique AUTOCAD dernière version pour les plans, schémas et WORD pour les documents écrits.

0.1.32 Déroulement des OPR

L'entreprise est tenue avant les OPR (Opération Préalables à la Réception) d'avoir réalisé tous ses essais, auto-contrôle et réglages de toute son installation.

Au cours des OPR, il sera procédé en présence du Maître d'Ouvrage et du Maître d'Œuvre à des essais contradictoires.

Tous les matériels et appareils de mesure nécessaires à ces essais seront fournis et placés si besoin par l'installation.

Les remarques constatées pendant la phase travaux devront impérativement être prises en compte pour permettre une réception sans réserve.

0.1.33 Dossier des ouvrages exécutés

Le dossier des ouvrages exécutés (DOE) en deux exemplaires papier + une versions dématérialisée des plans sur AUTOCAD et en PDF comprenant :

- La nomenclature simple et claire des installations.
- Fiches techniques des matériels avec repères.
- Les notices descriptives et d'entretien des constructeurs des principaux matériels.
- Les certificats de conformité et de garantie spécifiques des matériels.
- Les plans de récolement des installations.
- Le carnet de détails de toutes les régulations
- Synthèse
- Consignes détaillées.

1 DESCRIPTION DES TRAVAUX

1.1 Installations de chantier

1.1.1 Signalisation et protection de chantier

L'Entrepreneur doit la mise en œuvre de toutes les signalisations et protections de chantier appropriées.
L'Entrepreneur assure la signalisation du chantier, tant intérieure qu'extérieure (en particulier, il fait afficher d'une façon très apparente, les avis d'interdiction de pénétrer sur le chantier).
La totalité de l'emprise du chantier doit être close, tant en bordure du domaine public, qu'en limite privative, pendant toute la durée de la construction.

L'attention de l'entreprise est attirée sur le fait que ses interventions se déroulent en milieu occupé, que toutes les protections et balisages nécessaires afin de garantir la sécurité des personnes qui transitent dans les circulations de l'opération et dans les propriétés mitoyennes, ainsi que les protections et balisages nécessaires à la sécurité des gens et des véhicules qui transitent sur le domaine public. Ces protections devront obtenir l'approbation des services de police et de la voirie.

Tous désordres consécutifs aux travaux devront être réparés. Dans cette hypothèse l'entrepreneur doit en informer au préalable le maître d'œuvre pour adopter les mesures adéquates

1.1.2 Plan d'installation de chantier

L'entrepreneur du présent aura à sa charge la réalisation du plan d'installation de chantier. Ce dernier pourra se baser sur celui fourni au DCE mais devra, le cas échéant, le modifier. Ce PIC devra être préalablement validé par la MOE, la MOA et le CSPS.

1.1.3 Panneau de chantier

L'entrepreneur devra fournir le panneau de chantier comportant toutes les déclarations légales ainsi que les noms, logo, et coordonnées des entreprises et intervenants :

- 1 panneau signalétique extérieur aux dimensions suivantes : 120*170cm selon modèle qui sera défini par la MOA et la MOE en PDF.

1.1.4 Cantonnement de chantier

L'Entrepreneur doit la mise à disposition du cantonnement de chantier qui comprend le réfectoire, le vestiaire et les installations sanitaires exigibles pour le personnel.
Le Maître d'ouvrage pourra selon les disponibilités mettre à disposition de l'Entrepreneur des locaux appropriés au cantonnement de chantier.
Qu'ils soient mis à disposition par l'Entrepreneur ou par le Maître d'ouvrage, l'Entrepreneur assure un entretien quotidien de l'ensemble des cantonnements de chantier pendant toute la durée des travaux.

Pour le cantonnement l'entreprise devra se conformer au PIC présent dans la consultation et au PGC du CSPS. L'entreprise en charge du présent lot fournira un PIC mis à jour en phase de préparation de chantier. Celui-ci sera à valider par l'architecte et le CSPS.

1.1.5 Raccordements aux réseaux (EU-EV, Electricité, eau) et consommation du chantier

L'Entrepreneur doit tous les branchements d'électricité, d'eau potable et d'évacuation des diverses eaux usées, après avoir engagé les démarches nécessaires auprès des concessionnaires ou services concernés, souscrit les contrats correspondants et pris en charge toutes les dépenses y afférentes (abonnements, coût des consommations, frais de pose et dépose du compteur divisionnaire ou sous-compteur, etc.)
Si les dispositions du site ne nécessitent pas la mise en place d'un abonnement et d'un compteur distinct, l'entrepreneur prendra en charge la pose, l'entretien et la dépose d'un

sous-compteur électrique branché sur les installations du Maître d'ouvrage qu'il indemnisera à hauteur de sa consommation réelle.
La prise en compte, à ses frais, de la consommation d'eau nécessaire au lavage-nettoyage si le matériel correspondant n'est pas directement raccordé au branchement d'eau de chantier : dans ce cas, le matériel utilisé sera muni d'un compteur divisionnaire d'eau froide dont l'index de consommation sera relevé au début des travaux puis à la fin de chaque journée d'utilisation.

1.1.6 Repliement, nettoyage et remise en état

L'Entrepreneur doit le repliement de ses installations en fin de chantier et la remise en état d'origine des différents emplacements occupés.

L'attention de l'Entrepreneur est attirée sur la nécessité de maintenir en permanence la circulation sur les voies publiques et de les entretenir en excellent état de propreté.
L'Entrepreneur sera tenu pendant toute la durée du chantier de réparer toutes dégradations de son fait aux voiries trottoirs, avaloirs, couronnement de tampons, candélabres, panneaux de signalisations, réseaux, câbles etc. de plus, il devra en informer dans les plus brefs délais, les administrations et les concessionnaires concernés.

1.1.7 Manutention et enlèvement des gravois

Pour l'ensemble des postes, frais de manutention et enlèvement des gravois.
Localisation : concerne l'ensemble de l'opération.

1.1.8 Erreurs ou omissions

Phase Appel d'offre : Si l'entreprise du présent lot détecte des omissions à la lecture du dossier de consultation pouvant le conduire à ajouter des postes, ces derniers devront l'être au présent chapitre et seront accompagnés d'une note justificative. Tous les éléments inclus par l'entreprise dans ce poste devront être justifiés dans son mémoire technique.

Phase Chantier : Il appartiendra à l'entreprise de signaler en temps utile, et en tout cas avant exécution, les omissions, les imprécisions ou les contradictions qu'il aurait pu relever dans les documents fournis et de demander les éclaircissements nécessaires.

1.2 Espaces extérieures

1.2.1 Etudes structures muret extérieurs

Dans le cadre de la mise en place des nouvelles mains courantes sur les murets extérieurs existants, l'entreprise devra faire réaliser, préalablement à toute intervention, une étude structurelle des ouvrages supports concernés.

Cette étude aura notamment pour objet de :

- reconnaître la nature, la constitution, les dimensions et l'état apparent des murets existants ;
- vérifier leur stabilité et leur capacité à reprendre les efforts induits par la pose et l'utilisation des nouvelles mains courantes ;
- déterminer la nature, le dimensionnement, la profondeur et l'implantation des dispositifs de fixation à mettre en œuvre ;
- vérifier la compatibilité des fixations prévues avec la nature des supports existants ;
- définir, le cas échéant, les renforcements ou dispositions particulières nécessaires à la bonne tenue des ouvrages.

L'entreprise devra prévoir tous relevés, investigations et sondages ponctuels nécessaires à la réalisation de cette étude, ainsi que la remise en état des ouvrages après sondages.

L'étude comprendra l'établissement des notes de calcul, plans de principe, détails de fixation et préconisations de mise en œuvre, établis par un bureau d'études structure compétent.

Les hypothèses de calcul devront tenir compte des efforts réglementaires applicables aux mains courantes et aux ouvrages auxquels elles sont fixées, ainsi que des caractéristiques réelles des supports existants.

Aucun percement, scellement ou fixation définitive des nouvelles mains courantes ne pourra être réalisé avant validation des dispositions retenues par la maîtrise d'œuvre.
En cas d'insuffisance constatée des murets existants, l'entreprise devra en informer immédiatement la maîtrise d'œuvre et proposer les dispositions de renforcement nécessaires avant toute exécution.

1.2.2 Mise en place de main courante le long de l'escalier extérieur

Le présent article comprend la fourniture et la pose de mains courantes le long de l'escalier extérieur existant, conformément aux plans du marché et aux prescriptions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées.

Les mains courantes seront mises en œuvre de part et d'autre de l'escalier, sauf dispositions particulières indiquées aux plans.

Elles seront :

- continues sur l'ensemble des volées et paliers concernés ;
- rigides et facilement préhensibles ;
- positionnées à une hauteur comprise entre 0,80 m et 1,00 m, mesurée à l'aplomb du nez de marche ;
- prolongées horizontalement au-delà de la première et de la dernière marche de chaque volée sur une longueur de 30cm, sans créer d'obstacle dans les circulations ;
- visuellement contrastées par rapport à leur environnement immédiat ;
- conçues de manière à ne présenter aucune arête vive, aspérité ou élément susceptible de provoquer une blessure.

Les mains courantes seront réalisées en acier thermolaqué pour usage extérieur, teinte au choix de la maîtrise d'œuvre dans la gamme du fabricant, sauf indication contraire aux plans.

La section, le profil et le diamètre des mains courantes devront assurer une préhension aisée et confortable.

La fixation sera réalisée sur les murets extérieurs existants, au moyen de consoles, platines, scellements ou tout autre dispositif adapté à la nature réelle des supports.

Les dispositifs de fixation devront être dimensionnés conformément aux résultats de l'étude structure prévue au présent CCTP et assurer la reprise de l'ensemble des efforts réglementaires appliqués aux mains courantes.

La prestation comprend notamment :

- relevé précis des ouvrages existants ;
- prise de cotes et calepinage ;
- fourniture des mains courantes, consoles, platines et pièces de fixation ;
- toutes découpes, soudures, perçages, scellements et ajustements nécessaires ;
- traitement anticorrosion de l'ensemble des éléments métalliques et des zones éventuellement reprises après fabrication ;
- réalisation des raccords, changements de direction et prolongements horizontaux ;
- finitions et obturation propre des extrémités ;
- protection des ouvrages existants pendant les travaux ;
- reprises ponctuelles des supports rendues nécessaires par les travaux de fixation ;
- nettoyage complet après intervention.

Un prototype ou échantillon comprenant la main courante, sa finition et son principe de fixation sera soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant lancement de la fabrication générale.

La pose devra être parfaitement rectiligne, régulière et conforme aux niveaux et alignements définis aux plans.

Toutes sujétions nécessaires à une parfaite finition et à la conformité réglementaire de l'ouvrage sont comprises dans le prix.
Localisation : Comme indiqué en plans.

1.2.3 Mise en place de main courante le long de l'escalier extérieur à l'anglaise

Le présent article comprend la fourniture et la pose de mains courantes le long de l'escalier extérieur existant, avec fixation latérale dite « à l'anglaise », conformément aux plans du marché et aux prescriptions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées.

Les mains courantes seront mises en œuvre de part et d'autre de l'escalier, sauf dispositions particulières indiquées aux plans.

Elles seront :

- continues sur l'ensemble des volées et paliers concernés ;
- rigides et facilement préhensibles ;
- positionnées à une hauteur conforme aux exigences réglementaires applicables ;
- prolongées horizontalement au-delà de la première et de la dernière marche sur une distance de 30cm, suivant les dispositions réglementaires et sans créer d'obstacle dans les circulations ;
- visuellement contrastées par rapport à leur environnement immédiat ;
- conçues sans arête vive ni élément susceptible de provoquer une blessure.

Les mains courantes seront réalisées en acier thermolaqué adapté à un usage extérieur, teinte au choix de la maîtrise d'œuvre dans la gamme du fabricant, sauf indication contraire aux plans.

La fixation sera réalisée latéralement, en applique sur la face verticale du support, au moyen de consoles, platines ou dispositifs de fixation adaptés permettant une pose dite « à l'anglaise ».

Les consoles et dispositifs de fixation seront implantés de manière à garantir :

- la stabilité et la rigidité de l'ensemble ;
- une distance suffisante entre la main courante et son support pour permettre une préhension complète ;
- l'absence d'obstacle à la continuité de la main ;
- un alignement régulier sur toute la longueur de l'ouvrage.

La nature, le dimensionnement et l'implantation des fixations seront adaptés à la nature réelle du support et devront être compatibles avec les conclusions de l'étude structure prévue au présent CCTP.

La prestation comprend notamment :

- relevés et prises de cotes sur site ;
- calepinage des mains courantes et des points de fixation ;
- fourniture des mains courantes, consoles, platines et pièces de fixation ;
- toutes découpes, assemblages, soudures et ajustements nécessaires ;
- perçages et scellements dans les supports existants ;
- réalisation des raccords, retours, changements de direction et prolongements ;

- traitement anticorrosion de l'ensemble des éléments métalliques et des zones reprises après fabrication ;
- obturation et finition soignée des extrémités ;
- reprises ponctuelles des supports rendues nécessaires par les travaux ;
- protection des ouvrages existants ;
- nettoyage complet après intervention.

Un échantillon ou prototype du principe de fixation à l'anglaise, comprenant la console, la main courante et la finition retenue, sera soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant fabrication générale.

La pose devra présenter un alignement régulier et une finition homogène sur l'ensemble de l'escalier.

Toutes sujétions nécessaires à la parfaite réalisation et à la conformité de l'ouvrage sont comprises dans le prix.
Localisation : Comme indiqué en plans.

1.2.4 Prolongation et raccordement de main courante extérieure

Le présent article comprend la prolongation, l'adaptation et, le cas échéant, le raccordement des mains courantes existantes, conformément aux plans du marché et aux prescriptions relatives à l'accessibilité.

Les interventions pourront notamment comprendre :

- la prolongation horizontale d'une main courante existante en partie haute ou basse d'une volée d'escalier afin d'atteindre la longueur réglementaire requise ;
- le raccordement entre deux tronçons de mains courantes existantes afin d'assurer leur continuité ;
- l'adaptation ponctuelle des éléments existants nécessaire à la réalisation de ces raccordements.

Les prolongements seront réalisés horizontalement sur une longueur minimale correspondant à un giron au-delà de la première et de la dernière marche de chaque volée, sans créer d'obstacle au droit des circulations.

Les nouveaux éléments présenteront une section, une géométrie et un aspect compatibles avec les mains courantes existantes. Ils seront conçus de manière à assurer une continuité de préhension régulière, sans ressaut, aspérité, arête vive ni changement brutal de section.

La prestation comprend notamment :

- relevés et prises de cotes sur site ;
- fourniture des éléments complémentaires de mains courantes ;
- dépose ponctuelle ou adaptation des éléments existants si nécessaire ;
- raccordement par soudure, manchon, pièce de liaison ou tout procédé adapté au système existant ;
- fourniture et pose des éventuelles consoles, platines et fixations complémentaires ;
- perçages, scellements et toutes sujétions de fixation ;
- reprises de traitement anticorrosion ;
- reprises de peinture ou de thermolaquage afin d'obtenir une finition homogène avec l'existant ;
- façonnage des extrémités et retours nécessaires afin d'éviter tout risque d'accrochage ;
- toutes retouches et finitions nécessaires après intervention.

Les raccordements devront être rigides, durables et visuellement discrets. La continuité de la main courante devra permettre une préhension sans interruption gênante sur l'ensemble du cheminement.

La teinte et l'aspect des parties neuves seront adaptés aux ouvrages existants et soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant exécution.

Toutes sujétions nécessaires à la parfaite intégration des prolongements et raccordements aux ouvrages existants sont comprises dans le prix.
Localisation : Comme indiqué en plans.

1.2.5 Fourniture et pose de bandes d'éveil à la vigilance extérieure minérale

Le présent article comprend la fourniture et la pose de bandes d'éveil à la vigilance (BEV) minérales en extérieur, au droit des escaliers concernés par les travaux, conformément aux plans du marché et aux prescriptions réglementaires relatives à l'accessibilité.

Les bandes d'éveil à la vigilance seront constituées d'éléments podotactiles à base minérale, adaptés à un usage extérieur, présentant des plots en relief régulièrement espacés.

Les dispositifs mis en œuvre seront conformes aux exigences de la norme NF P 98-351 en vigueur et présenteront notamment les caractéristiques suivantes :

- résistance aux intempéries, au gel et aux variations de température ;
- résistance à l'usure et au trafic piétonnier ;
- surface non glissante, y compris en présence d'humidité ;
- plots durablement solidaires du support ;
- contraste visuel suffisant avec le revêtement de sol environnant ;
- géométrie permettant une détection efficace à la canne blanche et au pied ;
- absence d'arêtes vives ou de ressauts susceptibles de gêner la circulation.

Les BEV seront implantées en partie haute des volées d'escalier ainsi que sur les paliers intermédiaires concernés, à une distance de 0,50 m du nez de la première marche. Lorsque la configuration existante ne permet pas cette implantation, cette distance pourra être réduite à la valeur d'un giron, après validation de la maîtrise d'œuvre.

La bande sera disposée sur toute la largeur utile de l'escalier suivant les indications portées aux plans.

La teinte, la granulométrie, la finition et l'aspect des éléments seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre. Le contraste avec le revêtement existant devra être vérifié avant commande.

La prestation comprend notamment :

- relevés et prises de cotes sur site ;
- préparation, nettoyage et dépoussiérage du support existant ;
- découpes et ajustements des éléments minéraux ;
- fourniture et pose des éléments podotactiles ;
- réalisation de tous scellements, collages ou fixations nécessaires suivant les prescriptions du fabricant et la nature du support ;
- réalisation éventuelle des engravures nécessaires à l'intégration des éléments dans le revêtement existant ;
- traitement des raccords et joints périphériques ;
- reprises ponctuelles des revêtements existants rendues nécessaires par l'intervention ;
- nettoyage et évacuation de l'ensemble des déchets et résidus après travaux.

La mise en œuvre devra permettre une intégration durable et parfaitement stable dans le revêtement extérieur, sans désaffleurement susceptible de créer un risque de chute ou une gêne au cheminement.

Un échantillon du matériau, de la teinte et de la finition sera présenté à la maîtrise d'œuvre pour validation avant commande et mise en œuvre.

Toutes sujétions de fourniture, découpe, adaptation, fixation, raccordement et finition nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage sont comprises dans le prix.
Localisation : Comme indiqué en plans.

1.2.6 Fourniture et pose de nez de marche

Le présent article comprend la fourniture et la pose de nez de marches rapportés antidérapants sur les escaliers extérieurs existants, conformément aux plans du marché et aux prescriptions réglementaires relatives à l'accessibilité.

Les nez de marches seront constitués de profilés rigides adaptés à un usage extérieur, en aluminium anodisé, aluminium thermolaqué ou matériau équivalent, équipés d'un insert antidérapant à forte résistance, de type minéral, carborundum ou équivalent.

Le système proposé devra être spécifiquement adapté à une pose sur supports minéraux extérieurs existants, notamment dalles béton, éléments préfabriqués, pierre reconstituée ou revêtements similaires.

Les nez de marches devront :

- présenter un contraste visuel marqué avec le revêtement des marches ;
- comporter une surface antidérapante durable, y compris en présence d'humidité ;
- résister au gel, aux intempéries, aux UV et aux variations de température ;
- présenter une résistance adaptée au trafic intensif d'un établissement recevant du public ;
- ne pas présenter de débord excessif par rapport à la contremarche ;
- ne créer aucun ressaut, angle vif ou obstacle susceptible de provoquer une chute ;
- assurer une largeur de contraste visible d'au moins 3 cm sur le dessus de la marche.

La pose sera réalisée sur les marches existantes après reconnaissance préalable de leur état, contrôle de leur stabilité et préparation soigneuse du support.

Compte tenu de la nature et de l'état des supports existants, la fixation sera réalisée par vissage et chevillage mécanique adaptés au support, éventuellement complétés par un collage compatible avec un usage extérieur et avec les matériaux en présence.

Une fixation uniquement adhésive ne sera pas admise, sauf justification technique spécifique du procédé et validation préalable par la maîtrise d'œuvre.

La prestation comprend notamment :

- relevé précis et prise de cotes sur site ;
- vérification de la planéité et de la stabilité des supports ;
- nettoyage, brossage et dépoussiérage des surfaces ;
- suppression des parties non adhérentes ou dégradées ;
- reprises ponctuelles et ragréages nécessaires pour permettre une fixation stable et parfaitement plane ;
- fourniture et découpe sur mesure des profilés ;
- perçages, chevillages, vissages et collages éventuels ;
- traitement soigné des abouts et raccords ;
- toutes adaptations nécessaires au droit des joints et variations dimensionnelles des marches existantes ;

- protection des ouvrages adjacents pendant les travaux ;
- nettoyage complet après intervention.

Les fixations seront disposées à intervalles réguliers et devront être affleurantes ou intégrées au profil, sans élément saillant.

Les nez de marches devront suivre parfaitement la géométrie des marches existantes et présenter, après pose, un alignement régulier et continu sur toute la largeur utile de l'escalier. La teinte et le modèle seront soumis au choix et à la validation de la maîtrise d'œuvre. Un échantillon ainsi qu'un prototype posé sur une marche existante seront réalisés avant généralisation de la prestation.

Toutes sujétions de préparation des supports, découpes, raccordements, fixations, reprises et finitions nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.2.7 Contraste des premières et dernières marches

Le présent article comprend la mise en contraste visuel de la première et de la dernière contremarche des escaliers extérieurs existants, conformément aux plans du marché et aux prescriptions réglementaires relatives à l'accessibilité des personnes handicapées.

La première et la dernière marche de chaque volée concernée devront comporter une contremarche visuellement contrastée par rapport aux marches et au revêtement environnant, sur une hauteur minimale de 10 cm.

Le dispositif sera adapté à une mise en œuvre sur les supports minéraux extérieurs existants, notamment béton, éléments préfabriqués, pierre reconstituée ou revêtements similaires.

La mise en contraste sera réalisée au moyen d'un revêtement ou système rapporté spécifiquement destiné à un usage extérieur, présentant notamment :

- une résistance élevée aux intempéries, au gel et aux variations de température ;
- une bonne résistance aux UV et au vieillissement ;
- une résistance adaptée au nettoyage et au trafic intensif d'un ERP ;
- une adhérence durable sur le support existant ;
- une finition homogène et facilement entretenable ;
- un contraste visuel nettement perceptible avec les marches adjacentes.

Le produit employé pourra être de type résine ou peinture technique pour sols et ouvrages minéraux extérieurs, ou tout système équivalent offrant des caractéristiques de résistance et de durabilité compatibles avec l'usage.

La prestation comprend notamment :

- relevés et repérage des premières et dernières marches concernées ;
- contrôle de la nature et de l'état des supports ;
- nettoyage, décapage, brossage et dépoussiérage des surfaces ;
- suppression des parties non adhérentes ;
- préparation mécanique du support si nécessaire ;
- reprises ponctuelles et ragréages nécessaires à l'obtention d'un support sain ;
- application de tout primaire d'accrochage nécessaire ;
- fourniture et application du système de mise en contraste ;
- réalisation de limites parfaitement nettes et régulières ;
- toutes protections des ouvrages adjacents ;
- nettoyage complet après intervention.

Le traitement sera réalisé sur toute la largeur utile de la contremarche et sur une hauteur minimale de 10 cm.

La teinte définitive sera choisie par la maîtrise d'œuvre après présentation d'un nuancier et devra permettre d'obtenir un contraste visuel suffisant et pérenne avec le support existant. Un échantillon ou une zone témoin sera réalisé sur site et soumis à validation de la maîtrise d'œuvre avant généralisation.

Toutes sujétions de préparation, fourniture, mise en œuvre, raccordement et finition nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.2.8 Dépose des luminaires

Le présent article comprend la dépose complète des luminaires extérieurs existants concernés par les travaux, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

La prestation comprend notamment :

- repérage préalable des luminaires et des circuits électriques correspondants ;
- mise hors tension et consignation des circuits avant toute intervention ;
- déconnexion électrique des appareils ;
- dépose des luminaires, platines, supports, consoles, fixations et accessoires associés ;
- dépose des câbles apparents ou équipements devenus sans objet, lorsqu'ils sont directement liés aux appareils déposés ;
- condamnation, isolement et mise en sécurité des alimentations conservées ;
- protection des extrémités de conducteurs en attente ;
- démontage soigneux des éléments sans détérioration des supports adjacents ;
- rebouchage des percements et réservations rendus visibles après dépose ;
- reprises ponctuelles des supports rendues nécessaires par l'intervention ;
- évacuation des luminaires déposés et des déchets vers les filières adaptées ;
- nettoyage complet de la zone après intervention.

Lorsque certaines alimentations devront être conservées pour la pose de nouveaux équipements, celles-ci seront laissées en attente, protégées et repérées.

Les supports devront être laissés propres, sains et aptes à recevoir les travaux de finition ou les nouveaux équipements prévus au marché.

Toutes sujétions d'accès, de manutention, de mise en sécurité, de déconnexion, de protection, de rebouchage et d'évacuation sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.2.9 Luminaires

Le présent article comprend la fourniture, la pose, le raccordement et la mise en service de luminaires extérieurs neufs, en remplacement ou en complément des équipements existants, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

Les luminaires seront de technologie LED, spécifiquement conçus pour un usage extérieur et adaptés aux conditions d'exposition du site.

Ils présenteront notamment les caractéristiques minimales suivantes :

- corps et composants résistants aux intempéries et à la corrosion ;
- indice de protection IP65 minimum, à adapter suivant l'exposition réelle de l'appareil ;
- résistance mécanique IK08 minimum ;
- source lumineuse LED à haut rendement ;
- indice de rendu des couleurs IRC ≥ 80 ;
- température de couleur et puissance suivant modèle retenu et prescriptions de la maîtrise d'œuvre ;
- appareillage électronique intégré ou déporté suivant le modèle ;

- compatibilité avec le dispositif de commande et l'installation électrique existante ou projetée ;
- absence d'éblouissement excessif pour les usagers et les locaux avoisinants.

La forme, les dimensions, la finition, la teinte et les caractéristiques photométriques des appareils seront soumises à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.

La prestation comprend notamment :

- relevés et vérification préalable des supports et alimentations existantes ;
- fourniture des luminaires, sources LED, alimentations, drivers, platines, consoles et accessoires nécessaires ;
- fixation sur façades, murets, poteaux ou supports prévus aux plans ;
- toutes adaptations, perçages, chevillages, scellements et fixations nécessaires ;
- réalisation des raccordements électriques ;
- reprise ou prolongation ponctuelle des alimentations lorsque nécessaire ;
- fourniture et pose des câbles, gaines, boîtes de dérivation et accessoires directement nécessaires au raccordement des appareils ;
- réalisation de raccordements et boîtes présentant un indice de protection adapté à leur implantation extérieure ;
- remise en état et étanchéité des percements réalisés dans les supports ;
- orientation et réglage des luminaires ;
- repérage des circuits ;
- essais de fonctionnement et contrôle de l'ensemble de l'installation ;
- nettoyage et évacuation des déchets après intervention.

Les fixations et accessoires métalliques exposés aux intempéries seront réalisés en matériaux inoxydables ou protégés durablement contre la corrosion.

Les traversées et percements dans les ouvrages extérieurs seront soigneusement traités afin d'assurer la pérennité et l'étanchéité des supports. Aucun passage de câble ou fixation ne devra permettre de pénétration d'eau dans les ouvrages.

Les luminaires seront implantés et orientés de manière à assurer un éclairage homogène des zones concernées, sans générer de gêne visuelle ni d'éblouissement pour les usagers.

Lorsque les alimentations existantes sont conservées, l'entreprise devra en vérifier préalablement l'état, la conformité et la compatibilité avec les nouveaux appareils. Toute anomalie constatée sera signalée à la maîtrise d'œuvre avant raccordement.

La prestation comprendra également l'ensemble des essais, réglages et mises en service, ainsi que toutes sujétions nécessaires à une installation complète et parfaitement fonctionnelle.

Un échantillon ou une fiche technique du luminaire proposé sera soumis à la maîtrise d'œuvre pour validation avant commande.

Toutes sujétions de fourniture, fixation, raccordement, adaptation, étanchéité, réglage et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.2.10 Point luminaire y compris essais, contrôle, accessoires de pose et raccordement

Les entreprises concernées devront procéder aux essais et vérifications de fonctionnement des installations conformément aux dispositions figurant dans le document technique COPREC n° 1 publié dans le cahier spécial n°48.99 du Moniteur du 17 octobre 1997 et n° 4954 du Moniteur du 6 novembre 1998. Les résultats seront transcrits sur des procès-verbaux établis suivant les modèles figurant dans le document technique COPREC n°2 publié dans ce même document.

Les essais et vérifications de fonctionnement des installations concernent pour la présente opération l'application des fiches suivantes : EL : électricité.

L'entreprise devra fournir les justifications de l'autocontrôle concernant l'exécution des installations électriques. Plans, schémas et justificatifs des installations électriques, notamment :

- note de calculs,
- schéma général de distribution,
- schéma général de l'installation,
- nombre et caractéristiques des sources normales, de remplacement et de sécurité,
- localisation des sources et des tableaux de distribution,
- caractéristiques des matériels, y compris canalisations électriques (classe d'isolation, degré de protection IP et IK, comportement au feu …),
- nombre et nature des prises de terre,
- nature et type des installations de sécurité,
- plans d'implantation des matériels,
- justificatifs de conformité des matériels,
- schémas détaillés de mise en œuvre des installations dites répétitives.

L'entreprise devra également fournir toutes les notes de calcul et d'éclairage en prenant compte de l'ensemble des travaux du présent lot.

1.2.11 Signalétique extérieures

Le présent article comprend la fourniture, la fabrication et la pose de l'ensemble de la signalétique extérieure prévue au marché, conformément aux plans, aux indications de la maîtrise d'œuvre et aux prescriptions réglementaires applicables.

La signalétique pourra comprendre notamment :

- panneaux directionnels ;
- panneaux d'identification ;
- repérage des accès ;
- pictogrammes ;
- plaques ou panneaux d'information ;
- signalétique liée à l'accessibilité ;
- éléments de repérage ponctuels suivant les besoins du projet.

Le modèle exact, les dimensions, la composition graphique, les teintes, la typographie, les pictogrammes et le contenu définitif seront définis ou validés par la maîtrise d'œuvre avant fabrication.

Les éléments de signalétique seront spécifiquement adaptés à un usage extérieur et présenteront notamment :

- une excellente résistance aux intempéries, aux UV, au gel et aux variations de température ;
- une résistance adaptée aux chocs, aux rayures et aux opérations courantes de nettoyage ;
- des matériaux et finitions résistants à la corrosion ;
- une parfaite stabilité des teintes et inscriptions dans le temps ;
- une finition homogène et soignée.

Les textes, pictogrammes et éléments graphiques devront présenter une lisibilité et un contraste visuel adaptés, notamment lorsque la signalétique participe au repérage des cheminements accessibles.

La prestation comprend notamment :

- relevés et prises de cotes sur site ;
- vérification des supports et conditions de pose ;

- études de calepinage et d'implantation ;
- établissement des plans d'exécution et maquettes graphiques ;
- réalisation d'un BAT pour validation de la maîtrise d'œuvre avant toute fabrication ;
- fourniture des panneaux, plaques, pictogrammes, supports, potelets, entretoises, platines et accessoires nécessaires ;
- impression, gravure, sérigraphie, découpe ou tout autre procédé adapté au modèle retenu ;
- toutes fixations, perçages, chevillages et scellements nécessaires ;
- pose sur façade, muret, clôture, potelet ou tout autre support prévu au projet ;
- traitement étanche des percements réalisés dans les ouvrages extérieurs ;
- reprises ponctuelles des supports rendues nécessaires par l'intervention ;
- nettoyage et évacuation des déchets après pose.

Les dispositifs de fixation seront discrets, durables, résistants à la corrosion et adaptés à la nature des supports. Ils ne devront pas altérer la lisibilité ou l'aspect des éléments de signalétique.

L'entreprise devra vérifier avant fabrication l'ensemble des textes, dimensions, orientations et implantations. Toute incohérence constatée sera signalée à la maîtrise d'œuvre avant exécution.

Aucune fabrication en série ne pourra être engagée sans validation préalable par la maîtrise d'œuvre des maquettes, matériaux, teintes et principes de fixation.

Un échantillon physique ou prototype, si demandé par la maîtrise d'œuvre, sera présenté avant lancement de la fabrication générale.

Toutes sujétions de conception d'exécution, fabrication, fourniture, fixation, adaptation, raccordement et finition nécessaires à la parfaite réalisation des ouvrages sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plans.

1.2.12 Erreurs ou omissions

Phase Appel d'offre : Si l'entreprise du présent lot détecte des omissions à la lecture du dossier de consultation pouvant le conduire à ajouter des postes, ces derniers devront l'être au présent chapitre et seront accompagnés d'une note justificative. Tous les éléments inclus par l'entreprise dans ce poste devront être justifiés dans son mémoire technique.

Phase Chantier : Il appartiendra à l'entreprise de signaler en temps utile, et en tout cas avant exécution, les omissions, les imprécisions ou les contradictions qu'il aurait pu relever dans les documents fournis et de demander les éclaircissements nécessaires.

1.3 Espace de confidentialité

1.3.1 Curage cloison espace de confidentialité, y compris portes et tablettes

Cette prestation comprend :

- Démolition de l'intégralité des parois verticales (murs, murets, cloisons) identifiées dans les pièces graphiques.
- La démolition devra permettre la mise à disposition d'un support propre.
- Voir si besoin indication par rapport au plafond
- Evacuation des éléments déposés dans des bennes à ordures ou sac à gravats appropriées.
- Mise en décharge avec tri sélectif.
- Sont inclus dans cette prestation chargement, déchargement, transport et taxes de la décharge.
- Nettoyage.
- Y compris toutes sujétions.

Localisation : comme indiqué en plans espace de confidentialité.

1.3.2 Découpe plan de travail espace de confidentialité et reprise finition avec champlat

Le présent article comprend la découpe et l'adaptation du plan de travail existant au droit de l'espace de confidentialité, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

La prestation comprendra notamment :

- relevé précis et prise de cotes sur site avant intervention ;
- repérage des découpes à réaliser ;
- protection des ouvrages existants conservés ;
- découpe soignée du plan de travail existant aux dimensions nécessaires ;
- toutes sujétions de sciage, ajustement et finition des rives ;
- suppression des éclats, irrégularités et parties dégradées résultant de la découpe ;
- reprise de finition des chants nouvellement créés par fourniture et pose de champlats adaptés à la nature, à l'épaisseur et à l'aspect du plan de travail existant ;
- coupe d'onglet ou assemblage soigné au droit des angles ;
- collage et/ou fixation mécanique invisible des champlats ;
- traitement des raccords afin d'obtenir une finition continue et homogène ;
- reprises ponctuelles de teinte ou de finition nécessaires à la bonne intégration avec l'existant ;
- nettoyage complet après intervention.

Les champlats seront réalisés dans un matériau et une finition compatibles avec le plan de travail existant. Leur teinte, profil, largeur et aspect seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant mise en œuvre.

La découpe devra présenter des rives droites, régulières et sans éclats. Après intervention, aucun chant brut, arête vive ou élément de fixation apparent ne sera admis.

L'ensemble devra présenter une finition soignée permettant une intégration visuelle homogène avec le mobilier existant.

Toutes sujétions de découpe, adaptation, fixation, raccordement et finition nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plans.

1.3.3 Fourniture et pose d'un bureau identique à celui existant

Le présent article comprend la fourniture et la pose d'un bureau neuf de caractéristiques, dimensions, aspect et finition identiques ou équivalents au bureau existant, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

Le mobilier sera destiné à équiper l'espace de confidentialité et devra s'intégrer parfaitement aux aménagements existants.

Avant toute fabrication ou commande, l'entreprise procédera à un relevé précis du bureau existant, comprenant notamment :

- dimensions hors tout ;
- hauteur du plateau ;
- épaisseur du plateau ;
- géométrie et traitement des angles ;
- nature et finition du plateau ;
- teinte ;
- nature, section et implantation du piètement ;
- principe d'assemblage et de fixation.

Le bureau neuf comprendra notamment :

- un plateau rigide, stable et résistant à un usage intensif ;
- une finition de surface gris uni, aspect identique ou au plus proche de l'existant ;
- chants finis et résistants aux chocs ;
- angles et arêtes traités de manière à ne présenter aucun risque pour les utilisateurs ;
- piètement de géométrie et de finition similaires à l'existant ;
- vérins ou dispositifs de réglage permettant d'assurer la parfaite stabilité du mobilier ;
- toutes pièces d'assemblage, renforts et accessoires nécessaires.

Les matériaux employés devront être adaptés à un usage intensif dans un établissement recevant du public et présenter une bonne résistance :

- aux chocs ;
- aux rayures ;
- à l'abrasion ;
- aux produits courants de nettoyage ;
- à l'usage répété du mobilier.
- La prestation comprend notamment :
- relevé et prise de cotes sur site ;
- établissement, si nécessaire, de plans d'exécution ou fiches techniques ;
- fourniture du mobilier complet ;
- transport, manutention et acheminement jusqu'au lieu de pose ;
- montage et assemblage ;
- mise à niveau et réglage ;
- éventuelles découpes ou adaptations ponctuelles nécessaires à son intégration dans l'espace existant ;
- protection des ouvrages adjacents ;
- nettoyage après intervention ;
- évacuation des emballages et déchets.

Les dimensions définitives du bureau devront permettre son parfait positionnement dans l'espace de confidentialité existant et conserver les dégagements et espaces d'usage prévus au projet.

Le modèle, les matériaux, la teinte et la finition seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande. L'entreprise fournira à cet effet une fiche technique, des échantillons et/ou photographies du mobilier proposé.

Aucune commande ne pourra être passée sans validation préalable de la maîtrise d'œuvre.

Toutes sujétions de fourniture, transport, montage, réglage, adaptation et finition nécessaires à la parfaite réalisation de la prestation sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plans.

1.3.4 Fourniture et pose d'un plexiglass de séparation, avec fente pour documents

Le présent article comprend la fourniture et la pose d'un écran de séparation transparent en plexiglass, implanté au droit du bureau de l'espace de confidentialité, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

L'écran sera réalisé en PMMA transparent incolore, de qualité adaptée à un usage intérieur intensif en établissement recevant du public.

Il comprendra notamment :

- panneau transparent de dimensions adaptées au bureau et à l'espace concerné ;
- épaisseur suffisante pour garantir rigidité et stabilité, sans déformation excessive ;
- chants polis, lisses et sans arêtes vives ;
- angles adoucis ;
- parfaite transparence et absence de défauts visuels ;
- résistance adaptée aux chocs usuels et aux opérations courantes de nettoyage.

Le plexiglass comportera en partie basse une fente passe-documents, dimensionnée de manière à permettre l'échange de documents entre les deux côtés du bureau.
La découpe de cette ouverture sera réalisée avec soin, avec :

- bords parfaitement polis ;
- angles arrondis ;
- absence de parties coupantes ou saillantes ;
- dimensions compatibles avec l'usage attendu et validées par la maîtrise d'œuvre.

Le système de pose comprendra tous les supports, pieds, platines, pinces ou accessoires de fixation nécessaires, choisis de manière à garantir :

- la stabilité de l'écran ;
- sa parfaite verticalité ;
- une fixation durable ;
- un aspect discret ;
- l'absence de gêne pour l'utilisation du plan de travail.
- La prestation comprend notamment :
- relevés et prises de cotes sur site ;
- fourniture du panneau de séparation ;
- découpe et façonnage de la fente passe-documents ;
- fourniture des pièces de fixation et accessoires ;
- perçages et fixations nécessaires ;
- mise en place, réglage et calage ;
- protection du mobilier existant pendant les travaux ;
- nettoyage final du plexiglass et des abords.

Le modèle, les dimensions exactes, l'épaisseur, les dimensions de la fente et le principe de fixation seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant fabrication.

Toutes sujétions de fourniture, découpe, façonnage, fixation, réglage et finition nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plans.

1.3.5 Fourniture et pose d'une boucle audio portative

Le présent article comprend la fourniture, la mise en service et les essais d'une boucle à induction magnétique portative type LA-90 de AUDIOropa / Humantechnik, ou techniquement équivalent, destinée à l'accueil des personnes malentendantes appareillées.

Le dispositif sera de type portable et autonome, permettant son déplacement entre les différents postes d'accueil ou espaces concernés.

L'équipement présentera notamment les caractéristiques suivantes :

- boucle à induction magnétique intégrée dans un boîtier portable ;
- microphone intégré ;
- possibilité de raccordement d'un microphone externe ;
- fonctionnement sur secteur et sur batterie rechargeable ;
- autonomie sur batterie de 6 heures minimum ;
- couverture adaptée à une conversation en face-à-face, de l'ordre de 1 m ;
- indicateurs de fonctionnement et de niveau de charge ;
- chargeur / alimentation et accessoires nécessaires ;
- conformité à la NF EN IEC 60118-4 ou norme équivalente en vigueur.

L'appareil devra permettre une transmission directe vers les aides auditives équipées de la position T ou MT et être adapté à un usage régulier en établissement recevant du public.
La prestation comprend également :

- fourniture du dispositif complet et de son chargeur ;
- fourniture du pictogramme réglementaire signalant la présence d'une boucle à induction magnétique ;
- réglage et paramétrage ;
- essais de fonctionnement sur site ;
- vérification de la qualité de réception ;
- mise en service ;
- remise de la documentation et des notices d'utilisation en français ;
- présentation du fonctionnement de l'appareil au personnel utilisateur.

Le matériel proposé devra être de caractéristiques au moins équivalentes au modèle de référence LA-90. Toute variante sera soumise à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.
Toutes sujétions de fourniture, accessoires, essais, réglages et mise en service sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plans.

1.3.6 Curage des revêtements de sol au droit du box supprimé

Curage des revêtements de sol des zones indiquées aux pièces graphiques. Les revêtements seront ensuite jetés en benne appropriées et mis en décharge, si nécessaire avec un bordereau de suivi. Y compris colle et toutes sujétions nécessaires pour arriver au niveau de la dalle.
Localisation : comme indiqué en plans.

1.3.7 Ragréage

Fourniture et mise en œuvre d'un ragréage comprenant :

- Nettoyage fin du support
- Primaire d'accrochage
- Ragréage auto-lissant de sol
- Toutes sujétions pour une parfaite finition de l'ensemble
- Y compris réservation pour les tapis brosse

Ragréage général des sols avant pose du revêtement sol.
Localisation : concerne l'ensemble des nouveaux sols.

1.3.8 Fourniture et pose d'un carrelage en grès cérame identique à l'existant

Le présent article comprend la fourniture et la pose d'un carrelage en grès cérame, destiné aux reprises de sols dans les zones concernées par les travaux, de caractéristiques et d'aspect identiques ou au plus proche de l'existant, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

Avant toute commande, l'entreprise procédera à un relevé précis du revêtement existant afin de déterminer notamment :

- les dimensions des carreaux ;
- leur épaisseur ;
- leur teinte ;
- leur aspect et finition de surface ;
- leur calepinage ;
- la largeur et la teinte des joints ;
- le niveau et l'altimétrie du sol fini.

Le carrelage neuf sera en grès cérame, adapté à un usage intensif en établissement recevant du public, et présentera une résistance mécanique, à l'usure et au nettoyage compatible avec les locaux concernés.

La prestation comprend notamment :

- préparation et nettoyage du support ;
- dépose ponctuelle des parties dégradées ou incompatibles, si nécessaire ;
- reprises localisées du support et ragréages nécessaires ;
- fourniture et pose du carrelage ;
- toutes découpes et ajustements en périphérie et au droit des ouvrages existants ;
- collage au moyen d'un mortier-colle adapté au support et au revêtement ;
- réalisation des joints ;
- raccordement soigné avec les revêtements conservés ;
- reprise des joints périphériques ;
- nettoyage complet après intervention.

Le calepinage des carreaux neufs devra être réalisé dans le prolongement du calepinage existant, afin d'assurer une continuité visuelle la plus homogène possible.

Les différences de niveau entre revêtement neuf et existant ne seront pas admises. Les raccords devront être réalisés sans ressaut ni désaffleurement.
La teinte, le format, la finition et la teinte des joints seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande, sur la base d'un échantillon physique comparé au revêtement existant sur site.

Dans le cas où le modèle d'origine ne serait plus disponible, l'entreprise proposera un produit de substitution présentant un format, une teinte, une texture et un aspect aussi proches que possible de l'existant, soumis à l'accord préalable de la maîtrise d'œuvre.

Toutes sujétions de fourniture, préparation du support, découpes, pose, raccordement et finition nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plans.

1.3.9 Cloison séparatrice avec recouvrement stratifié

Le présent article comprend la fourniture et la pose d'une cloison séparatrice avec revêtement stratifié, destinée à compléter ou reconstituer les aménagements existants au droit des espaces de confidentialité, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

La cloison neuve devra présenter un aspect, une géométrie, une épaisseur et une finition identiques ou au plus proche des cloisons existantes visibles sur site.

Avant toute fabrication, l'entreprise procédera à un relevé précis des ouvrages existants afin de déterminer notamment :

- hauteur et épaisseur de la cloison ;
- nature et composition du support ;
- dimensions et modénature des panneaux ;
- teinte et aspect du stratifié ;
- traitement des chants et angles ;
- principe de fixation au sol, aux parois et aux ouvrages adjacents ;
- détails de raccordement avec les cloisons et mobiliers existants.

La cloison comprendra une ossature rigide et stable, dimensionnée en fonction de sa hauteur et de son implantation, ainsi que des panneaux supports adaptés à recevoir le revêtement de finition.

Les faces visibles recevront un parement stratifié décoratif, de teinte, veinage et aspect identiques ou au plus proche de l'existant.
La prestation comprend notamment :

- relevés et prises de cotes sur site ;
- fourniture et pose de l'ossature et des panneaux supports ;
- fourniture et pose du revêtement stratifié ;
- traitement soigné des chants, rives et angles ;
- réalisation des raccords avec les cloisons existantes ;
- fourniture des couvre-joints, profils, baguettes ou éléments de finition nécessaires ;
- toutes découpes et adaptations au droit des équipements existants ;
- fixation au sol et aux ouvrages adjacents ;
- calage, mise à niveau et réglage ;
- reprises ponctuelles des supports rendues nécessaires par l'intervention ;
- protection des ouvrages existants pendant les travaux ;
- nettoyage complet après pose.

Les dispositifs de fixation seront discrets et autant que possible non apparents. Les vis, platines ou autres accessoires visibles devront présenter une finition compatible avec l'aspect général de l'ouvrage.

Les raccordements entre panneaux devront être réguliers et alignés. Les chants resteront parfaitement finis, sans éclat, arête vive ni support brut apparent.

La teinte, le décor, la texture du stratifié et le principe de finition des chants seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant fabrication, sur présentation d'un échantillon physique comparé aux ouvrages existants.

Dans le cas où le stratifié d'origine ne serait plus disponible, l'entreprise proposera un produit présentant un aspect, une teinte et un veinage aussi proches que possible de l'existant, soumis à l'accord préalable de la maîtrise d'œuvre.

Toutes sujétions de fourniture, fabrication, fixation, adaptation, raccordement et finition nécessaires à la parfaite intégration de la cloison sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plans.

1.3.10 Fourniture et pose d'une porte vitrée opaque, identique à celles existantes

Le présent article comprend la fourniture et la pose d'un bloc-porte vitré opaque, destiné aux espaces de confidentialité, de caractéristiques, dimensions et aspect identiques ou au plus

proche des portes existantes, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

Avant toute fabrication ou commande, l'entreprise procédera à un relevé précis des portes existantes, comprenant notamment :

- dimensions de passage et dimensions hors tout ;
- épaisseur du vantail ;
- nature et finition de l'huisserie ;
- teinte et aspect des éléments bois ;
- nature et aspect du vitrage ;
- sens d'ouverture ;
- type de paumelles ;
- modèle et finition des béquilles et quincailleries ;
- principe de serrure et de condamnation ;
- détails de raccordement avec les cloisons existantes.

Le bloc-porte sera constitué d'un vantail vitré toute hauteur ou suivant la composition de l'existant, équipé d'un vitrage de sécurité translucide assurant la confidentialité des locaux. Le vitrage sera de type feuilleté de sécurité, dépoli, opalescent ou équivalent, permettant le passage de la lumière tout en empêchant la vision directe au travers.

L'huisserie et les éventuels éléments périphériques seront réalisés dans une finition bois identique ou au plus proche des aménagements existants, notamment en ce qui concerne la teinte, le veinage et l'aspect de surface.

La prestation comprend notamment :

- relevés et prises de cotes sur site ;
- fourniture du bloc-porte complet ;
- huisserie, dormant, couvre-joints et habillages nécessaires ;
- vitrage de sécurité opaque ou translucide ;
- paumelles ou fiches adaptées au poids du vantail ;
- béquilles sur rosaces ou plaques ;
- serrure, condamnation et cylindre suivant usage du local ;
- butée de porte ;
- joints et accessoires nécessaires ;
- toutes fixations, calages et réglages ;
- raccordement et adaptation aux cloisons existantes ;
- reprises ponctuelles des ouvrages périphériques ;
- réglage complet du vantail et de la quincaillerie ;
- nettoyage après intervention.

Le vitrage devra présenter des caractéristiques de sécurité compatibles avec son implantation dans un ERP. Les chants du vitrage seront entièrement protégés et intégrés au cadre du vantail.

La porte devra présenter un fonctionnement souple, sans frottement ni jeu excessif. Les efforts nécessaires à son ouverture devront être compatibles avec les exigences d'accessibilité applicables à l'établissement.

Les caractéristiques de la quincaillerie, notamment la préhension des béquilles et les dispositifs de condamnation, devront être adaptées à une utilisation par les personnes en situation de handicap.

Le modèle, le vitrage, la teinte des éléments bois et la quincaillerie seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.

Dans le cas où le modèle existant ne serait plus disponible, l'entreprise proposera un ensemble de composition, proportions, matériaux et aspect aussi proches que possible de l'existant, soumis à l'accord préalable de la maîtrise d'œuvre.

Toutes sujétions de fourniture, fabrication, pose, quincaillerie, réglage, raccordement et finition nécessaires à la parfaite intégration du bloc-porte sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plans.

1.3.11 Incorporation des ouvrages

Cette prestation comprend :
Incorporation des huisseries fournies par le menuisier dans tous les murs et cloisons.
Y compris toutes sujétions.
Localisation : Pour l'ensemble des blocs portes à incorporé dans les cloisons créer comme indiqué dans les pièces graphiques.

1.3.12 Butées de portes

Fourniture et pose de butée à chaque porte.
Une butée par vantail.
Localisation : Pour chaque nouvelle porte.

1.3.13 Remaniement électrique pour alimentation du bureau

Le présent article comprend l'ensemble des travaux de remaniement, adaptation et extension de l'installation électrique existante nécessaires à l'alimentation du bureau nouvellement créé ou déplacé, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

La prestation comprendra notamment :

- repérage préalable des circuits électriques existants pouvant être réutilisés ;
- vérification de leur capacité, de leur état et de leur compatibilité avec les nouveaux besoins ;
- mise hors tension et consignation des circuits pendant les interventions ;
- reprise, déplacement ou prolongation des alimentations existantes ;
- fourniture et pose des câbles, conducteurs, gaines, conduits, goulottes ou accessoires nécessaires ;
- création ou déplacement des prises de courant nécessaires à l'utilisation du poste de travail ;
- raccordement sur les circuits et protections existants lorsque ceux-ci sont adaptés ;
- création ou adaptation des protections électriques au tableau si nécessaire ;
- raccordement à la terre de l'ensemble des équipements concernés ;
- percements, traversées, rebouchages et toutes sujétions nécessaires au passage des réseaux ;
- raccordements au droit du bureau et des équipements associés ;
- repérage des nouveaux circuits et appareillages ;
- essais, vérifications et mise en service.

Les cheminements seront réalisés de manière discrète et soignée, en privilégiant autant que possible les passages existants et en limitant les réseaux apparents.

En cas de cheminement apparent, les câbles seront disposés sous goulottes ou moulures adaptées à l'environnement existant, dont le modèle et la teinte seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre.

L'implantation des prises sera adaptée à la disposition définitive du mobilier et permettra le raccordement des équipements informatiques et bureautiques sans câble traversant les zones de circulation.

Les travaux seront exécutés conformément aux prescriptions de la NF C 15-100 en vigueur et aux règles applicables aux installations électriques des établissements recevant du public. L'entreprise devra vérifier avant intervention la faisabilité du raccordement sur l'installation existante. Toute anomalie, insuffisance de protection ou impossibilité de réemploi d'un circuit existant devra être signalée à la maîtrise d'œuvre avant exécution.

La prestation comprend également toutes les reprises de finition directement rendues nécessaires par les travaux électriques, ainsi que le nettoyage après intervention.

Toutes sujétions de fourniture, déplacement, raccordement, protection, fixation, essais et mise en service nécessaires à l'alimentation complète et fonctionnelle du bureau sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plans.

1.3.14 Erreurs ou omissions

Phase Appel d'offre : Si l'entreprise du présent lot détecte des omissions à la lecture du dossier de consultation pouvant le conduire à ajouter des postes, ces derniers devront l'être au présent chapitre et seront accompagnés d'une note justificative. Tous les éléments inclus par l'entreprise dans ce poste devront être justifiés dans son mémoire technique.

Phase Chantier : Il appartiendra à l'entreprise de signaler en temps utile, et en tout cas avant exécution, les omissions, les imprécisions ou les contradictions qu'il aurait pu relever dans les documents fournis et de demander les éclaircissements nécessaires.

1.4 Salle d'audience n°5

1.4.1 Dépose tapis brosse

Le présent article comprend la dépose complète du tapis-brosse existant, y compris de ses accessoires, cadres, profils et éléments de fixation, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

La prestation comprend notamment :

- repérage précis des ouvrages à déposer ;
- protection des ouvrages conservés à proximité ;
- dépose soigneuse du tapis-brosse ;
- dépose du cadre périphérique, profils, rails, fixations, scellements et accessoires associés, lorsqu'ils sont rendus sans objet ;
- retrait des colles, résidus, mortiers, calages ou éléments de fixation subsistant après dépose ;
- nettoyage complet de la réservation ou du support ;
- évacuation des éléments déposés et déchets vers les filières appropriées ;
- toutes sujétions de manutention et d'évacuation.

La dépose sera réalisée de manière à préserver au maximum les ouvrages périphériques conservés, notamment les revêtements de sol, seuils, cadres et supports adjacents.

Après dépose, le support devra être laissé propre, sain et apte à recevoir le nouvel ouvrage prévu au marché.

Toute dégradation occasionnée aux ouvrages conservés du fait de la dépose devra être reprise par l'entreprise à ses frais.

Toutes sujétions de dépose, décollage, démontage, nettoyage et évacuation sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.4.2 Tapis brosse encastré sur mesure

Le présent article comprend la fourniture et la pose d'un tapis-brosse encastré fabriqué sur mesure, destiné à remplacer le dispositif existant au droit des accès concernés, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

Avant toute fabrication, l'entreprise procédera à un relevé précis sur site de la réservation existante, comprenant notamment ses dimensions, sa profondeur, son équerrage et l'état du support.

Le tapis-brosse sera constitué d'un système adapté à un trafic intensif en établissement recevant du public, composé notamment :

- de profilés porteurs rigides en aluminium ou matériau équivalent ;
- d'inserts absorbants et grattants de type textile, brosse ou combinaison adaptée à l'usage ;
- de liaisons permettant l'enroulement ou la dépose aisée du tapis pour son entretien ;
- d'un cadre périphérique encastré, en aluminium, inox ou matériau équivalent résistant à l'usure et à la corrosion.

Le dispositif devra être :

- parfaitement stable sous le passage des usagers ;
- adapté au passage fréquent des personnes et équipements roulants ;
- résistant à l'usure, à l'écrasement et aux opérations courantes de nettoyage ;
- antidérapant ;

- facilement démontable pour permettre le nettoyage de la fosse ou de la réservation ;
- compatible avec les exigences relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Une attention particulière sera portée à l'affleurement du tapis-brosse avec les revêtements de sol adjacents. Aucun ressaut, désaffleurement ou bord saillant susceptible de constituer un obstacle au cheminement ne sera admis.

La prestation comprend notamment :
- relevés et prises de cotes sur site ;
- vérification de la profondeur et de l'état de la réservation existante ;
- nettoyage et préparation du fond de réservation ;
- reprises ponctuelles, ragréages ou calages nécessaires à l'obtention d'un support plan et stable ;
- fabrication sur mesure du tapis-brosse ;
- fourniture et pose du cadre périphérique ;
- toutes découpes et adaptations nécessaires ;
- fixation et calage du cadre ;
- pose et ajustement du tapis dans sa réservation ;
- raccordement soigné avec les revêtements de sol existants ;
- nettoyage complet après intervention.

En cas d'irrégularité de la réservation existante, l'entreprise devra prévoir les adaptations nécessaires afin d'obtenir un encadrement parfaitement rectiligne et un tapis correctement ajusté, sans jeu excessif ni point dur.

La teinte, le type d'insert, le profil et l'aspect du cadre seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande, sur présentation d'une fiche technique et d'échantillons. Le tapis sera livré parfaitement ajusté à la réservation et ne devra en aucun cas être constitué d'un modèle standard recoupé de manière approximative sur chantier.

Toutes sujétions de relevé, fabrication sur mesure, préparation du support, encadrement, pose, réglage et finition nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.4.3 Dépose partielle de sièges et de leurs structures

Le présent article comprend la dépose partielle des sièges existants et, localement, de leurs structures support, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

La prestation comprend notamment :
- repérage précis des sièges et éléments de structure à déposer ;
- dépose soignée des assises, dossiers, fixations et accessoires concernés ;
- dépose partielle des piètements, traverses, supports, platines ou structures métalliques rendus sans objet ;
- conservation et protection des sièges, structures et ouvrages maintenus en place ;
- découpes éventuelles des éléments de structure, avec traitement soigné des extrémités conservées ;
- retrait complet des fixations devenues inutiles ;
- rebouchage des percements et scellements dans le support de sol, avec mortier ou produit adapté permettant de restituer un support plan et résistant ;
- reprise soignée du revêtement de sol au droit des éléments déposés ;
- dépose localisée du revêtement existant suivant une découpe régulière ou, dans le cas d'un revêtement en dalles, remplacement des dalles complètes concernées ;

- fourniture et pose d'un revêtement textile de nature, teinte, aspect, épaisseur et sens de pose identiques ou au plus proche de l'existant ;
- raccords parfaitement ajustés avec le revêtement conservé, sans surépaisseur, creux ni désaffleurement ;
- évacuation des éléments déposés, sauf indication contraire de la maîtrise d'œuvre ;
- nettoyage complet de la zone d'intervention.

Les travaux devront être réalisés sans déstabiliser ni détériorer les sièges et structures conservés. Toute découpe ou modification d'une structure continue devra garantir la stabilité et la bonne finition des éléments maintenus.

La reprise du revêtement de sol devra présenter un aspect homogène avec l'existant. Les reprises ponctuelles de type rustine autour des anciens points de fixation ne seront pas admises.

Toutes sujétions de démontage, découpe, rebouchage, reprise du revêtement de sol, protection et évacuation sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.4.4 Erreurs ou omissions

Phase Appel d'offre : Si l'entreprise du présent lot détecte des omissions à la lecture du dossier de consultation pouvant le conduire à ajouter des postes, ces derniers devront l'être au présent chapitre et seront accompagnés d'une note justificative. Tous les éléments inclus par l'entreprise dans ce poste devront être justifiés dans son mémoire technique.

Phase Chantier : Il appartiendra à l'entreprise de signaler en temps utile, et en tout cas avant exécution, les omissions, les imprécisions ou les contradictions qu'il aurait pu relever dans les documents fournis et de demander les éclaircissements nécessaires.

1.4.5 Option : Adaptation barre de témoignage

Le présent article comprend l'adaptation de la hauteur de la barre de témoignage existante, afin de permettre son utilisation dans des conditions conformes aux exigences d'accessibilité et aux indications de la maîtrise d'œuvre.
La prestation comprend notamment :

- relevé précis de la hauteur et du mode de fixation de la barre existante ;
- dépose partielle si nécessaire ;
- modification, recoupe ou adaptation de la structure support ;
- repositionnement de la barre à la hauteur définie par la maîtrise d'œuvre ;
- fourniture de toutes pièces complémentaires, platines, fixations ou renforts nécessaires ;
- remise en état des supports après intervention ;
- réglage, mise à niveau et contrôle de la stabilité de l'ensemble.

La barre adaptée devra conserver une parfaite rigidité, stabilité et qualité de finition, sans élément saillant ni fixation dangereuse.

La hauteur définitive sera validée par la maîtrise d'œuvre avant exécution.
Toutes sujétions de dépose partielle, adaptation, fixation, renforcement et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.5 Salle d'audience n°9

1.5.1 Fourniture et pose d'une boucle audio portative

Le présent article comprend la fourniture, la mise en service et les essais d'une boucle à induction magnétique portative type LA-90 de AUDIOropa / Humantechnik, ou techniquement équivalent, destinée à l'accueil des personnes malentendantes appareillées.

Le dispositif sera de type portable et autonome, permettant son déplacement entre les différents postes d'accueil ou espaces concernés.

L'équipement présentera notamment les caractéristiques suivantes :

- boucle à induction magnétique intégrée dans un boîtier portable ;
- microphone intégré ;
- possibilité de raccordement d'un microphone externe ;
- fonctionnement sur secteur et sur batterie rechargeable ;
- autonomie sur batterie de 6 heures minimum ;
- couverture adaptée à une conversation en face-à-face, de l'ordre de 1 m ;
- indicateurs de fonctionnement et de niveau de charge ;
- chargeur / alimentation et accessoires nécessaires ;
- conformité à la NF EN IEC 60118-4 ou norme équivalente en vigueur.

L'appareil devra permettre une transmission directe vers les aides auditives équipées de la position T ou MT et être adapté à un usage régulier en établissement recevant du public.
La prestation comprend également :

- fourniture du dispositif complet et de son chargeur ;
- fourniture du pictogramme réglementaire signalant la présence d'une boucle à induction magnétique ;
- réglage et paramétrage ;
- essais de fonctionnement sur site ;
- vérification de la qualité de réception ;
- mise en service ;
- remise de la documentation et des notices d'utilisation en français ;
- présentation du fonctionnement de l'appareil au personnel utilisateur.

Le matériel proposé devra être de caractéristiques au moins équivalentes au modèle de référence LA-90. Toute variante sera soumise à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.
Toutes sujétions de fourniture, accessoires, essais, réglages et mise en service sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plans.

1.5.2 Erreurs ou omissions

Phase Appel d'offre : Si l'entreprise du présent lot détecte des omissions à la lecture du dossier de consultation pouvant le conduire à ajouter des postes, ces derniers devront l'être au présent chapitre et seront accompagnés d'une note justificative. Tous les éléments inclus par l'entreprise dans ce poste devront être justifiés dans son mémoire technique.

Phase Chantier : Il appartiendra à l'entreprise de signaler en temps utile, et en tout cas avant exécution, les omissions, les imprécisions ou les contradictions qu'il aurait pu relever dans les documents fournis et de demander les éclaircissements nécessaires.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.6 Salle d'audience n°6

1.6.1 Dépose tapis brosse

Le présent article comprend la dépose complète du tapis-brosse existant, y compris de ses accessoires, cadres, profils et éléments de fixation, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

La prestation comprend notamment :

- repérage précis des ouvrages à déposer ;
- protection des ouvrages conservés à proximité ;
- dépose soigneuse du tapis-brosse ;
- dépose du cadre périphérique, profils, rails, fixations, scellements et accessoires associés, lorsqu'ils sont rendus sans objet ;
- retrait des colles, résidus, mortiers, calages ou éléments de fixation subsistant après dépose ;
- nettoyage complet de la réservation ou du support ;
- évacuation des éléments déposés et déchets vers les filières appropriées ;
- toutes sujétions de manutention et d'évacuation.

La dépose sera réalisée de manière à préserver au maximum les ouvrages périphériques conservés, notamment les revêtements de sol, seuils, cadres et supports adjacents.

Après dépose, le support devra être laissé propre, sain et apte à recevoir le nouvel ouvrage prévu au marché.

Toute dégradation occasionnée aux ouvrages conservés du fait de la dépose devra être reprise par l'entreprise à ses frais.

Toutes sujétions de dépose, décollage, démontage, nettoyage et évacuation sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.6.2 Tapis brosse encastré sur mesure

Le présent article comprend la fourniture et la pose d'un tapis-brosse encastré fabriqué sur mesure, destiné à remplacer le dispositif existant au droit des accès concernés, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

Avant toute fabrication, l'entreprise procédera à un relevé précis sur site de la réservation existante, comprenant notamment ses dimensions, sa profondeur, son équerrage et l'état du support.

Le tapis-brosse sera constitué d'un système adapté à un trafic intensif en établissement recevant du public, composé notamment :

- de profilés porteurs rigides en aluminium ou matériau équivalent ;
- d'inserts absorbants et grattants de type textile, brosse ou combinaison adaptée à l'usage ;
- de liaisons permettant l'enroulement ou la dépose aisée du tapis pour son entretien ;
- d'un cadre périphérique encastré, en aluminium, inox ou matériau équivalent résistant à l'usure et à la corrosion.

Le dispositif devra être :

- parfaitement stable sous le passage des usagers ;
- adapté au passage fréquent des personnes et équipements roulants ;

- résistant à l'usure, à l'écrasement et aux opérations courantes de nettoyage ;
- antidérapant ;
- facilement démontable pour permettre le nettoyage de la fosse ou de la réservation ;
- compatible avec les exigences relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Une attention particulière sera portée à l'affleurement du tapis-brosse avec les revêtements de sol adjacents. Aucun ressaut, désaffleurement ou bord saillant susceptible de constituer un obstacle au cheminement ne sera admis.

La prestation comprend notamment :
- relevés et prises de cotes sur site ;
- vérification de la profondeur et de l'état de la réservation existante ;
- nettoyage et préparation du fond de réservation ;
- reprises ponctuelles, ragréages ou calages nécessaires à l'obtention d'un support plan et stable ;
- fabrication sur mesure du tapis-brosse ;
- fourniture et pose du cadre périphérique ;
- toutes découpes et adaptations nécessaires ;
- fixation et calage du cadre ;
- pose et ajustement du tapis dans sa réservation ;
- raccordement soigné avec les revêtements de sol existants ;
- nettoyage complet après intervention.

En cas d'irrégularité de la réservation existante, l'entreprise devra prévoir les adaptations nécessaires afin d'obtenir un encadrement parfaitement rectiligne et un tapis correctement ajusté, sans jeu excessif ni point dur.

La teinte, le type d'insert, le profil et l'aspect du cadre seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande, sur présentation d'une fiche technique et d'échantillons. Le tapis sera livré parfaitement ajusté à la réservation et ne devra en aucun cas être constitué d'un modèle standard recoupé de manière approximative sur chantier.

Toutes sujétions de relevé, fabrication sur mesure, préparation du support, encadrement, pose, réglage et finition nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.6.3 Dépose partielle de sièges et de leurs structures

Le présent article comprend la dépose partielle des sièges existants et, localement, de leurs structures support, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

La prestation comprend notamment :
- repérage précis des sièges et éléments de structure à déposer ;
- dépose soignée des assises, dossiers, fixations et accessoires concernés ;
- dépose partielle des piètements, traverses, supports, platines ou structures métalliques rendus sans objet ;
- conservation et protection des sièges, structures et ouvrages maintenus en place ;
- découpes éventuelles des éléments de structure, avec traitement soigné des extrémités conservées ;
- retrait complet des fixations devenues inutiles ;
- rebouchage des percements et scellements dans le support de sol, avec mortier ou produit adapté permettant de restituer un support plan et résistant ;
- reprise soignée du revêtement de sol au droit des éléments déposés ;

- dépose localisée du revêtement existant suivant une découpe régulière ou, dans le cas d'un revêtement en dalles, remplacement des dalles complètes concernées ;
- fourniture et pose d'un revêtement textile de nature, teinte, aspect, épaisseur et sens de pose identiques ou au plus proche de l'existant ;
- raccords parfaitement ajustés avec le revêtement conservé, sans surépaisseur, creux ni désaffleurement ;
- évacuation des éléments déposés, sauf indication contraire de la maîtrise d'œuvre ;
- nettoyage complet de la zone d'intervention.

Les travaux devront être réalisés sans déstabiliser ni détériorer les sièges et structures conservés. Toute découpe ou modification d'une structure continue devra garantir la stabilité et la bonne finition des éléments maintenus.

La reprise du revêtement de sol devra présenter un aspect homogène avec l'existant. Les reprises ponctuelles de type rustine autour des anciens points de fixation ne seront pas admises.

Toutes sujétions de démontage, découpe, rebouchage, reprise du revêtement de sol, protection et évacuation sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.6.4 Erreurs ou omissions

Phase Appel d'offre : Si l'entreprise du présent lot détecte des omissions à la lecture du dossier de consultation pouvant le conduire à ajouter des postes, ces derniers devront l'être au présent chapitre et seront accompagnés d'une note justificative. Tous les éléments inclus par l'entreprise dans ce poste devront être justifiés dans son mémoire technique.

Phase Chantier : Il appartiendra à l'entreprise de signaler en temps utile, et en tout cas avant exécution, les omissions, les imprécisions ou les contradictions qu'il aurait pu relever dans les documents fournis et de demander les éclaircissements nécessaires.

1.6.5 Option : Adaptation barre de témoignage

Le présent article comprend l'adaptation de la hauteur de la barre de témoignage existante, afin de permettre son utilisation dans des conditions conformes aux exigences d'accessibilité et aux indications de la maîtrise d'œuvre.
La prestation comprend notamment :

- relevé précis de la hauteur et du mode de fixation de la barre existante ;
- dépose partielle si nécessaire ;
- modification, recoupe ou adaptation de la structure support ;
- repositionnement de la barre à la hauteur définie par la maîtrise d'œuvre ;
- fourniture de toutes pièces complémentaires, platines, fixations ou renforts nécessaires ;
- remise en état des supports après intervention ;
- réglage, mise à niveau et contrôle de la stabilité de l'ensemble.

La barre adaptée devra conserver une parfaite rigidité, stabilité et qualité de finition, sans élément saillant ni fixation dangereuse.

La hauteur définitive sera validée par la maîtrise d'œuvre avant exécution.
Toutes sujétions de dépose partielle, adaptation, fixation, renforcement et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.7 Salle d'assises n°2

1.7.1 Etudes structures gradins – Plan EXE

Le présent article comprend la réalisation de l'ensemble des études structurelles et plans d'exécution nécessaires à la modification des gradins existants en vue de l'intégration de l'EPMR, conformément aux plans du marché et aux prescriptions du fabricant de l'équipement.

La prestation comprend notamment :

- relevé précis des gradins et ouvrages porteurs existants ;
- reconnaissance de la nature et de la constitution des structures ;
- vérification de leur capacité à reprendre les charges liées aux transformations prévues et à l'installation de l'EPMR ;
- définition des démolitions, découpes, renforcements, reprises en sous-œuvre ou créations de supports nécessaires ;
- vérification des efforts induits par l'équipement, ses points d'ancrage et son fonctionnement ;
- établissement des notes de calcul, plans EXE, coupes, détails de renforts, réservations et fixations ;
- coordination avec les plans et prescriptions du fabricant de l'EPMR ;
- prise en compte des interfaces avec les lots serrurerie, revêtements, électricité et finitions.

Les études seront réalisées par un bureau d'études structure compétent, sur la base des caractéristiques réelles de l'existant et après investigations complémentaires si nécessaires. Aucun travaux de modification des gradins ne pourra être engagé avant validation des études et plans EXE par la maîtrise d'œuvre.

Toutes sujétions de relevés, sondages ponctuels, calculs, dimensionnements et mises à jour des plans sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.7.2 Démolition gradins salle d'assises n°2

Curage de tous les éléments de mobilier fixé existants (placards, plans de travail, rangements, luminaires, et tout mobilier collé/vissé, etc.).
Localisation : comme indiqué en plan.

1.7.3 Dépose tapis brosse

Le présent article comprend la dépose complète du tapis-brosse existant, y compris de ses accessoires, cadres, profils et éléments de fixation, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

La prestation comprend notamment :

- repérage précis des ouvrages à déposer ;
- protection des ouvrages conservés à proximité ;
- dépose soigneuse du tapis-brosse ;
- dépose du cadre périphérique, profils, rails, fixations, scellements et accessoires associés, lorsqu'ils sont rendus sans objet ;
- retrait des colles, résidus, mortiers, calages ou éléments de fixation subsistant après dépose ;
- nettoyage complet de la réservation ou du support ;
- évacuation des éléments déposés et déchets vers les filières appropriées ;
- toutes sujétions de manutention et d'évacuation.

La dépose sera réalisée de manière à préserver au maximum les ouvrages périphériques conservés, notamment les revêtements de sol, seuils, cadres et supports adjacents.

Après dépose, le support devra être laissé propre, sain et apte à recevoir le nouvel ouvrage prévu au marché.

Toute dégradation occasionnée aux ouvrages conservés du fait de la dépose devra être reprise par l'entreprise à ses frais.

Toutes sujétions de dépose, décollage, démontage, nettoyage et évacuation sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.7.4 Dépose partielle de sièges et de leurs structures

Le présent article comprend la dépose partielle des sièges existants et, localement, de leurs structures support, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

La prestation comprend notamment :

- repérage précis des sièges et éléments de structure à déposer ;
- dépose soignée des assises, dossiers, fixations et accessoires concernés ;
- dépose partielle des piètements, traverses, supports, platines ou structures métalliques rendus sans objet ;
- conservation et protection des sièges, structures et ouvrages maintenus en place ;
- découpes éventuelles des éléments de structure, avec traitement soigné des extrémités conservées ;
- retrait complet des fixations devenues inutiles ;
- rebouchage des percements et scellements dans le support de sol, avec mortier ou produit adapté permettant de restituer un support plan et résistant ;
- reprise soignée du revêtement de sol au droit des éléments déposés ;
- dépose localisée du revêtement existant suivant une découpe régulière ou, dans le cas d'un revêtement en dalles, remplacement des dalles complètes concernées ;
- fourniture et pose d'un revêtement textile de nature, teinte, aspect, épaisseur et sens de pose identiques ou au plus proche de l'existant ;
- raccords parfaitement ajustés avec le revêtement conservé, sans surépaisseur, creux ni désaffleurement ;
- évacuation des éléments déposés, sauf indication contraire de la maîtrise d'œuvre ;
- nettoyage complet de la zone d'intervention.

Les travaux devront être réalisés sans déstabiliser ni détériorer les sièges et structures conservés. Toute découpe ou modification d'une structure continue devra garantir la stabilité et la bonne finition des éléments maintenus.

La reprise du revêtement de sol devra présenter un aspect homogène avec l'existant. Les reprises ponctuelles de type rustine autour des anciens points de fixation ne seront pas admises.

Toutes sujétions de démontage, découpe, rebouchage, reprise du revêtement de sol, protection et évacuation sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.7.5 Démolition partielle des gradins – Salle d'assises n°2

Le présent article comprend la démolition partielle des gradins existants de la salle d'assises n°2, nécessaire à la création de l'EPMR et à l'adaptation des circulations, conformément aux plans du marché et aux plans EXE structure validés.

La prestation comprend notamment :

- repérage précis des zones à démolir avant intervention ;

- protection des gradins, sièges, revêtements et ouvrages conservés ;
- démolition sélective des marches, contremarches, dalles, chapes, supports et éléments de structure concernés ;
- sciage et découpe propre des ouvrages afin de préserver les parties maintenues ;
- dépose des éléments de fixation ou équipements devenus sans objet ;
- arasement, purge et nettoyage des zones démolies ;
- tri, chargement et évacuation des gravats vers les filières appropriées ;
- préparation des supports en vue des reprises structurelles et de l'installation de l'EPMR.

Les démolitions devront être réalisées sans porter atteinte à la stabilité des gradins et structures conservés. Toute intervention sur un élément porteur sera exécutée conformément aux prescriptions du bureau d'études structure.

L'entreprise prendra toutes dispositions pour limiter les poussières, vibrations et nuisances dans la salle d'assises et les locaux adjacents.
Toutes sujétions de protection, sciage, démolition, manutention, évacuation et nettoyage sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.7.6 Dépose des portes et de leurs bâti

Le présent article comprend la dépose complète des portes existantes et de leurs bâtis, dans les zones concernées par les travaux de la salle d'assises n°2, conformément aux plans du marché.
La prestation comprend notamment :

- dépose des vantaux, quincailleries, paumelles, serrures et accessoires ;
- dépose complète des huisseries, dormants, couvre-joints et éléments de fixation ;
- découpe ou descellement soigné des bâtis afin de limiter les dégradations des ouvrages adjacents ;
- retrait des scellements, cales, chevilles et éléments devenus sans objet ;
- reprises ponctuelles et rebouchages nécessaires après dépose ;
- protection des sols, parois et ouvrages conservés ;
- tri, manutention et évacuation des éléments déposés vers les filières appropriées.

Les déposes seront réalisées avec soin afin de préserver les maçonneries, cloisons, revêtements et équipements conservés.

Les supports seront laissés propres, purgés et prêts à recevoir les nouveaux blocs-portes ou ouvrages prévus au marché.

Toutes sujétions de démontage, découpe, descellement, rebouchage, manutention et évacuation sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.7.7 Adaptation barre de témoignage

Le présent article comprend l'adaptation de la hauteur de la barre de témoignage existante, afin de permettre son utilisation dans des conditions conformes aux exigences d'accessibilité et aux indications de la maîtrise d'œuvre.
La prestation comprend notamment :

- relevé précis de la hauteur et du mode de fixation de la barre existante ;
- dépose partielle si nécessaire ;
- modification, recoupe ou adaptation de la structure support ;
- repositionnement de la barre à la hauteur définie par la maîtrise d'œuvre ;
- fourniture de toutes pièces complémentaires, platines, fixations ou renforts nécessaires ;
- remise en état des supports après intervention ;

- réglage, mise à niveau et contrôle de la stabilité de l'ensemble.

La barre adaptée devra conserver une parfaite rigidité, stabilité et qualité de finition, sans élément saillant ni fixation dangereuse.

La hauteur définitive sera validée par la maîtrise d'œuvre avant exécution.
Toutes sujétions de dépose partielle, adaptation, fixation, renforcement et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.7.8 Création d'une plateforme de mise à niveau des gradins pour intégration de l'EPMR

Le présent article comprend la création d'une plateforme structurelle permettant la remise à niveau partielle des gradins existants, en vue de l'installation et du bon fonctionnement de l'EPMR, conformément aux plans du marché, aux plans EXE structure et aux prescriptions du fabricant de l'équipement.
La prestation comprend notamment :

- préparation des supports après démolition ;
- réalisation de la structure porteuse nécessaire ;
- création d'un support plan, stable et rigide aux dimensions requises ;
- mise à niveau altimétrique avec les gradins et circulations existants ;
- réalisation des réservations, ancrages et renforts nécessaires à la fixation de l'EPMR ;
- traitement des raccords avec les ouvrages conservés ;
- reprise des rives et finitions périphériques ;
- coordination avec le lot EPMR pour respect des tolérances d'implantation, de niveau et de fixation.

La plateforme devra être dimensionnée pour reprendre les charges propres, charges d'exploitation et efforts transmis par l'EPMR, conformément aux notes de calcul du bureau d'études structure et aux données du fabricant.

La surface finie devra être parfaitement plane, stable, sans ressaut et apte à recevoir directement l'équipement.

Toutes sujétions de structure, renforcement, calage, ancrage, réservation, raccordement et finition nécessaires à la parfaite intégration de l'EPMR sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.7.9 Fourniture et mise en place d'une nacelle EPMR, y compris raccordements

Le présent article comprend la fourniture, la pose, le raccordement et la mise en service d'une plateforme élévatrice EPMR de type FlexStep ou équivalent, destinée à assurer l'accessibilité entre les différents niveaux de la salle d'assises n°2.

L'équipement sera conforme aux plans du marché, à la fiche technique du fabricant et aux exigences réglementaires applicables aux élévateurs pour personnes à mobilité réduite.
La prestation comprend notamment :

- fourniture complète de la nacelle, mécanisme, motorisation, commandes et dispositifs de sécurité ;
- implantation, calage, fixation et ancrage sur la plateforme créée à cet effet ;
- raccordement électrique sur alimentation 230 V monophasé, y compris câbles, protections et accessoires nécessaires depuis l'attente laissée à proximité ;
- raccordement des commandes, dispositifs d'appel et arrêts de sécurité ;
- réglage des niveaux d'arrêt et de l'ensemble des sécurités ;
- mise en place des dispositifs anti-écrasement, anti-chute, verrouillages et sécurités d'usage prévus par le fabricant ;
- essais en charge, réglages et mise en service complète ;
- remise des notices, certificats de conformité et documents d'entretien ;

- formation du personnel à l'utilisation courante et aux procédures de secours.

La nacelle devra notamment être adaptée à une charge utile minimale de 400 kg, permettre un usage par une personne en fauteuil roulant et présenter une parfaite continuité avec les niveaux desservis, sans ressaut gênant.

L'entreprise assurera la coordination avec les ouvrages de structure, revêtements de sol, électricité et finitions périphériques, afin de garantir une intégration complète de l'équipement.

Le modèle définitif, ses dimensions, sa finition et ses caractéristiques techniques seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.

Toutes sujétions de fourniture, transport, manutention, fixation, raccordement, réglage, essais et mise en service sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.7.10 Main courante

Le présent article comprend la fourniture et la pose de mains courantes neuves au droit des gradins et cheminements réaménagés de la salle d'assises n°2, notamment en accompagnement de la zone desservie par l'EPMR.

Les mains courantes seront réalisées en acier thermolaqué ou finition équivalente, de teinte au choix de la maîtrise d'œuvre, et devront être continues, rigides et facilement préhensibles.
La prestation comprend notamment :

- relevés et prises de cotes sur site ;
- fourniture des tubes, consoles, platines et accessoires de fixation ;
- adaptation aux niveaux et à la géométrie des gradins ;
- réalisation des raccords, retours et prolongements nécessaires ;
- fixation sur les supports existants ou neufs, par dispositifs adaptés et dimensionnés ;
- traitement des extrémités afin de ne présenter aucune arête vive ;
- reprises ponctuelles des supports et finitions après pose.

La hauteur, la section et l'implantation des mains courantes devront respecter les exigences réglementaires d'accessibilité et assurer une préhension continue sans gêner le fonctionnement de l'EPMR ni les circulations.

Les éléments seront parfaitement alignés, stables et résistants aux efforts d'usage.
Le principe de fixation, la teinte et le modèle seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant fabrication.

Toutes sujétions de fourniture, fabrication, fixation, adaptation et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.7.11 Fourniture et pose de bandes d'éveil à la vigilance intérieure plot

Le présent article comprend la fourniture et la pose de bandes d'éveil à la vigilance (BEV) intérieures à plots, au droit des escaliers.

Les dispositifs seront conformes aux exigences réglementaires d'accessibilité et à la norme NF P 98-351 en vigueur.

Les BEV seront constituées de plots podotactiles rapportés, fixés individuellement ou intégrés à un système de pose adapté au support existant.
La prestation comprend notamment :

- relevé et implantation précise sur site ;

- préparation, nettoyage et dépoussiérage du support ;
- fourniture des plots et gabarits de pose ;
- perçage, collage ou fixation selon le procédé retenu ;
- pose régulière et parfaitement alignée ;
- traitement soigné des rives et raccords ;
- nettoyage final après intervention.
- Les plots devront être :
- résistants à l'usure et au trafic intensif ;
- antidérapants ;
- solidement fixés au support ;
- sans arête vive ;
- visuellement contrastés avec le revêtement de sol environnant.

Les BEV seront implantées conformément aux plans et aux prescriptions réglementaires, notamment en amont des premières marches des volées concernées.

Le modèle, le matériau, le diamètre, la teinte et le principe de fixation seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.

Toutes sujétions de fourniture, implantation, fixation, adaptation et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.7.12 Portes tiercées bois identiques à celles existantes, avec oculus et bâton de maréchal aux deux faces

Le présent article comprend la fourniture et la pose de blocs-portes tiercés en bois, de caractéristiques, proportions et finitions identiques ou au plus proche des portes existantes de la salle d'assises n°2.

Avant fabrication, l'entreprise procédera au relevé complet des ouvrages existants : dimensions, épaisseurs, essence ou décor, teinte, quincailleries, sens d'ouverture et détails de finition.

Les blocs-portes comprendront notamment :

- un vantail principal et un vantail secondaire semi-fixe ;
- huisserie et habillages bois assortis à l'existant ;
- oculus vitré, de forme et dimensions identiques à l'existant, équipé d'un vitrage de sécurité adapté à un ERP ;
- bâtons de maréchal sur les deux faces du vantail principal, finition identique ou au plus proche de l'existant ;
- paumelles, serrure, cylindre, ferme-porte éventuel, sélecteur de fermeture et dispositifs de condamnation nécessaires ;
- verrouillage haut et bas du vantail secondaire ;
- butées, joints et accessoires nécessaires au parfait fonctionnement.

Les performances particulières éventuellement requises, notamment coupe-feu, pare-flammes ou acoustiques, devront être conformes aux indications des plans et aux caractéristiques exigées pour la paroi concernée.

La prestation comprend toutes sujétions de calage, fixation, incorporation dans les parois, réglage des vantaux, raccords et finitions périphériques.

Le modèle, la teinte, le vitrage, les bâtons de maréchal et l'ensemble des quincailleries seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant fabrication.

Toutes sujétions de fourniture, pose, réglage et finition sont comprises dans le prix.

Localisation : comme indiqué en plan.

1.7.13 Butées de portes

Fourniture et pose de butée à chaque porte.
Une butée par vantail.
Localisation : Pour chaque nouvelle porte.

1.7.14 Erreurs ou omissions

Phase Appel d'offre : Si l'entreprise du présent lot détecte des omissions à la lecture du dossier de consultation pouvant le conduire à ajouter des postes, ces derniers devront l'être au présent chapitre et seront accompagnés d'une note justificative. Tous les éléments inclus par l'entreprise dans ce poste devront être justifiés dans son mémoire technique.

Phase Chantier : Il appartiendra à l'entreprise de signaler en temps utile, et en tout cas avant exécution, les omissions, les imprécisions ou les contradictions qu'il aurait pu relever dans les documents fournis et de demander les éclaircissements nécessaires.

1.8 Salle d'audience n°2

1.8.1 Dépose tapis brosse

Le présent article comprend la dépose complète du tapis-brosse existant, y compris de ses accessoires, cadres, profils et éléments de fixation, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

La prestation comprend notamment :

- repérage précis des ouvrages à déposer ;
- protection des ouvrages conservés à proximité ;
- dépose soigneuse du tapis-brosse ;
- dépose du cadre périphérique, profils, rails, fixations, scellements et accessoires associés, lorsqu'ils sont rendus sans objet ;
- retrait des colles, résidus, mortiers, calages ou éléments de fixation subsistant après dépose ;
- nettoyage complet de la réservation ou du support ;
- évacuation des éléments déposés et déchets vers les filières appropriées ;
- toutes sujétions de manutention et d'évacuation.

La dépose sera réalisée de manière à préserver au maximum les ouvrages périphériques conservés, notamment les revêtements de sol, seuils, cadres et supports adjacents.

Après dépose, le support devra être laissé propre, sain et apte à recevoir le nouvel ouvrage prévu au marché.

Toute dégradation occasionnée aux ouvrages conservés du fait de la dépose devra être reprise par l'entreprise à ses frais.

Toutes sujétions de dépose, décollage, démontage, nettoyage et évacuation sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.8.2 Tapis brosse encastré sur mesure

Le présent article comprend la fourniture et la pose d'un tapis-brosse encastré fabriqué sur mesure, destiné à remplacer le dispositif existant au droit des accès concernés, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

Avant toute fabrication, l'entreprise procédera à un relevé précis sur site de la réservation existante, comprenant notamment ses dimensions, sa profondeur, son équerrage et l'état du support.

Le tapis-brosse sera constitué d'un système adapté à un trafic intensif en établissement recevant du public, composé notamment :

- de profilés porteurs rigides en aluminium ou matériau équivalent ;
- d'inserts absorbants et grattants de type textile, brosse ou combinaison adaptée à l'usage ;
- de liaisons permettant l'enroulement ou la dépose aisée du tapis pour son entretien ;
- d'un cadre périphérique encastré, en aluminium, inox ou matériau équivalent résistant à l'usure et à la corrosion.

Le dispositif devra être :

- parfaitement stable sous le passage des usagers ;
- adapté au passage fréquent des personnes et équipements roulants ;
- résistant à l'usure, à l'écrasement et aux opérations courantes de nettoyage ;
- antidérapant ;

- facilement démontable pour permettre le nettoyage de la fosse ou de la réservation ;
- compatible avec les exigences relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Une attention particulière sera portée à l'affleurement du tapis-brosse avec les revêtements de sol adjacents. Aucun ressaut, désaffleurement ou bord saillant susceptible de constituer un obstacle au cheminement ne sera admis.

La prestation comprend notamment :
- relevés et prises de cotes sur site ;
- vérification de la profondeur et de l'état de la réservation existante ;
- nettoyage et préparation du fond de réservation ;
- reprises ponctuelles, ragréages ou calages nécessaires à l'obtention d'un support plan et stable ;
- fabrication sur mesure du tapis-brosse ;
- fourniture et pose du cadre périphérique ;
- toutes découpes et adaptations nécessaires ;
- fixation et calage du cadre ;
- pose et ajustement du tapis dans sa réservation ;
- raccordement soigné avec les revêtements de sol existants ;
- nettoyage complet après intervention.

En cas d'irrégularité de la réservation existante, l'entreprise devra prévoir les adaptations nécessaires afin d'obtenir un encadrement parfaitement rectiligne et un tapis correctement ajusté, sans jeu excessif ni point dur.

La teinte, le type d'insert, le profil et l'aspect du cadre seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande, sur présentation d'une fiche technique et d'échantillons. Le tapis sera livré parfaitement ajusté à la réservation et ne devra en aucun cas être constitué d'un modèle standard recoupé de manière approximative sur chantier.

Toutes sujétions de relevé, fabrication sur mesure, préparation du support, encadrement, pose, réglage et finition nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.8.3 Dépose partielle de sièges et de leurs structures

Le présent article comprend la dépose partielle des sièges existants et, localement, de leurs structures support, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

La prestation comprend notamment :
- repérage précis des sièges et éléments de structure à déposer ;
- dépose soignée des assises, dossiers, fixations et accessoires concernés ;
- dépose partielle des piètements, traverses, supports, platines ou structures métalliques rendus sans objet ;
- conservation et protection des sièges, structures et ouvrages maintenus en place ;
- découpes éventuelles des éléments de structure, avec traitement soigné des extrémités conservées ;
- retrait complet des fixations devenues inutiles ;
- rebouchage des percements et scellements dans le support de sol, avec mortier ou produit adapté permettant de restituer un support plan et résistant ;
- reprise soignée du revêtement de sol au droit des éléments déposés ;
- dépose localisée du revêtement existant suivant une découpe régulière ou, dans le cas d'un revêtement en dalles, remplacement des dalles complètes concernées ;

- fourniture et pose d'un revêtement textile de nature, teinte, aspect, épaisseur et sens de pose identiques ou au plus proche de l'existant ;
- raccords parfaitement ajustés avec le revêtement conservé, sans surépaisseur, creux ni désaffleurement ;
- évacuation des éléments déposés, sauf indication contraire de la maîtrise d'œuvre ;
- nettoyage complet de la zone d'intervention.

Les travaux devront être réalisés sans déstabiliser ni détériorer les sièges et structures conservés. Toute découpe ou modification d'une structure continue devra garantir la stabilité et la bonne finition des éléments maintenus.

La reprise du revêtement de sol devra présenter un aspect homogène avec l'existant. Les reprises ponctuelles de type rustine autour des anciens points de fixation ne seront pas admises.

Toutes sujétions de démontage, découpe, rebouchage, reprise du revêtement de sol, protection et évacuation sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.8.4 Erreurs ou omissions

Phase Appel d'offre : Si l'entreprise du présent lot détecte des omissions à la lecture du dossier de consultation pouvant le conduire à ajouter des postes, ces derniers devront l'être au présent chapitre et seront accompagnés d'une note justificative. Tous les éléments inclus par l'entreprise dans ce poste devront être justifiés dans son mémoire technique.

Phase Chantier : Il appartiendra à l'entreprise de signaler en temps utile, et en tout cas avant exécution, les omissions, les imprécisions ou les contradictions qu'il aurait pu relever dans les documents fournis et de demander les éclaircissements nécessaires.

1.8.5 Option : Adaptation barre de témoignage

Le présent article comprend l'adaptation de la hauteur de la barre de témoignage existante, afin de permettre son utilisation dans des conditions conformes aux exigences d'accessibilité et aux indications de la maîtrise d'œuvre.
La prestation comprend notamment :

- relevé précis de la hauteur et du mode de fixation de la barre existante ;
- dépose partielle si nécessaire ;
- modification, recoupe ou adaptation de la structure support ;
- repositionnement de la barre à la hauteur définie par la maîtrise d'œuvre ;
- fourniture de toutes pièces complémentaires, platines, fixations ou renforts nécessaires ;
- remise en état des supports après intervention ;
- réglage, mise à niveau et contrôle de la stabilité de l'ensemble.

La barre adaptée devra conserver une parfaite rigidité, stabilité et qualité de finition, sans élément saillant ni fixation dangereuse.

La hauteur définitive sera validée par la maîtrise d'œuvre avant exécution.
Toutes sujétions de dépose partielle, adaptation, fixation, renforcement et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.9 Espace d'instruction

1.9.1 Dépose tapis brosse

Le présent article comprend la dépose complète du tapis-brosse existant, y compris de ses accessoires, cadres, profils et éléments de fixation, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

La prestation comprend notamment :

- repérage précis des ouvrages à déposer ;
- protection des ouvrages conservés à proximité ;
- dépose soigneuse du tapis-brosse ;
- dépose du cadre périphérique, profils, rails, fixations, scellements et accessoires associés, lorsqu'ils sont rendus sans objet ;
- retrait des colles, résidus, mortiers, calages ou éléments de fixation subsistant après dépose ;
- nettoyage complet de la réservation ou du support ;
- évacuation des éléments déposés et déchets vers les filières appropriées ;
- toutes sujétions de manutention et d'évacuation.

La dépose sera réalisée de manière à préserver au maximum les ouvrages périphériques conservés, notamment les revêtements de sol, seuils, cadres et supports adjacents.

Après dépose, le support devra être laissé propre, sain et apte à recevoir le nouvel ouvrage prévu au marché.

Toute dégradation occasionnée aux ouvrages conservés du fait de la dépose devra être reprise par l'entreprise à ses frais.

Toutes sujétions de dépose, décollage, démontage, nettoyage et évacuation sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.9.2 Tapis brosse encastré sur mesure

Le présent article comprend la fourniture et la pose d'un tapis-brosse encastré fabriqué sur mesure, destiné à remplacer le dispositif existant au droit des accès concernés, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

Avant toute fabrication, l'entreprise procédera à un relevé précis sur site de la réservation existante, comprenant notamment ses dimensions, sa profondeur, son équerrage et l'état du support.

Le tapis-brosse sera constitué d'un système adapté à un trafic intensif en établissement recevant du public, composé notamment :

- de profilés porteurs rigides en aluminium ou matériau équivalent ;
- d'inserts absorbants et grattants de type textile, brosse ou combinaison adaptée à l'usage ;
- de liaisons permettant l'enroulement ou la dépose aisée du tapis pour son entretien ;
- d'un cadre périphérique encastré, en aluminium, inox ou matériau équivalent résistant à l'usure et à la corrosion.

Le dispositif devra être :

- parfaitement stable sous le passage des usagers ;
- adapté au passage fréquent des personnes et équipements roulants ;
- résistant à l'usure, à l'écrasement et aux opérations courantes de nettoyage ;
- antidérapant ;
- facilement démontable pour permettre le nettoyage de la fosse ou de la réservation ;

- compatible avec les exigences relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Une attention particulière sera portée à l'affleurement du tapis-brosse avec les revêtements de sol adjacents. Aucun ressaut, désaffleurement ou bord saillant susceptible de constituer un obstacle au cheminement ne sera admis.

La prestation comprend notamment :

- relevés et prises de cotes sur site ;
- vérification de la profondeur et de l'état de la réservation existante ;
- nettoyage et préparation du fond de réservation ;
- reprises ponctuelles, ragréages ou calages nécessaires à l'obtention d'un support plan et stable ;
- fabrication sur mesure du tapis-brosse ;
- fourniture et pose du cadre périphérique ;
- toutes découpes et adaptations nécessaires ;
- fixation et calage du cadre ;
- pose et ajustement du tapis dans sa réservation ;
- raccordement soigné avec les revêtements de sol existants ;
- nettoyage complet après intervention.

En cas d'irrégularité de la réservation existante, l'entreprise devra prévoir les adaptations nécessaires afin d'obtenir un encadrement parfaitement rectiligne et un tapis correctement ajusté, sans jeu excessif ni point dur.

La teinte, le type d'insert, le profil et l'aspect du cadre seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande, sur présentation d'une fiche technique et d'échantillons. Le tapis sera livré parfaitement ajusté à la réservation et ne devra en aucun cas être constitué d'un modèle standard recoupé de manière approximative sur chantier.

Toutes sujétions de relevé, fabrication sur mesure, préparation du support, encadrement, pose, réglage et finition nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.9.3 Dépose des portes et de leurs bâti

Le présent article comprend la dépose complète des portes existantes et de leurs bâtis, dans les zones concernées par les travaux, conformément aux plans du marché.
La prestation comprend notamment :

- dépose des vantaux, quincailleries, paumelles, serrures et accessoires ;
- dépose complète des huisseries, dormants, couvre-joints et éléments de fixation ;
- découpe ou descellement soigné des bâtis afin de limiter les dégradations des ouvrages adjacents ;
- retrait des scellements, cales, chevilles et éléments devenus sans objet ;
- reprises ponctuelles et rebouchages nécessaires après dépose ;
- protection des sols, parois et ouvrages conservés ;
- tri, manutention et évacuation des éléments déposés vers les filières appropriées.

Les déposes seront réalisées avec soin afin de préserver les maçonneries, cloisons, revêtements et équipements conservés.

Les supports seront laissés propres, purgés et prêts à recevoir les nouveaux blocs-portes ou ouvrages prévus au marché.
Toutes sujétions de démontage, découpe, descellement, rebouchage, manutention et évacuation sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan

1.9.4 Déplacement du visiophone, y compris raccordement et essais

Le présent article comprend la dépose, le déplacement et la repose du visiophone existant, avec adaptation de ses raccordements, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

La prestation comprend notamment :

- repérage préalable de l'équipement et des liaisons existantes ;
- mise hors tension ou mise en sécurité avant intervention ;
- dépose soigneuse du visiophone et de ses accessoires ;
- création du nouvel emplacement, y compris perçages, fixations et supports nécessaires ;
- prolongation, déplacement ou reprise des câbles d'alimentation, de commande, audio, vidéo et données nécessaires au bon fonctionnement ;
- fourniture des gaines, câbles, boîtes et accessoires complémentaires ;
- rebouchage et reprise de finition à l'ancien emplacement ;
- repose, raccordement, réglage et fixation du visiophone à son nouvel emplacement ;
- essais complets de communication, image, son, commande d'ouverture et alimentation ;
- remise en service de l'installation.

Les cheminements et raccordements seront réalisés de manière soignée, discrète et compatible avec les installations existantes.

Le visiophone devra être repositionné à une hauteur compatible avec les exigences d'accessibilité et son utilisation par l'ensemble des usagers.

Toutes sujétions de dépose, déplacement, câblage, raccordement, essais, réglage et reprises de finition sont comprises dans le prix.

Localisation : comme indiqué en plan.

1.9.5 Agrandissement d'une ouverture de porte simple avec reprise de linteau

Le présent article comprend l'agrandissement d'une baie existante destinée à recevoir une porte simple, avec adaptation ou reprise du linteau existant, conformément aux plans du marché et aux études structurelles éventuelles.

La prestation comprend notamment :

- repérage et relevé précis de la baie existante ;
- mise en sécurité et étaiement provisoire si nécessaire ;
- dépose des éléments de finition au droit de l'ouverture ;
- sciage et démolition soignée des parties de maçonnerie concernées ;
- agrandissement de la baie aux dimensions projetées ;
- dépose, modification ou remplacement du linteau existant ;
- fourniture et mise en œuvre du nouveau linteau ou des renforcements nécessaires ;
- scellements, calages et reprises de maçonnerie périphériques ;
- reconstitution des tableaux, sous-face et joues ;
- reprises d'enduits et finitions nécessaires avant pose du nouveau bloc-porte ;
- évacuation des gravats et nettoyage de la zone d'intervention.

Toute intervention sur une paroi porteuse ou susceptible de participer à la stabilité de l'ouvrage devra être réalisée conformément aux prescriptions d'un bureau d'études structure compétent.

Les dimensions définitives de la baie seront vérifiées en coordination avec le bloc-porte prévu.
Toutes sujétions d'étaiement, sciage, démolition, renforcement, reprise de linteau, maçonnerie et finition sont comprises dans le prix.

Localisation : comme indiqué en plan.

1.9.6 Reprise de cloison après agrandissement d'ouverture

Le présent article comprend la reprise complète de la cloison au droit de l'ouverture agrandie, afin de reconstituer les tableaux, joues et surfaces adjacentes avec une finition identique ou au plus proche des parois existantes.
La prestation comprend notamment :

- purge et préparation des rives après travaux d'agrandissement ;
- reconstitution des parties de cloison nécessaires ;
- fourniture et pose des ossatures, plaques, panneaux ou matériaux compatibles avec l'existant ;
- renforts locaux nécessaires au droit du nouveau bloc-porte ;
- traitement des joints, raccords et angles ;
- reprise des enduits et préparation des supports ;
- ponçage et mise à niveau des surfaces ;
- reprise de peinture ou revêtement de finition dans une teinte et un aspect identiques à l'existant ;
- raccords soignés avec les murs conservés.

Les reprises devront être réalisées de manière à ne laisser aucune différence visible de niveau, fissure, joint apparent ou raccord grossier entre les parties neuves et existantes.

La teinte et la finition seront vérifiées sur site et soumises à la validation de la maîtrise d'œuvre avant réalisation définitive.

Toutes sujétions de fourniture, raccordement, enduit, préparation et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.9.7 Fourniture et pose de bandes d'éveil à la vigilance intérieure plot

Le présent article comprend la fourniture et la pose de bandes d'éveil à la vigilance (BEV) intérieures à plots, au droit des escaliers.

Les dispositifs seront conformes aux exigences réglementaires d'accessibilité et à la norme NF P 98-351 en vigueur.

Les BEV seront constituées de plots podotactiles rapportés, fixés individuellement ou intégrés à un système de pose adapté au support existant.
La prestation comprend notamment :

- relevé et implantation précise sur site ;
- préparation, nettoyage et dépoussiérage du support ;
- fourniture des plots et gabarits de pose ;
- perçage, collage ou fixation selon le procédé retenu ;
- pose régulière et parfaitement alignée ;
- traitement soigné des rives et raccords ;
- nettoyage final après intervention.
- Les plots devront être :
- résistants à l'usure et au trafic intensif ;
- antidérapants ;
- solidement fixés au support ;
- sans arête vive ;
- visuellement contrastés avec le revêtement de sol environnant.

Les BEV seront implantées conformément aux plans et aux prescriptions réglementaires, notamment en amont des premières marches des volées concernées.

Le modèle, le matériau, le diamètre, la teinte et le principe de fixation seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.

Toutes sujétions de fourniture, implantation, fixation, adaptation et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.9.8 Fourniture et pose d'une porte tiercée métallique vitrée

Le présent article comprend la fourniture et la pose d'un bloc-porte tiercé métallique, de caractéristiques, proportions et finition identiques ou au plus proche de l'existant, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.
Le bloc-porte comprendra notamment :

- un vantail principal et un vantail secondaire semi-fixe ;
- dormant et cadre métalliques, finition identique ou au plus proche de l'existant ;
- vitrage de sécurité adapté à un usage en ERP ;
- vitrophanie sur vitrage, de motif, dimensions, teinte et implantation définis par la maîtrise d'œuvre ;
- bâton de maréchal sur les deux faces du vantail principal ;
- paumelles, serrure, cylindre, dispositifs de verrouillage du vantail secondaire, butées et accessoires nécessaires ;
- ferme-porte et sélecteur de fermeture si requis par la configuration du bloc-porte.

La prestation comprend la prise de cotes sur site, la fourniture, la pose, le calage, les fixations, les réglages ainsi que les raccords et finitions périphériques.

Le vitrage, la quincaillerie, la finition métallique et la vitrophanie seront soumis à la validation préalable de la maîtrise d'œuvre avant fabrication.

L'ensemble devra présenter un fonctionnement souple, une parfaite stabilité et une finition homogène avec les ouvrages existants.

Toutes sujétions de fourniture, fabrication, pose, réglage et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.9.9 Fourniture et pose d'un bloc-porte simple isophonique 93 x 204 cm

Le présent article comprend la fourniture et la pose d'un bloc-porte simple isophonique de dimensions nominales 93 x 204 cm, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.
Le bloc-porte comprendra notamment :

- vantail acoustique à âme pleine ;
- huisserie adaptée à la nature de la paroi ;
- joints périphériques acoustiques ;
- joint automatique en partie basse ou dispositif équivalent assurant la continuité de l'affaiblissement acoustique ;
- paumelles dimensionnées au poids du vantail ;
- serrure, cylindre et quincailleries nécessaires ;
- béquilles sur les deux faces ;
- butée de porte.

L'ensemble devra présenter un indice d'affaiblissement acoustique compatible avec les exigences du local, à justifier par fiche technique ou procès-verbal fabricant. À défaut d'indication particulière, le niveau de performance sera soumis à validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.

La prestation comprend également :

- relevé et vérification des dimensions de baie ;
- fourniture et pose de l'huisserie ;
- calage, fixation et réglage du vantail ;
- calfeutrement périphérique acoustique entre huisserie et paroi ;
- raccords et finitions nécessaires au droit des tableaux ;
- essais de fonctionnement et réglage final.

Le bloc-porte devra être posé de manière à ne créer aucun jour périphérique susceptible de dégrader la performance acoustique.

Le modèle, la finition, la quincaillerie et la performance acoustique seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.

Toutes sujétions de fourniture, pose, calfeutrement, réglage et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.9.10 Fourniture et pose de nez de marches

Le présent article comprend la fourniture et la pose de nez de marches rapportés sur les escaliers concernés par les travaux, conformément aux plans du marché et aux prescriptions d'accessibilité applicables.
Les nez de marches seront adaptés au support existant et présenteront :

- une surface antidérapante ;
- un contraste visuel marqué avec le revêtement des marches ;
- une largeur visible suffisante sur le dessus de la marche ;
- une résistance adaptée à un usage intensif en ERP ;
- une géométrie ne créant ni ressaut dangereux, ni débord excessif au droit de la contremarche.

Ils pourront être constitués de profilés aluminium avec insert antidérapant, ou dispositif équivalent validé par la maîtrise d'œuvre.
La prestation comprend notamment :

- relevé et vérification de l'état des marches existantes ;
- préparation et nettoyage des supports ;
- fourniture et découpe sur mesure des profils ;
- fixation mécanique et/ou collage suivant le système retenu et la nature du support ;
- traitement soigné des abouts et raccords ;
- reprises ponctuelles nécessaires après pose ;
- nettoyage final.

La pose devra être régulière, parfaitement alignée et continue sur toute la largeur utile des marches.

Le modèle, la teinte, la largeur et le principe de fixation seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.

Toutes sujétions de fourniture, découpe, fixation, adaptation et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.9.11 Contraste des premières et dernières marches

Le présent article comprend la mise en contraste visuel des premières et dernières marches des escaliers concernés, conformément aux plans du marché et aux prescriptions d'accessibilité applicables.

La mise en contraste sera réalisée sur les contremarches, sur toute la largeur utile de l'escalier et sur une hauteur minimale conforme à la réglementation.

Le dispositif pourra être réalisé par peinture technique, résine, bande ou revêtement rapporté, adapté à la nature du support et à un usage intensif en ERP.
La prestation comprend notamment :

- préparation, nettoyage et dépoussiérage des supports ;
- primaire d'accrochage si nécessaire ;
- fourniture et mise en œuvre du dispositif de contraste ;
- réalisation de limites nettes et régulières ;
- raccords et finitions avec les revêtements existants ;
- nettoyage après intervention.

La teinte retenue devra présenter un contraste visuel net et durable avec les marches adjacentes.

Le matériau, la teinte et la finition seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant mise en œuvre.

Toutes sujétions de préparation, fourniture, application et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.9.12 Détalonnage des portes

Le présent article comprend le détalonnage des vantaux de portes existants ou neufs dans les locaux concernés, afin d'assurer le passage d'air nécessaire au fonctionnement de la ventilation, conformément aux plans du marché et aux prescriptions du BET fluides.

La prestation comprend notamment :

- repérage des portes concernées ;
- dépose temporaire des vantaux si nécessaire ;
- recoupe soignée en partie basse ;
- ajustement du jeu sous porte à la hauteur prescrite ;
- reprise et protection du chant recoupé ;
- repose, réglage et contrôle du bon fonctionnement des portes.

Le détalonnage devra être réalisé sans dégradation du vantail, des revêtements ou des performances attendues du bloc-porte.

La hauteur de détalonnage sera définie suivant les besoins de ventilation et validée avant intervention.

Toutes sujétions de dépose, recoupe, protection des chants, repose et réglage sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.9.13 Incorporation des ouvrages

Cette prestation comprend :
Incorporation des huisseries fournies par le menuisier dans tous les murs et cloisons.
Y compris toutes sujétions.
Localisation : Pour l'ensemble des blocs portes à incorporé dans les cloisons créer comme indiqué dans les pièces graphiques.

1.9.14 Butées de portes

Fourniture et pose de butée à chaque porte.
Une butée par vantail.
Localisation : Pour chaque nouvelle porte.

1.9.15 Création d'une tablette rabattable PMR intégrée à la banque d'accueil

Le présent article comprend la fourniture et la pose d'une tablette rabattable accessible aux personnes à mobilité réduite, intégrée à la banque d'accueil existante de la salle d'instruction.

La tablette sera conçue pour permettre l'usage par une personne en fauteuil roulant et respectera notamment les dimensions réglementaires suivantes :

- plan d'usage situé à une hauteur maximale de 0,80 m ;
- vide inférieur libre d'au moins 0,70 m de hauteur ;
- largeur libre minimale de 0,60 m ;
- profondeur libre minimale de 0,30 m.

La prestation comprend :

- relevé précis de la banque existante ;
- fourniture d'un plateau rabattable rigide et stable ;
- fourniture des équerres, charnières, compas ou mécanismes de maintien nécessaires ;
- fixation sur la banque ou sur une structure renforcée adaptée ;
- dispositif de verrouillage en position ouverte et/ou fermée ;
- traitement soigné des chants et angles ;
- finition identique ou au plus proche du mobilier existant ;
- réglage et contrôle de la stabilité après pose.

Le mécanisme devra permettre une manœuvre simple, sans effort excessif, et ne présenter aucun risque de pincement ou de chute brutale du plateau.

La teinte, le matériau, les dimensions exactes et le principe de fixation seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant fabrication.

Toutes sujétions de fourniture, adaptation, renforcement, fixation, réglage et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.9.16 Peinture des portes

Le présent article comprend la préparation et la mise en peinture des portes neuves concernées par les travaux, y compris huisseries, chants et éléments périphériques associés.
La prestation comprend notamment :

- protection des sols, parois, vitrages et quincailleries ;
- dégraissage, lessivage et ponçage des supports ;
- grattage et reprise des parties écaillées ou mal adhérentes ;
- rebouchage des petits défauts, trous et impacts ;
- application d'un primaire adapté à la nature du support ;
- application de deux couches de peinture de finition minimum ;
- peinture des chants, huisseries, couvre-joints et éléments visibles associés ;
- dépose/repose ponctuelle des quincailleries si nécessaire pour une finition soignée ;
- nettoyage après intervention.

La peinture sera de type lessivable, résistante aux chocs et adaptée à un usage intensif en ERP. La finition sera satinée, sauf indication contraire de la maîtrise d'œuvre. La teinte sera choisie par la maîtrise d'œuvre dans le nuancier du fabricant.

Les surfaces devront présenter après travaux un aspect uniforme, sans coulure, trace de reprise, surépaisseur ni différence de teinte.

Toutes sujétions de préparation, impression, peinture, retouches et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.9.17 Erreurs ou omissions

Phase Appel d'offre : Si l'entreprise du présent lot détecte des omissions à la lecture du dossier de consultation pouvant le conduire à ajouter des postes, ces derniers devront l'être au présent chapitre et seront accompagnés d'une note justificative. Tous les éléments inclus par l'entreprise dans ce poste devront être justifiés dans son mémoire technique.

Phase Chantier : Il appartiendra à l'entreprise de signaler en temps utile, et en tout cas avant exécution, les omissions, les imprécisions ou les contradictions qu'il aurait pu relever dans les documents fournis et de demander les éclaircissements nécessaires.

1.10 Tribunal pour enfant

1.10.1 Dépose tapis brosse

Le présent article comprend la dépose complète du tapis-brosse existant, y compris de ses accessoires, cadres, profils et éléments de fixation, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

La prestation comprend notamment :

- repérage précis des ouvrages à déposer ;
- protection des ouvrages conservés à proximité ;
- dépose soigneuse du tapis-brosse ;
- dépose du cadre périphérique, profils, rails, fixations, scellements et accessoires associés, lorsqu'ils sont rendus sans objet ;
- retrait des colles, résidus, mortiers, calages ou éléments de fixation subsistant après dépose ;
- nettoyage complet de la réservation ou du support ;
- évacuation des éléments déposés et déchets vers les filières appropriées ;
- toutes sujétions de manutention et d'évacuation.

La dépose sera réalisée de manière à préserver au maximum les ouvrages périphériques conservés, notamment les revêtements de sol, seuils, cadres et supports adjacents.

Après dépose, le support devra être laissé propre, sain et apte à recevoir le nouvel ouvrage prévu au marché.

Toute dégradation occasionnée aux ouvrages conservés du fait de la dépose devra être reprise par l'entreprise à ses frais.

Toutes sujétions de dépose, décollage, démontage, nettoyage et évacuation sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.10.2 Tapis brosse encastré sur mesure

Le présent article comprend la fourniture et la pose d'un tapis-brosse encastré fabriqué sur mesure, destiné à remplacer le dispositif existant au droit des accès concernés, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

Avant toute fabrication, l'entreprise procédera à un relevé précis sur site de la réservation existante, comprenant notamment ses dimensions, sa profondeur, son équerrage et l'état du support.

Le tapis-brosse sera constitué d'un système adapté à un trafic intensif en établissement recevant du public, composé notamment :

- de profilés porteurs rigides en aluminium ou matériau équivalent ;
- d'inserts absorbants et grattants de type textile, brosse ou combinaison adaptée à l'usage ;
- de liaisons permettant l'enroulement ou la dépose aisée du tapis pour son entretien ;
- d'un cadre périphérique encastré, en aluminium, inox ou matériau équivalent résistant à l'usure et à la corrosion.

Le dispositif devra être :

- parfaitement stable sous le passage des usagers ;
- adapté au passage fréquent des personnes et équipements roulants ;
- résistant à l'usure, à l'écrasement et aux opérations courantes de nettoyage ;
- antidérapant ;

- facilement démontable pour permettre le nettoyage de la fosse ou de la réservation ;
- compatible avec les exigences relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Une attention particulière sera portée à l'affleurement du tapis-brosse avec les revêtements de sol adjacents. Aucun ressaut, désaffleurement ou bord saillant susceptible de constituer un obstacle au cheminement ne sera admis.

La prestation comprend notamment :
- relevés et prises de cotes sur site ;
- vérification de la profondeur et de l'état de la réservation existante ;
- nettoyage et préparation du fond de réservation ;
- reprises ponctuelles, ragréages ou calages nécessaires à l'obtention d'un support plan et stable ;
- fabrication sur mesure du tapis-brosse ;
- fourniture et pose du cadre périphérique ;
- toutes découpes et adaptations nécessaires ;
- fixation et calage du cadre ;
- pose et ajustement du tapis dans sa réservation ;
- raccordement soigné avec les revêtements de sol existants ;
- nettoyage complet après intervention.

En cas d'irrégularité de la réservation existante, l'entreprise devra prévoir les adaptations nécessaires afin d'obtenir un encadrement parfaitement rectiligne et un tapis correctement ajusté, sans jeu excessif ni point dur.

La teinte, le type d'insert, le profil et l'aspect du cadre seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande, sur présentation d'une fiche technique et d'échantillons. Le tapis sera livré parfaitement ajusté à la réservation et ne devra en aucun cas être constitué d'un modèle standard recoupé de manière approximative sur chantier.

Toutes sujétions de relevé, fabrication sur mesure, préparation du support, encadrement, pose, réglage et finition nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.10.3 Dépose des portes et de leurs bâti

Le présent article comprend la dépose complète des portes existantes et de leurs bâtis, dans les zones concernées par les travaux, conformément aux plans du marché.
La prestation comprend notamment :
- dépose des vantaux, quincailleries, paumelles, serrures et accessoires ;
- dépose complète des huisseries, dormants, couvre-joints et éléments de fixation ;
- découpe ou descellement soigné des bâtis afin de limiter les dégradations des ouvrages adjacents ;
- retrait des scellements, cales, chevilles et éléments devenus sans objet ;
- reprises ponctuelles et rebouchages nécessaires après dépose ;
- protection des sols, parois et ouvrages conservés ;
- tri, manutention et évacuation des éléments déposés vers les filières appropriées.

Les déposes seront réalisées avec soin afin de préserver les maçonneries, cloisons, revêtements et équipements conservés.

Les supports seront laissés propres, purgés et prêts à recevoir les nouveaux blocs-portes ou ouvrages prévus au marché.
Toutes sujétions de démontage, découpe, descellement, rebouchage, manutention et évacuation sont comprises dans le prix.

Localisation : comme indiqué en plan

1.10.4 Agrandissement d'une ouverture de porte simple avec reprise de linteau

Le présent article comprend l'agrandissement d'une baie existante destinée à recevoir un bloc-porte simple, avec reprise ou remplacement du linteau existant, conformément aux plans du marché.
La prestation comprend notamment :

- relevé et repérage précis de la baie existante ;
- protections et étaiements provisoires si nécessaires ;
- sciage et démolition soignée des parties de paroi concernées ;
- agrandissement de l'ouverture aux dimensions projetées ;
- dépose, adaptation ou remplacement du linteau existant ;
- fourniture et mise en œuvre du nouveau linteau ou des renforts nécessaires ;
- scellements, calages et reprises de maçonnerie ;
- reconstitution des tableaux, joues et sous-face de la baie ;
- préparation des supports pour recevoir le nouveau bloc-porte ;
- évacuation des gravats et nettoyage après intervention.

En cas d'intervention sur une paroi porteuse, les travaux seront exécutés conformément aux prescriptions du bureau d'études structure, y compris toutes dispositions provisoires nécessaires à la stabilité des ouvrages.

Les dimensions définitives de l'ouverture seront vérifiées en coordination avec le bloc-porte prévu avant réalisation.

Toutes sujétions de sciage, démolition, étaiement, renforcement, scellement, maçonnerie et préparation des supports sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.10.5 Agrandissement d'une ouverture pour porte tiercée avec reprise de linteau

Le présent article comprend l'agrandissement d'une baie existante destinée à recevoir un bloc-porte tiercé, avec reprise, adaptation ou remplacement du linteau existant, conformément aux plans du marché.
La prestation comprend notamment :

- relevé précis de la baie existante et vérification de la nature de la paroi ;
- mise en sécurité et étaiement provisoire si nécessaire ;
- sciage et démolition soignée des parties de maçonnerie ou de cloison concernées ;
- élargissement et adaptation de l'ouverture aux dimensions du futur bloc-porte tiercé ;
- dépose, modification ou remplacement du linteau existant ;
- fourniture et mise en œuvre du nouveau linteau ou des renforcements nécessaires ;
- scellements, calages et reprises de maçonnerie ;
- reconstitution des tableaux, joues et sous-face ;
- préparation des supports pour incorporation du nouveau bloc-porte ;
- évacuation des gravats et nettoyage de la zone d'intervention.

En cas d'intervention sur une paroi porteuse, les travaux seront exécutés conformément aux prescriptions du bureau d'études structure, y compris toutes dispositions provisoires nécessaires à la stabilité des ouvrages.

Les dimensions définitives de la baie seront vérifiées en coordination avec le bloc-porte tiercé avant exécution.

Toutes sujétions de sciage, démolition, étaiement, renforcement, maçonnerie, scellement et préparation des supports sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.10.6 Reprise de cloison après agrandissement d'ouverture

Le présent article comprend la reprise complète de la cloison au droit de l'ouverture agrandie, afin de reconstituer les tableaux, joues et surfaces adjacentes avec une finition identique ou au plus proche des parois existantes.
La prestation comprend notamment :

- purge et préparation des rives après travaux d'agrandissement ;
- reconstitution des parties de cloison nécessaires ;
- fourniture et pose des ossatures, plaques, panneaux ou matériaux compatibles avec l'existant ;
- renforts locaux nécessaires au droit du nouveau bloc-porte ;
- traitement des joints, raccords et angles ;
- reprise des enduits et préparation des supports ;
- ponçage et mise à niveau des surfaces ;
- reprise de peinture ou revêtement de finition dans une teinte et un aspect identiques à l'existant ;
- raccords soignés avec les murs conservés.

Les reprises devront être réalisées de manière à ne laisser aucune différence visible de niveau, fissure, joint apparent ou raccord grossier entre les parties neuves et existantes.

La teinte et la finition seront vérifiées sur site et soumises à la validation de la maîtrise d'œuvre avant réalisation définitive.

Toutes sujétions de fourniture, raccordement, enduit, préparation et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.10.7 Fourniture et pose de bandes d'éveil à la vigilance intérieure plot

Le présent article comprend la fourniture et la pose de bandes d'éveil à la vigilance (BEV) intérieures à plots, au droit des escaliers.

Les dispositifs seront conformes aux exigences réglementaires d'accessibilité et à la norme NF P 98-351 en vigueur.

Les BEV seront constituées de plots podotactiles rapportés, fixés individuellement ou intégrés à un système de pose adapté au support existant.
La prestation comprend notamment :

- relevé et implantation précise sur site ;
- préparation, nettoyage et dépoussiérage du support ;
- fourniture des plots et gabarits de pose ;
- perçage, collage ou fixation selon le procédé retenu ;
- pose régulière et parfaitement alignée ;
- traitement soigné des rives et raccords ;
- nettoyage final après intervention.
- Les plots devront être :
- résistants à l'usure et au trafic intensif ;
- antidérapants ;
- solidement fixés au support ;
- sans arête vive ;
- visuellement contrastés avec le revêtement de sol environnant.

Les BEV seront implantées conformément aux plans et aux prescriptions réglementaires, notamment en amont des premières marches des volées concernées.

Le modèle, le matériau, le diamètre, la teinte et le principe de fixation seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.

Toutes sujétions de fourniture, implantation, fixation, adaptation et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.10.8 Fourniture et pose d'une porte tiercée bois avec bâtons de maréchal

Le présent article comprend la fourniture et la pose d'un bloc-porte tiercé en bois, de dimensions, proportions et finition identiques ou au plus proche de l'existant, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.
Le bloc-porte comprendra notamment :

- un vantail principal et un vantail secondaire semi-fixe ;
- huisserie, couvre-joints et habillages assortis à l'existant ;
- finition bois, placage ou décor de teinte et aspect identiques ou équivalents aux portes existantes ;
- bâton de maréchal sur les deux faces du vantail principal ;
- paumelles dimensionnées au poids des vantaux ;
- serrure, cylindre, butées et quincailleries nécessaires ;
- dispositifs de verrouillage haut et bas du vantail secondaire ;
- ferme-porte et sélecteur de fermeture si nécessaires suivant la configuration.

La prestation comprend les relevés sur site, la fourniture complète, la pose, le calage, les fixations, les réglages ainsi que les raccords et finitions périphériques.

Le bloc-porte devra assurer un fonctionnement souple, une parfaite stabilité et une intégration homogène avec les ouvrages existants.

Le modèle, la teinte, le décor bois et les quincailleries seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant fabrication.

Toutes sujétions de fourniture, fabrication, pose, réglage et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.10.9 Curage de la porte et de son bâti

Curage des portes et leur bâti. Elles seront curées intégralement, il sera important de prendre en compte le plan de démolition donné dans les pièces graphiques. Le curage devra s'effectuer sans abimer les éléments conservés, comme le gros œuvre, la toiture, etc. Ils seront évacués dans des bennes à ordures appropriées. Et mis en décharge.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.10.10 Fourniture et pose d'un bloc-porte simple isophonique 93 x 204 cm

Le présent article comprend la fourniture et la pose d'un bloc-porte simple isophonique de dimensions nominales 93 x 204 cm, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.
Le bloc-porte comprendra notamment :

- vantail acoustique à âme pleine ;
- huisserie adaptée à la nature de la paroi ;
- joints périphériques acoustiques ;
- joint automatique en partie basse ou dispositif équivalent assurant la continuité de l'affaiblissement acoustique ;
- paumelles dimensionnées au poids du vantail ;
- serrure, cylindre et quincailleries nécessaires ;
- béquilles sur les deux faces ;
- butée de porte.

L'ensemble devra présenter un indice d'affaiblissement acoustique compatible avec les exigences du local, à justifier par fiche technique ou procès-verbal fabricant. À défaut d'indication particulière, le niveau de performance sera soumis à validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.

La prestation comprend également :

- relevé et vérification des dimensions de baie ;
- fourniture et pose de l'huisserie ;
- calage, fixation et réglage du vantail ;
- calfeutrement périphérique acoustique entre huisserie et paroi ;
- raccords et finitions nécessaires au droit des tableaux ;
- essais de fonctionnement et réglage final.

Le bloc-porte devra être posé de manière à ne créer aucun jour périphérique susceptible de dégrader la performance acoustique.

Le modèle, la finition, la quincaillerie et la performance acoustique seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.

Toutes sujétions de fourniture, pose, calfeutrement, réglage et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.10.11 Détalonnage des portes

Le présent article comprend le détalonnage des vantaux de portes existants ou neufs dans les locaux concernés, afin d'assurer le passage d'air nécessaire au fonctionnement de la ventilation, conformément aux plans du marché et aux prescriptions du BET fluides.

La prestation comprend notamment :

- repérage des portes concernées ;
- dépose temporaire des vantaux si nécessaire ;
- recoupe soignée en partie basse ;
- ajustement du jeu sous porte à la hauteur prescrite ;
- reprise et protection du chant recoupé ;
- repose, réglage et contrôle du bon fonctionnement des portes.

Le détalonnage devra être réalisé sans dégradation du vantail, des revêtements ou des performances attendues du bloc-porte.

La hauteur de détalonnage sera définie suivant les besoins de ventilation et validée avant intervention.

Toutes sujétions de dépose, recoupe, protection des chants, repose et réglage sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.10.12 Incorporation des ouvrages

Cette prestation comprend :
Incorporation des huisseries fournies par le menuisier dans tous les murs et cloisons.
Y compris toutes sujétions.
Localisation : Pour l'ensemble des blocs portes à incorporé dans les cloisons créer comme indiqué dans les pièces graphiques.

1.10.13 Butées de portes

Fourniture et pose de butée à chaque porte.
Une butée par vantail.

Localisation : Pour chaque nouvelle porte.

1.10.14 Peinture des portes

Le présent article comprend la préparation et la mise en peinture des portes neuves concernées par les travaux, y compris huisseries, chants et éléments périphériques associés.
La prestation comprend notamment :

- protection des sols, parois, vitrages et quincailleries ;
- dégraissage, lessivage et ponçage des supports ;
- grattage et reprise des parties écaillées ou mal adhérentes ;
- rebouchage des petits défauts, trous et impacts ;
- application d'un primaire adapté à la nature du support ;
- application de deux couches de peinture de finition minimum ;
- peinture des chants, huisseries, couvre-joints et éléments visibles associés ;
- dépose/repose ponctuelle des quincailleries si nécessaire pour une finition soignée ;
- nettoyage après intervention.

La peinture sera de type lessivable, résistante aux chocs et adaptée à un usage intensif en ERP. La finition sera satinée, sauf indication contraire de la maîtrise d'œuvre. La teinte sera choisie par la maîtrise d'œuvre dans le nuancier du fabricant.

Les surfaces devront présenter après travaux un aspect uniforme, sans coulure, trace de reprise, surépaisseur ni différence de teinte.

Toutes sujétions de préparation, impression, peinture, retouches et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.10.15 Poignées rallongées

Le présent article comprend la fourniture et la pose de poignées rallongées sur les portes concernées, afin d'en faciliter la préhension et la manœuvre par les personnes à mobilité réduite.

Les poignées seront de type béquille rallongée, adaptées aux serrures et blocs-portes existants ou neufs, et devront permettre une utilisation aisée sans mouvement de rotation important du poignet.
La prestation comprend notamment :

- dépose des poignées existantes si nécessaire ;
- vérification de la compatibilité avec les serrures et carrés existants ;
- fourniture et pose des poignées rallongées sur les deux faces de la porte, sauf indication contraire ;
- fourniture des rosaces, plaques, visseries et accessoires nécessaires ;
- adaptation ou remplacement ponctuel des éléments de quincaillerie incompatibles ;
- réglage et contrôle du bon fonctionnement de la serrure et du vantail.

Les poignées seront robustes, adaptées à un usage intensif en ERP, sans arête vive ni élément saillant dangereux.

Le modèle, la longueur, la forme et la finition seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.
Toutes sujétions de dépose, adaptation, fourniture, fixation et réglage sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.10.16 Fourniture et pose d'une boucle audio portative

Le présent article comprend la fourniture, la mise en service et les essais d'une boucle à induction magnétique portative type LA-90 de AUDIOropa / Humantechnik, ou techniquement équivalent, destinée à l'accueil des personnes malentendantes appareillées.

Le dispositif sera de type portable et autonome, permettant son déplacement entre les différents postes d'accueil ou espaces concernés.

L'équipement présentera notamment les caractéristiques suivantes :

- boucle à induction magnétique intégrée dans un boîtier portable ;
- microphone intégré ;
- possibilité de raccordement d'un microphone externe ;
- fonctionnement sur secteur et sur batterie rechargeable ;
- autonomie sur batterie de 6 heures minimum ;
- couverture adaptée à une conversation en face-à-face, de l'ordre de 1 m ;
- indicateurs de fonctionnement et de niveau de charge ;
- chargeur / alimentation et accessoires nécessaires ;
- conformité à la NF EN IEC 60118-4 ou norme équivalente en vigueur.

L'appareil devra permettre une transmission directe vers les aides auditives équipées de la position T ou MT et être adapté à un usage régulier en établissement recevant du public.
La prestation comprend également :

- fourniture du dispositif complet et de son chargeur ;
- fourniture du pictogramme réglementaire signalant la présence d'une boucle à induction magnétique ;
- réglage et paramétrage ;
- essais de fonctionnement sur site ;
- vérification de la qualité de réception ;
- mise en service ;
- remise de la documentation et des notices d'utilisation en français ;
- présentation du fonctionnement de l'appareil au personnel utilisateur.

Le matériel proposé devra être de caractéristiques au moins équivalentes au modèle de référence LA-90. Toute variante sera soumise à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.
Toutes sujétions de fourniture, accessoires, essais, réglages et mise en service sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plans.

1.10.17 Prolongation et raccordement de mains courantes intérieures

Le présent article comprend la prolongation, l'adaptation et le raccordement des mains courantes intérieures existantes, conformément aux plans du marché et aux prescriptions d'accessibilité applicables.
Les interventions pourront comprendre :

- la prolongation horizontale en tête ou en pied de volée afin d'atteindre la longueur réglementaire requise ;
- le raccordement entre deux tronçons existants afin d'assurer une continuité de préhension ;
- l'adaptation ponctuelle des supports, consoles et fixations nécessaires.
- Les éléments neufs seront de section, géométrie, matériau, teinte et finition identiques ou au plus proche de l'existant.

Les raccords devront être :

- rigides et durables ;
- sans ressaut ni arête vive ;
- continus à la main ;

- réalisés de manière discrète et homogène avec l'ouvrage conservé.

La prestation comprend notamment la prise de cotes sur site, la fourniture des éléments complémentaires, les découpes, assemblages, soudures ou manchonnages, les fixations, les retouches de finition et les reprises ponctuelles des supports.

Les prolongements devront respecter les dimensions et implantations réglementaires et ne pas créer d'obstacle dans les circulations.

Le principe de raccordement et la finition seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant exécution.

Toutes sujétions de fourniture, adaptation, raccordement, fixation et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.10.18 Mise en place d'une main courante le long d'un escalier en colimaçon

Le présent article comprend la fourniture et la pose d'une main courante intérieure neuve le long de l'escalier en colimaçon, conformément aux plans du marché et aux prescriptions d'accessibilité applicables.
La main courante devra être :

- continue sur l'ensemble du développé de l'escalier ;
- rigide, stable et facilement préhensible ;
- positionnée à une hauteur conforme aux exigences réglementaires ;
- adaptée à la géométrie hélicoïdale de l'escalier ;
- sans arête vive, ressaut ou interruption gênant la continuité de préhension.

La prestation comprend notamment :

- relevé précis sur site et prise de cotes suivant le développé réel de l'escalier ;
- fourniture de la main courante, consoles, platines et accessoires de fixation ;
- cintrage ou fabrication sur mesure suivant la courbure de l'escalier ;
- fixation sur support existant ou structure adjacente ;
- réalisation des raccords, retours et prolongements nécessaires ;
- traitement soigné des extrémités ;
- reprises ponctuelles de finition après pose.

La section, le matériau, la teinte et la finition seront identiques ou au plus proche des ouvrages existants, sauf indication contraire de la maîtrise d'œuvre.

Le principe de fixation, le développé et la finition seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant fabrication.

Toutes sujétions de relevé, cintrage, fabrication, fixation, adaptation et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.10.19 Erreurs ou omissions

Phase Appel d'offre : Si l'entreprise du présent lot détecte des omissions à la lecture du dossier de consultation pouvant le conduire à ajouter des postes, ces derniers devront l'être au présent chapitre et seront accompagnés d'une note justificative. Tous les éléments inclus par l'entreprise dans ce poste devront être justifiés dans son mémoire technique.

Phase Chantier : Il appartiendra à l'entreprise de signaler en temps utile, et en tout cas avant exécution, les omissions, les imprécisions ou les contradictions qu'il aurait pu relever dans les documents fournis et de demander les éclaircissements nécessaires.

1.11 Sanitaires

1.11.1 Curage du mobilier et des équipements fixés aux murs et au sol des sanitaires

Le présent article comprend la dépose complète du mobilier, des accessoires et équipements existants fixés aux parois et au sol des sanitaires, dans les zones concernées par les travaux.
La prestation comprend notamment :

- repérage des éléments à déposer avant intervention ;
- dépose des meubles, tablettes, miroirs, patères, distributeurs, porte-papiers, poubelles, accessoires et équipements divers ;
- dépose des fixations, chevilles, platines, scellements et supports devenus sans objet ;
- dépose ponctuelle des éléments de mobilier intégrés ou solidaires des parois ;
- protection des équipements, revêtements et ouvrages conservés ;
- rebouchage des percements et reprises ponctuelles des supports après dépose ;
- tri, manutention et évacuation des éléments déposés vers les filières appropriées ;
- nettoyage complet des zones d'intervention.

Les équipements devant être conservés ou réemployés seront déposés avec soin, repérés et stockés à l'emplacement indiqué par la maîtrise d'œuvre.

La dépose devra être réalisée sans détériorer les réseaux, cloisons, sols et revêtements conservés.

Toutes sujétions de dépose, démontage, manutention, rebouchage, évacuation et nettoyage sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.2 Démolition des cloisons et murs des sanitaires

Le présent article comprend la démolition des cloisons et parois existantes des sanitaires nécessaires au réaménagement des locaux, conformément aux plans du marché.
La prestation comprend notamment :

- repérage préalable des parois concernées et des réseaux éventuellement incorporés ;
- protection des sols, équipements et ouvrages conservés ;
- dépose préalable des éléments fixés aux parois lorsque nécessaire ;
- démolition soignée des cloisons, doublages, maçonneries légères et parements concernés ;
- découpe nette au droit des ouvrages conservés ;
- dépose des ossatures, rails, montants, plinthes, habillages et accessoires rendus sans objet ;
- purge et nettoyage des rives après démolition ;
- rebouchage des saignées, percements et réservations laissés apparents ;
- tri, manutention et évacuation des gravats vers les filières appropriées.

Avant toute démolition, l'entreprise devra vérifier l'absence de réseaux en service dans les parois et procéder, le cas échéant, à leur mise en sécurité ou à leur dévoiement en coordination avec les lots concernés.

Toute intervention sur une paroi porteuse ou participant à la stabilité de l'ouvrage est exclue du présent article, sauf indication contraire des plans et validation spécifique.

Toutes sujétions de protection, sciage, démolition, purge, évacuation et nettoyage sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.3 Curage des revêtements de sol

Le présent article comprend la dépose complète des revêtements de sol existants des sanitaires, dans les zones concernées par les travaux, conformément aux plans du marché.
La prestation comprend notamment :

- protection des ouvrages et équipements conservés ;
- dépose des carrelages, revêtements souples, plinthes et accessoires associés ;
- retrait des colles, mortiers, résidus et éléments de fixation ;
- dépose ponctuelle des seuils ou profils rendus sans objet ;
- purge des parties de support dégradées ou non adhérentes ;
- nettoyage et dépoussiérage complet des surfaces après dépose ;
- tri, manutention et évacuation des déchets vers les filières appropriées.

La dépose devra être réalisée de manière à préserver les supports destinés à être conservés et à limiter les dégradations des ouvrages adjacents.

Les supports seront laissés propres, sains et prêts à recevoir les travaux de reprise, ragréage ou nouveaux revêtements prévus au marché.

Toutes sujétions de dépose, décollage, purge, manutention, évacuation et nettoyage sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.4 Curage des cloisons, y compris portes

Le présent article comprend la dépose complète des cloisons existantes et des blocs-portes associés dans les zones concernées par le réaménagement des sanitaires, conformément aux plans du marché.
La prestation comprend notamment :

- repérage préalable des cloisons, portes et réseaux éventuellement incorporés ;
- protection des ouvrages conservés ;
- dépose des vantaux, huisseries, quincailleries et accessoires ;
- dépose des cloisons, doublages, ossatures, rails, montants et parements ;
- retrait des plinthes, couvre-joints et éléments de finition rendus sans objet ;
- découpe soignée au droit des ouvrages conservés ;
- purge et nettoyage des rives après dépose ;
- rebouchage ponctuel des percements et réservations ;
- tri, manutention et évacuation des matériaux déposés vers les filières appropriées.

Avant intervention, l'entreprise devra vérifier l'absence de réseaux en service dans les cloisons et assurer, si nécessaire, leur mise en sécurité ou leur dévoiement en coordination avec les lots concernés.

Les zones après curage seront laissées propres, saines et prêtes à recevoir les nouveaux ouvrages.

Toutes sujétions de dépose, démontage, découpe, manutention, évacuation et nettoyage sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.5 Curage d'un mur maçonné en brique

Le présent article comprend la démolition et le curage d'un mur existant maçonné en brique, dans les zones concernées par le réaménagement des sanitaires, conformément aux plans du marché.
La prestation comprend notamment :

- repérage préalable de la paroi et des réseaux éventuellement incorporés ;
- protection des ouvrages conservés ;
- dépose des plinthes, revêtements, habillages et accessoires fixés sur la paroi ;

- démolition soignée de la maçonnerie en brique ;
- découpe nette au droit des murs et ouvrages maintenus ;
- dépose des éléments de scellement, fixations et accessoires rendus sans objet ;
- purge et nettoyage des rives après démolition ;
- rebouchage ponctuel des saignées et percements laissés apparents ;
- tri, manutention et évacuation des gravats vers les filières appropriées.

Avant intervention, l'entreprise devra vérifier la nature de la paroi et l'absence de fonction porteuse ou de réseaux en service. Toute anomalie ou doute devra être signalé à la maîtrise d'œuvre avant démolition.

Les ouvrages conservés devront être laissés propres, stables et prêts à recevoir les reprises de maçonnerie, cloisons ou finitions prévues.

Toutes sujétions de sciage, démolition, purge, manutention, évacuation et nettoyage sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.6 Dépose et évacuation des bouches de VMC

Le présent article comprend la dépose complète des bouches de ventilation mécanique contrôlée existantes dans les zones concernées par les travaux.
La prestation comprend notamment :

- repérage des bouches et conduits associés ;
- dépose des grilles, bouches, manchons, collerettes et accessoires de fixation ;
- déconnexion propre des éléments raccordés aux conduits conservés ;
- obturation provisoire et protection des gaines maintenues en attente ;
- dépose des éléments devenus sans objet ;
- rebouchage ou reprise ponctuelle des percements lorsque nécessaire ;
- tri, manutention et évacuation des équipements déposés vers les filières appropriées ;
- nettoyage complet après intervention.

La dépose devra être réalisée sans détériorer les conduits, réseaux et supports conservés.
Toutes sujétions de dépose, déconnexion, protection des attentes, évacuation et nettoyage sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.7 Dépose et évacuation de l'ensemble des luminaires

Le présent article comprend la dépose complète de l'ensemble des luminaires existants dans les zones concernées par les travaux, y compris leurs accessoires et systèmes de fixation.
La prestation comprend notamment :

- repérage des luminaires et des circuits correspondants ;
- mise hors tension et consignation avant intervention ;
- déconnexion électrique des appareils ;
- dépose des luminaires, supports, platines, rosaces, suspentes et accessoires associés ;
- retrait des fixations et câbles devenus sans objet ;
- mise en sécurité et protection des alimentations conservées en attente ;
- rebouchage ponctuel des percements ou réservations laissés apparents ;
- tri, manutention et évacuation des appareils déposés vers les filières appropriées ;
- nettoyage complet après intervention.

La dépose devra être réalisée sans détériorer les plafonds, parois, réseaux et ouvrages conservés.
Toutes sujétions de déconnexion, dépose, mise en sécurité, manutention, évacuation et nettoyage sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.8 Cloisons Placostil – épaisseur 100 mm

Le présent article comprend la fourniture et la pose de cloisons sèches de type Placostil d'épaisseur finie voisine de 100 mm, conformément aux plans du marché.
Les cloisons seront constituées notamment :

- d'une ossature métallique galvanisée type rails et montants M48 ou équivalent ;
- d'un parement double plaque de plâtre de chaque côté, permettant d'obtenir une épaisseur finie d'environ 100 mm ;
- d'un isolant en laine minérale incorporé dans l'ossature pour amélioration acoustique ;
- de plaques hydrofuges de type H1 sur les faces exposées à l'humidité ou destinées à recevoir du carrelage ;
- de renforts incorporés au droit des appareils sanitaires, barres d'appui, mobiliers et équipements fixés aux cloisons.

La prestation comprend les ossatures, plaques, isolants, renforts, découpes, réservations pour réseaux, bandes et enduits de joints ainsi que tous raccords avec les ouvrages adjacents.
Les cloisons seront réalisées toute hauteur jusqu'au support supérieur, sauf indication contraire aux plans, et devront présenter des surfaces planes et prêtes à recevoir les finitions prévues.

Les performances acoustiques et, le cas échéant, de résistance au feu devront être conformes aux exigences indiquées aux plans et documents du marché.

Toutes sujétions de fourniture, fixation, renforcement, raccordement et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.9 Création d'un mur en brique

Le présent article comprend la fourniture et la réalisation d'un mur maçonné en briques, conformément aux plans du marché et aux dimensions projetées.

L'ouvrage sera réalisé en briques adaptées à l'usage intérieur, hourdées au mortier ou mises en œuvre selon le système du fabricant, avec épaisseur suivant plans et contraintes du projet.
La prestation comprend notamment :

- implantation et traçage de l'ouvrage ;
- préparation du support ;
- fourniture et pose des briques ;
- réalisation des joints, coupes et ajustements ;
- liaison avec les murs, sols et plafonds existants ;
- harpages, ancrages ou attaches nécessaires à la stabilité ;
- réservations pour passages de réseaux et incorporations éventuelles ;
- réalisation des linteaux ou renforts ponctuels si nécessaires au droit des ouvertures ;
- rebouchages et reprises après passage des autres corps d'état ;
- préparation des surfaces pour recevoir les finitions prévues.

Le mur devra être parfaitement aplomb, plan, stable et correctement liaisonné aux ouvrages adjacents.

Toutes sujétions de fourniture, maçonnerie, scellement, raccordement, réservations et préparation des supports sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.10 Fourniture et pose d'un bloc-porte simple isophonique 93 x 204 cm

Le présent article comprend la fourniture et la pose d'un bloc-porte simple isophonique de dimensions nominales 93 x 204 cm, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

Le bloc-porte comprendra notamment :

- vantail acoustique à âme pleine ;
- huisserie adaptée à la nature de la paroi ;
- joints périphériques acoustiques ;
- joint automatique en partie basse ou dispositif équivalent assurant la continuité de l'affaiblissement acoustique ;
- paumelles dimensionnées au poids du vantail ;
- serrure, cylindre et quincailleries nécessaires ;
- béquilles sur les deux faces ;
- butée de porte.

L'ensemble devra présenter un indice d'affaiblissement acoustique compatible avec les exigences du local, à justifier par fiche technique ou procès-verbal fabricant. À défaut d'indication particulière, le niveau de performance sera soumis à validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.

La prestation comprend également :

- relevé et vérification des dimensions de baie ;
- fourniture et pose de l'huisserie ;
- calage, fixation et réglage du vantail ;
- calfeutrement périphérique acoustique entre huisserie et paroi ;
- raccords et finitions nécessaires au droit des tableaux ;
- essais de fonctionnement et réglage final.

Le bloc-porte devra être posé de manière à ne créer aucun jour périphérique susceptible de dégrader la performance acoustique.

Le modèle, la finition, la quincaillerie et la performance acoustique seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.

Toutes sujétions de fourniture, pose, calfeutrement, réglage et finition sont comprises dans le prix.

Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.11 Détalonnage des portes

Le présent article comprend le détalonnage des vantaux de portes existants ou neufs dans les locaux concernés, afin d'assurer le passage d'air nécessaire au fonctionnement de la ventilation, conformément aux plans du marché et aux prescriptions du BET fluides.

La prestation comprend notamment :

- repérage des portes concernées ;
- dépose temporaire des vantaux si nécessaire ;
- recoupe soignée en partie basse ;
- ajustement du jeu sous porte à la hauteur prescrite ;
- reprise et protection du chant recoupé ;
- repose, réglage et contrôle du bon fonctionnement des portes.

Le détalonnage devra être réalisé sans dégradation du vantail, des revêtements ou des performances attendues du bloc-porte.

La hauteur de détalonnage sera définie suivant les besoins de ventilation et validée avant intervention.

Toutes sujétions de dépose, recoupe, protection des chants, repose et réglage sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.12 Incorporation des ouvrages

Cette prestation comprend :
Incorporation des huisseries fournies par le menuisier dans tous les murs et cloisons.
Y compris toutes sujétions.
Localisation : Pour l'ensemble des blocs portes à incorporé dans les cloisons créer comme indiqué dans les pièces graphiques.

1.11.13 Butées de portes

Fourniture et pose de butée à chaque porte.
Une butée par vantail.
Localisation : Pour chaque nouvelle porte.

1.11.14 Peinture des portes

Le présent article comprend la préparation et la mise en peinture des portes neuves concernées par les travaux, y compris huisseries, chants et éléments périphériques associés.
La prestation comprend notamment :

- protection des sols, parois, vitrages et quincailleries ;
- dégraissage, lessivage et ponçage des supports ;
- grattage et reprise des parties écaillées ou mal adhérentes ;
- rebouchage des petits défauts, trous et impacts ;
- application d'un primaire adapté à la nature du support ;
- application de deux couches de peinture de finition minimum ;
- peinture des chants, huisseries, couvre-joints et éléments visibles associés ;
- dépose/repose ponctuelle des quincailleries si nécessaire pour une finition soignée ;
- nettoyage après intervention.

La peinture sera de type lessivable, résistante aux chocs et adaptée à un usage intensif en ERP. La finition sera satinée, sauf indication contraire de la maîtrise d'œuvre. La teinte sera choisie par la maîtrise d'œuvre dans le nuancier du fabricant.

Les surfaces devront présenter après travaux un aspect uniforme, sans coulure, trace de reprise, surépaisseur ni différence de teinte.

Toutes sujétions de préparation, impression, peinture, retouches et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.15 Plaques de bas de porte et quincailleries complémentaires

Le présent article comprend la fourniture et la pose de plaques de protection en partie basse des portes, ainsi que des quincailleries complémentaires nécessaires à leur bon usage et à leur durabilité.

Les plaques de bas de porte seront réalisées en inox brossé, aluminium anodisé ou matériau équivalent résistant aux chocs et au nettoyage, de dimensions adaptées aux vantaux concernés.
La prestation comprend notamment :

- relevé des dimensions sur site ;
- fourniture et découpe sur mesure des plaques ;
- pose sur une ou deux faces suivant les indications des plans ;
- fixation par collage, vissage ou procédé adapté, sans déformation ni arête saillante ;

- fourniture et pose des quincailleries complémentaires nécessaires : butées, plaques de poussée, protections, rosaces, dispositifs de condamnation ou accessoires similaires ;
- réglages et finitions après pose.

Les plaques devront être parfaitement planes, alignées et solidement fixées, avec chants adoucis et finition homogène.

Le matériau, la hauteur des plaques et le modèle des quincailleries seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.

Toutes sujétions de fourniture, découpe, fixation, réglage et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.16 Murs des pièces sèches

Le présent article comprend la préparation et la finition des murs des pièces sèches concernés par les travaux, sur supports neufs ou existants, conformément aux plans du marché.
La prestation comprend notamment :

- préparation, nettoyage et dépoussiérage des supports ;
- rebouchage des trous, fissures et petites irrégularités ;
- reprise des joints, bandes et raccords entre ouvrages neufs et existants ;
- ratissage local ou général si nécessaire afin d'obtenir une surface régulière ;
- ponçage et préparation avant finition ;
- application d'une couche d'impression adaptée au support ;
- application de deux couches de peinture de finition minimum.

La peinture sera de type acrylique lessivable, adaptée à un usage intensif en ERP, finition satinée ou velours suivant choix de la maîtrise d'œuvre.

Les parois devront présenter après travaux un aspect homogène, régulier, sans trace de reprise, défaut de planéité ou différence de teinte.

La teinte sera choisie par la maîtrise d'œuvre dans le nuancier du fabricant.
Toutes sujétions de préparation, enduit, ponçage, impression, peinture, raccords et nettoyage sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.17 Murs des pièces humides – hors faïence

Le présent article comprend la préparation et la finition des murs des pièces humides non revêtus de faïence, sur supports neufs ou existants, conformément aux plans du marché.
La prestation comprend notamment :

- nettoyage, préparation et dépoussiérage des supports ;
- rebouchage des trous, fissures et irrégularités ;
- reprise des joints, bandes et raccords entre ouvrages neufs et existants ;
- ratissage et ponçage si nécessaire afin d'obtenir un support régulier ;
- application d'une couche d'impression adaptée ;
- application de deux couches minimum de peinture spéciale pièces humides, lessivable et résistante à l'humidité.

La peinture sera de type acrylique ou équivalent adapté aux locaux humides, avec finition satinée ou selon choix de la maîtrise d'œuvre.

Les raccords avec les zones faïencées devront être nets, réguliers et parfaitement finis.
La teinte sera choisie par la maîtrise d'œuvre dans le nuancier du fabricant.

Toutes sujétions de préparation, enduit, impression, peinture, raccords et nettoyage sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.18 Divers sur bois

Le présent article comprend l'ensemble des travaux ponctuels de reprise, adaptation et finition sur ouvrages bois existants ou neufs, rendus nécessaires par les travaux.
La prestation comprend notamment :

- petites découpes et ajustements ;
- rebouchage des trous, éclats ou anciennes fixations ;
- ponçage et préparation des surfaces ;
- reprise ou remplacement ponctuel de couvre-joints, champlats, plinthes ou habillages bois ;
- réparation légère des chants et arêtes ;
- reprise des assemblages ou fixations si nécessaire ;
- application d'une finition, peinture, vernis ou lasure identique ou au plus proche de l'existant.

Les interventions devront être réalisées de manière à conserver un aspect homogène avec les ouvrages bois adjacents, sans différence visible de teinte ou de finition.

Toutes sujétions de fourniture, adaptation, réparation, ponçage, raccord et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.19 Divers sur parties métalliques

Le présent article comprend l'ensemble des travaux ponctuels de reprise, adaptation, réparation et finition sur les ouvrages métalliques existants ou neufs concernés par les travaux.
La prestation comprend notamment :

- découpes, perçages et ajustements ponctuels ;
- dépose ou remplacement d'éléments métalliques mineurs ;
- reprise de soudures et assemblages ;
- fourniture et pose de petites pièces complémentaires, platines, cornières, profils ou renforts ;
- traitement des arêtes, coupes et soudures ;
- décapage local des parties oxydées ;
- application d'un traitement anticorrosion adapté ;
- reprise de peinture ou de finition identique ou au plus proche de l'existant ;
- réglage et remise en état des éléments conservés.

Les interventions devront permettre d'obtenir des ouvrages stables, sans arête vive, sans trace de corrosion et avec une finition homogène.

Toutes sujétions de fourniture, découpe, soudure, fixation, traitement anticorrosion, raccord et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.20 Etanchéité

Etanchéité dans les pièces humides : Réalisation d'une étanchéité avec un S.P.E.C. type 596 de Lanko (compris bande armé type BE14 dans les angles), avec primaire type 162 de Lanko ou similaire.
Joint mastic sanitaire de classe 25E dans les angles après pose du carrelage
Le produit proposé devra faire l'objet de l'agrément du bureau de contrôle et sera appliqué suivant les recommandations du fabricant
Localisation : Faïence et carrelage

1.11.21 Fourniture et pose de carrelage

Fourniture et pose d'un carrelage Gré Cérame coloré dans la masse joints réalisés après coup au ciment couleur au choix de l'architecte.

Ou équivalent :
Marque : Casalgrande Padana
Modèle : Stile 60*60
Aspect : White Smoke
Y compris plinthes droites rectifiées

1.11.22 Faïence

Fourniture et pose de faïence, pose au mortier colle, joints réalisés après coup au ciment couleur au choix de l'architecte.
Marque : Casalgrande Padana
Modèle : R-Evolution 30*60
Aspect : Sand
Murs périphériques des sanitaires : jusqu'à 1,60m
Douches : Toute hauteur
Peinture au-dessus de la faïence.
Localisation : Comme indiqué en plan.

1.11.23 Fourniture et pose de barres de seuil

Le présent article comprend la fourniture et la pose de barres de seuil au droit des raccords entre revêtements de sol, passages de portes et changements de matériaux.
Les barres de seuil seront en aluminium anodisé, inox ou matériau équivalent, adaptées à un usage intensif en ERP et à la nature des revêtements adjacents.
La prestation comprend notamment :

- relevé des dimensions sur site ;
- fourniture et découpe sur mesure ;
- fixation par vissage, collage ou système adapté au support ;
- traitement soigné des abouts et raccords ;
- adaptation aux éventuelles différences de niveau ;
- nettoyage après pose.

Les profils devront être stables, antidérapants et sans arête vive, avec une géométrie limitant tout ressaut au droit des circulations.
Le modèle, la finition et la teinte seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.
Toutes sujétions de fourniture, découpe, fixation, adaptation et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.24 Fourniture et pose de faux-plafonds pièces humide

Plafond acoustique dalles 600 x 600 mm PERLA MICROLOOK
Fourniture et pose de plafond suspendu réalisé avec des panneaux autoportants, bord MICROLOOK 90, posé sur T Silhouette XL2 de 15mm.
Les panneaux seront en laine de verre ou de roche de forte densité, revêtus sur la face apparente d'une peinture microporeuse et sur la contre face d'un voile de verre.

Dimensions des modules : 600 x 600 x 19mm.
Classement feu : M0

Les panneaux mis en œuvre ne contiendront aucun élément favorable au développement microbien.

Montage sur ossature métallique laquée semi-apparente, cornières de rives laquée à joint creux, raidisseurs incorporés selon besoin, suspension par tiges filetées en acier galvanisé fixées en sous face de plancher par attaches spécifiques.
Mise en œuvre conformément à la norme NFP 68-203 1&2 référence DTU 58.1.
Selon nécessité des grilles seront intégrées dans le plafond afin d'équilibrer les pressions et températures de part et d'autre des panneaux.

Les ossatures respecteront les exigences des règles PS 92 (contreventement renforcé)
Coloris au choix du Maître d'Œuvre dans la gamme de fabrication.
Y compris toutes sujétions de pose, de découpes, réservations, insertion de luminaires, d'accessoires et profils supports spéciaux en rives au droit des retombées ou soffites.

Recréation des feuillures pour bords MICROCLOOK 90 sur les dalles ajustées en rives.
Référence : ARMSTRONG, modèle PERLA dB.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.25 Curage des réseaux de plomberie

Le présent article comprend le curage, la dépose et l'évacuation des réseaux de plomberie existants devenus sans objet dans les zones concernées par les travaux.
La prestation comprend notamment :

- repérage préalable des réseaux d'alimentation en eau froide, eau chaude et évacuations ;
- coupure, vidange et mise en sécurité des réseaux avant intervention ;
- dépose des canalisations, raccords, colliers, siphons, flexibles et accessoires associés ;
- déconnexion des appareils sanitaires déposés ;
- suppression des tronçons devenus inutiles jusqu'aux points de raccordement conservés ;
- condamnation propre et étanche des réseaux maintenus en attente ;
- rebouchage des percements et réservations rendus sans objet ;
- tri, manutention et évacuation des éléments déposés vers les filières appropriées.

Les réseaux conservés devront être protégés, repérés et laissés en état de recevoir les futurs raccordements.
Toutes sujétions de coupure, vidange, dépose, condamnation, rebouchage, évacuation et nettoyage sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.26 Création des réseaux d'alimentation EF + EC + évacuations EU/EV

Le présent article comprend la création, l'adaptation et le raccordement des réseaux d'alimentation en eau froide, eau chaude sanitaire ainsi que des réseaux d'évacuation EU/EV nécessaires aux nouveaux équipements sanitaires, conformément aux plans du marché.

La prestation comprend notamment :

- repérage et raccordement sur les réseaux existants conservés ;
- fourniture et pose des canalisations EF et EC, raccords, colliers, supports et accessoires ;
- création, adaptation et prolongation des réseaux d'évacuation EU/EV ;
- raccordement des lavabos, lave-mains, cuvettes et autres appareils sanitaires prévus ;
- fourniture des siphons, culottes, tés, coudes, manchons, tampons et accessoires nécessaires ;
- respect des pentes nécessaires au bon écoulement des réseaux d'évacuation ;
- cheminement en apparent, faux-plafond, gaine technique, doublage ou encastré suivant configuration ;
- fourniture et pose de vannes d'isolement accessibles sur les réseaux EF et EC ;
- calorifugeage des réseaux lorsque nécessaire ;
- traversées de parois, fourreaux, percements et rebouchages ;

- fixation et supportage des canalisations avec dispositifs limitant les vibrations et nuisances acoustiques ;
- raccordement étanche aux réseaux existants ;
- rinçage, essais d'étanchéité, essais d'écoulement et mise en service de l'ensemble.

Les canalisations seront réalisées en matériaux adaptés aux réseaux sanitaires, compatibles avec les installations existantes et conformes aux normes et DTU en vigueur.

Les réseaux d'évacuation devront être réalisés avec les diamètres et pentes adaptés aux appareils desservis, sans contre-pente ni point bas susceptible de provoquer des stagnations.

Toutes sujétions de fourniture, raccordement, supportage, adaptation, calorifugeage, évacuation, essais et mise en service sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.27 Désinfection du réseau et analyse d'eau

Le présent article comprend la désinfection des réseaux d'eau sanitaire neufs ou remaniés, ainsi que la réalisation des contrôles et analyses nécessaires avant remise en service.
La prestation comprend notamment :

- rinçage complet des canalisations après travaux ;
- désinfection des réseaux par procédé adapté ;
- respect du temps de contact du produit désinfectant ;
- rinçage final jusqu'à élimination complète du produit utilisé ;
- prélèvements d'eau aux points représentatifs du réseau ;
- réalisation d'analyses bactériologiques par un laboratoire compétent ;
- remise des résultats d'analyse à la maîtrise d'œuvre avant mise en service définitive.

Les opérations seront réalisées conformément aux prescriptions sanitaires et aux recommandations applicables aux réseaux d'eau destinée à la consommation humaine.

En cas de résultat non conforme, l'entreprise devra procéder à une nouvelle désinfection, un nouveau rinçage et de nouvelles analyses, jusqu'à obtention de résultats satisfaisants, sans incidence financière supplémentaire pour le maître d'ouvrage.

Toutes sujétions de produits, rinçage, prélèvements, analyses, rapports et remise en service sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.28 Fourniture et pose de lave-mains

Le présent article comprend la fourniture, la pose, le raccordement et la mise en service de lave-mains neufs, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

Les lave-mains seront de type céramique sanitaire, de dimensions adaptées aux locaux et à leur usage, avec finition blanche sauf indication contraire.
La prestation comprend notamment :

- fourniture du lave-mains ;
- fixation murale sur consoles, bâti-support ou système adapté ;
- robinetterie mitigeuse ou temporisée suivant les indications du projet ;
- bonde, siphon et accessoires de raccordement ;
- raccordement aux réseaux EF/EC et évacuation ;
- joints d'étanchéité périphériques ;
- renforts de cloison si nécessaires ;
- réglage, essais d'étanchéité et mise en service.

Lorsque le lave-mains est destiné à un usage PMR, son implantation devra respecter les hauteurs, dégagements et espaces d'usage réglementaires, notamment l'absence d'obstacle sous l'appareil.

Le modèle, les dimensions et la robinetterie seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.
Toutes sujétions de fourniture, fixation, raccordement, réglage et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.29 Fourniture et pose de cuvette WC

Le présent article comprend la fourniture, la pose, le raccordement et la mise en service de cuvettes WC neuves, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

Les cuvettes seront en céramique sanitaire blanche, de type suspendu ou au sol suivant les plans, adaptées à un usage intensif en ERP.
La prestation comprend notamment :

- fourniture de la cuvette, abattant, fixations et accessoires ;
- bâti-support et réservoir de chasse si nécessaire ;
- mécanisme de chasse double débit ou temporisé suivant le modèle retenu ;
- raccordement aux réseaux d'alimentation et d'évacuation ;
- joints, manchettes et accessoires d'étanchéité ;
- renforts de cloison et fixations nécessaires ;
- réglage, essais d'étanchéité et mise en service.

Lorsque la cuvette est destinée à un usage PMR, son implantation devra respecter les hauteurs, dégagements latéraux et espaces de transfert réglementaires.

Le modèle, les dimensions, l'abattant et le système de chasse seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.

Toutes sujétions de fourniture, fixation, raccordement, réglage et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.30 Fourniture et pose de lavabo adapté PMR

Le présent article comprend la fourniture, la pose, le raccordement et la mise en service d'un lavabo accessible aux personnes à mobilité réduite, conformément aux plans du marché et aux prescriptions réglementaires d'accessibilité.

Le lavabo sera en céramique sanitaire blanche, de type suspendu, avec forme adaptée à une utilisation en position assise.
La prestation comprend notamment :

- fourniture du lavabo et de ses fixations ;
- robinetterie mitigeuse à levier rallongé ou commande facilitant la préhension ;
- bonde, siphon déporté ou extra-plat et accessoires nécessaires ;
- raccordement aux réseaux EF/EC et évacuation ;
- renforts de cloison et dispositifs de fixation adaptés ;
- réalisation des joints d'étanchéité ;
- réglage, essais et mise en service.

L'implantation devra ménager sous le lavabo un vide libre permettant l'approche en fauteuil, d'au moins 0,70 m de hauteur, 0,60 m de largeur et 0,30 m de profondeur. Aucun pied, canalisation ou siphon ne devra gêner cet espace.

La robinetterie, le siphon et les canalisations seront positionnés de manière à ne pas constituer d'obstacle ni présenter de risque de contact inconfortable pour l'utilisateur.
Le modèle, les dimensions et la robinetterie seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.
Toutes sujétions de fourniture, fixation, raccordement, réglage et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.31 Fourniture et pose de barre d'appui PMR

Le présent article comprend la fourniture et la pose de barres d'appui adaptées aux personnes à mobilité réduite, au droit des sanitaires concernés, conformément aux plans du marché et aux prescriptions réglementaires d'accessibilité.

Les barres seront de type fixe ou relevable suivant implantation, en inox, acier thermolaqué ou matériau équivalent, adaptées à un usage intensif en ERP.
La prestation comprend notamment :

- fourniture de la barre, platines, caches et accessoires de fixation ;
- renforts intégrés dans les cloisons lorsque nécessaires ;
- fixation mécanique adaptée à la nature du support ;
- pose à la hauteur et à l'implantation réglementaires ;
- réglage et contrôle de la stabilité ;
- joints et finitions au droit des fixations.

Au droit des WC PMR, la barre d'appui devra notamment être implantée à une hauteur comprise entre 0,70 m et 0,80 m et permettre à l'usager de se relever et de se transférer en toute sécurité.

Les barres devront être rigides, facilement préhensibles, sans arête vive et suffisamment résistantes aux efforts d'usage.

Le modèle, la finition et le principe de fixation seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.

Toutes sujétions de fourniture, renfort, fixation, réglage et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.32 Fourniture et pose de barre de tirage PMR

Le présent article comprend la fourniture et la pose d'une barre de tirage horizontale sur la face intérieure des portes de sanitaires PMR, permettant à une personne en fauteuil roulant de refermer facilement la porte derrière elle.
La prestation comprend notamment :

- fourniture d'une barre de tirage rigide et facilement préhensible ;
- réalisation en inox, acier thermolaqué ou matériau équivalent, adapté à un usage intensif en ERP ;
- fixation mécanique renforcée et adaptée à la constitution du vantail ;
- pose horizontale à une hauteur compatible avec l'usage PMR, environ 0,90 m du sol fini, suivant les prescriptions réglementaires et plans du marché ;
- traitement des extrémités et fixations sans arête vive ni élément saillant dangereux ;
- contrôle de la rigidité et de la bonne préhension après pose.

La longueur et l'implantation de la barre devront permettre une manœuvre aisée de la porte depuis l'espace de transfert, sans gêner les autres équipements.

Le modèle, la finition et les dimensions seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.

Toutes sujétions de fourniture, renfort, fixation, réglage et finition sont comprises dans le prix.

Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.33 Fourniture et pose de miroirs au-dessus des lavabos

Le présent article comprend la fourniture et la pose de miroirs muraux au-dessus des lavabos, conformément aux plans du marché et aux prescriptions d'accessibilité.

Les miroirs seront en glace argentée de sécurité, avec chants polis et arêtes non coupantes, adaptés à un usage intensif en ERP.
La prestation comprend notamment :

- relevé des dimensions sur site ;
- fourniture des miroirs découpés sur mesure ;
- fixation murale par collage, pattes, profils ou système adapté au support ;
- mise à niveau et alignement avec les lavabos ;
- traitement soigné des chants et raccords ;
- nettoyage après pose.

Au droit des lavabos PMR, le miroir devra être implanté de manière à pouvoir être utilisé aussi bien en position debout qu'assise, avec partie basse du miroir ou système inclinable conforme aux exigences d'accessibilité.

Le modèle, les dimensions, la finition des chants et le principe de fixation seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.

Toutes sujétions de fourniture, découpe, fixation, réglage et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.34 Fourniture et pose de vannes d'arrêt

Le présent article comprend la fourniture et la pose de vannes d'arrêt sur les réseaux d'alimentation en eau froide et eau chaude sanitaire, afin de permettre l'isolement des équipements ou groupes d'équipements concernés.

Les vannes seront de type quart de tour à boisseau sphérique, adaptées au diamètre et à la nature des canalisations, avec corps et raccords compatibles avec les réseaux existants ou neufs.
La prestation comprend notamment :

- fourniture des vannes et raccords nécessaires ;
- pose sur réseaux EF et EC ;
- adaptation des canalisations existantes si nécessaire ;
- réalisation des raccordements et étanchéités ;
- fixation et maintien des canalisations ;
- repérage clair des vannes ;
- essais d'étanchéité et de bon fonctionnement ;
- remise en service des réseaux après intervention.

Les vannes devront être facilement accessibles pour la maintenance et les interventions ultérieures, sans nécessiter de démontage d'ouvrage.

Toutes sujétions de fourniture, raccordement, adaptation, fixation, repérage et essais sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.35 Point luminaire y compris essais, contrôle, accessoires de pose et raccordement

Les entreprises concernées devront procéder aux essais et vérifications de fonctionnement des installations conformément aux dispositions figurant dans le document technique COPREC n° 1 publié dans le cahier spécial n°48.99 du Moniteur du 17 octobre 1997 et n° 4954 du Moniteur du 6 novembre 1998. Les résultats seront transcrits sur des procès-verbaux établis suivant les modèles figurant dans le document technique COPREC n°2 publié dans ce même document.

Les essais et vérifications de fonctionnement des installations concernent pour la présente opération l'application des fiches suivantes : EL : électricité.

L'entreprise devra fournir les justifications de l'autocontrôle concernant l'exécution des installations électriques. Plans, schémas et justificatifs des installations électriques, notamment :

- note de calculs,
- schéma général de distribution,
- schéma général de l'installation,
- nombre et caractéristiques des sources normales, de remplacement et de sécurité,
- localisation des sources et des tableaux de distribution,
- caractéristiques des matériels, y compris canalisations électriques (classe d'isolation, degré de protection IP et IK, comportement au feu …),
- nombre et nature des prises de terre,
- nature et type des installations de sécurité,
- plans d'implantation des matériels,
- justificatifs de conformité des matériels,
- schémas détaillés de mise en œuvre des installations dites répétitives.

L'entreprise devra également fournir toutes les notes de calcul et d'éclairage en prenant compte de l'ensemble des travaux du présent lot.

1.11.36 Fourniture et pose d'alarmes sonores et visuelles avec flash lumineux

Le présent article comprend la fourniture, la pose, le raccordement et la mise en service de dispositifs d'alarme sonore et visuelle, comprenant des flashs lumineux, dans les locaux concernés.

Les dispositifs seront raccordés au système d'alarme incendie existant et devront fonctionner simultanément avec le signal sonore général.

La prestation comprend notamment :

- fourniture des diffuseurs sonores et/ou dispositifs combinés sonore + flash ;
- fourniture de flashs lumineux à forte intensité, adaptés à la perception par les personnes sourdes ou malentendantes ;
- implantation de manière à assurer une visibilité efficace depuis l'ensemble de la zone concernée ;
- raccordement aux circuits d'alarme existants ;
- câblage, fixations, boîtes de raccordement et accessoires nécessaires ;
- adaptation ou extension ponctuelle du réseau existant si nécessaire ;
- paramétrage et synchronisation avec le système SSI ;
- essais de déclenchement, contrôle de la visibilité des flashs et vérification du bon fonctionnement.

Les équipements devront être compatibles avec le SSI existant et conformes aux normes applicables, notamment NF EN 54-23 pour les dispositifs visuels d'alarme.

Le modèle, l'implantation et les caractéristiques techniques seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre et du coordonnateur SSI avant commande.

Toutes sujétions de fourniture, câblage, raccordement, essais et mise en service sont comprises dans le prix.

Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.37 Fourniture et pose de luminaires LED dalle 600 × 600 mm

Le présent article comprend la fourniture, la pose, le raccordement et la mise en service de luminaires LED type dalle 600 × 600 mm, destinés à être intégrés dans les faux-plafonds modulaires.

Les luminaires présenteront notamment :

- format nominal 600 × 600 mm ;
- technologie LED ;
- diffuseur opale ou microprismatique assurant un éclairage homogène ;
- puissance et flux lumineux adaptés aux niveaux d'éclairement requis ;
- température de couleur homogène, suivant choix de la maîtrise d'œuvre ;
- IRC ≥ 80 ;
- appareillage LED intégré ou déporté suivant modèle ;
- faible éblouissement, adapté à un usage en ERP.
- La prestation comprend notamment :
- fourniture des luminaires, drivers et accessoires ;
- adaptation éventuelle de l'ossature du faux-plafond ;
- raccordement sur les alimentations électriques existantes ou créées ;
- fourniture des câbles, boîtes et accessoires nécessaires au raccordement ;
- fixation et mise en place dans les dalles de plafond ;
- raccordement aux commandes d'éclairage ;
- essais, réglages et mise en service.

Les luminaires devront être parfaitement alignés avec la trame du faux-plafond et présenter une finition homogène.

Le modèle, la puissance, le flux lumineux et la température de couleur seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.

Toutes sujétions de fourniture, pose, raccordement, réglage et mise en service sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.11.38 Erreurs ou omissions

Phase Appel d'offre : Si l'entreprise du présent lot détecte des omissions à la lecture du dossier de consultation pouvant le conduire à ajouter des postes, ces derniers devront l'être au présent chapitre et seront accompagnés d'une note justificative. Tous les éléments inclus par l'entreprise dans ce poste devront être justifiés dans son mémoire technique.

Phase Chantier : Il appartiendra à l'entreprise de signaler en temps utile, et en tout cas avant exécution, les omissions, les imprécisions ou les contradictions qu'il aurait pu relever dans les documents fournis et de demander les éclaircissements nécessaires.

1.12 Ancien tribunal

1.12.1 Dépose tapis brosse

Le présent article comprend la dépose complète du tapis-brosse existant, y compris de ses accessoires, cadres, profils et éléments de fixation, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

La prestation comprend notamment :

- repérage précis des ouvrages à déposer ;
- protection des ouvrages conservés à proximité ;
- dépose soigneuse du tapis-brosse ;
- dépose du cadre périphérique, profils, rails, fixations, scellements et accessoires associés, lorsqu'ils sont rendus sans objet ;
- retrait des colles, résidus, mortiers, calages ou éléments de fixation subsistant après dépose ;
- nettoyage complet de la réservation ou du support ;
- évacuation des éléments déposés et déchets vers les filières appropriées ;
- toutes sujétions de manutention et d'évacuation.

La dépose sera réalisée de manière à préserver au maximum les ouvrages périphériques conservés, notamment les revêtements de sol, seuils, cadres et supports adjacents.

Après dépose, le support devra être laissé propre, sain et apte à recevoir le nouvel ouvrage prévu au marché.

Toute dégradation occasionnée aux ouvrages conservés du fait de la dépose devra être reprise par l'entreprise à ses frais.

Toutes sujétions de dépose, décollage, démontage, nettoyage et évacuation sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.12.2 Tapis brosse encastré sur mesure

Le présent article comprend la fourniture et la pose d'un tapis-brosse encastré fabriqué sur mesure, destiné à remplacer le dispositif existant au droit des accès concernés, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

Avant toute fabrication, l'entreprise procédera à un relevé précis sur site de la réservation existante, comprenant notamment ses dimensions, sa profondeur, son équerrage et l'état du support.

Le tapis-brosse sera constitué d'un système adapté à un trafic intensif en établissement recevant du public, composé notamment :

- de profilés porteurs rigides en aluminium ou matériau équivalent ;
- d'inserts absorbants et grattants de type textile, brosse ou combinaison adaptée à l'usage ;
- de liaisons permettant l'enroulement ou la dépose aisée du tapis pour son entretien ;
- d'un cadre périphérique encastré, en aluminium, inox ou matériau équivalent résistant à l'usure et à la corrosion.

Le dispositif devra être :

- parfaitement stable sous le passage des usagers ;
- adapté au passage fréquent des personnes et équipements roulants ;
- résistant à l'usure, à l'écrasement et aux opérations courantes de nettoyage ;
- antidérapant ;
- facilement démontable pour permettre le nettoyage de la fosse ou de la réservation ;

- compatible avec les exigences relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Une attention particulière sera portée à l'affleurement du tapis-brosse avec les revêtements de sol adjacents. Aucun ressaut, désaffleurement ou bord saillant susceptible de constituer un obstacle au cheminement ne sera admis.

La prestation comprend notamment :

- relevés et prises de cotes sur site ;
- vérification de la profondeur et de l'état de la réservation existante ;
- nettoyage et préparation du fond de réservation ;
- reprises ponctuelles, ragréages ou calages nécessaires à l'obtention d'un support plan et stable ;
- fabrication sur mesure du tapis-brosse ;
- fourniture et pose du cadre périphérique ;
- toutes découpes et adaptations nécessaires ;
- fixation et calage du cadre ;
- pose et ajustement du tapis dans sa réservation ;
- raccordement soigné avec les revêtements de sol existants ;
- nettoyage complet après intervention.

En cas d'irrégularité de la réservation existante, l'entreprise devra prévoir les adaptations nécessaires afin d'obtenir un encadrement parfaitement rectiligne et un tapis correctement ajusté, sans jeu excessif ni point dur.

La teinte, le type d'insert, le profil et l'aspect du cadre seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande, sur présentation d'une fiche technique et d'échantillons. Le tapis sera livré parfaitement ajusté à la réservation et ne devra en aucun cas être constitué d'un modèle standard recoupé de manière approximative sur chantier.

Toutes sujétions de relevé, fabrication sur mesure, préparation du support, encadrement, pose, réglage et finition nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.12.3 Prolongation et raccordement de mains courantes intérieures

Le présent article comprend la prolongation, l'adaptation et le raccordement des mains courantes intérieures existantes, conformément aux plans du marché et aux prescriptions d'accessibilité applicables.
Les interventions pourront comprendre :

- la prolongation horizontale en tête ou en pied de volée afin d'atteindre la longueur réglementaire requise ;
- le raccordement entre deux tronçons existants afin d'assurer une continuité de préhension ;
- l'adaptation ponctuelle des supports, consoles et fixations nécessaires.
- Les éléments neufs seront de section, géométrie, matériau, teinte et finition identiques ou au plus proche de l'existant.

Les raccords devront être :

- rigides et durables ;
- sans ressaut ni arête vive ;
- continus à la main ;
- réalisés de manière discrète et homogène avec l'ouvrage conservé.

La prestation comprend notamment la prise de cotes sur site, la fourniture des éléments complémentaires, les découpes, assemblages, soudures ou manchonnages, les fixations, les retouches de finition et les reprises ponctuelles des supports.

Les prolongements devront respecter les dimensions et implantations réglementaires et ne pas créer d'obstacle dans les circulations.

Le principe de raccordement et la finition seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant exécution.

Toutes sujétions de fourniture, adaptation, raccordement, fixation et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.12.4 Contraste des premières et dernières marches

Le présent article comprend la mise en contraste visuel des premières et dernières marches des escaliers concernés, conformément aux plans du marché et aux prescriptions d'accessibilité applicables.

La mise en contraste sera réalisée sur les contremarches, sur toute la largeur utile de l'escalier et sur une hauteur minimale conforme à la réglementation.

Le dispositif pourra être réalisé par peinture technique, résine, bande ou revêtement rapporté, adapté à la nature du support et à un usage intensif en ERP.
La prestation comprend notamment :

- préparation, nettoyage et dépoussiérage des supports ;
- primaire d'accrochage si nécessaire ;
- fourniture et mise en œuvre du dispositif de contraste ;
- réalisation de limites nettes et régulières ;
- raccords et finitions avec les revêtements existants ;
- nettoyage après intervention.

La teinte retenue devra présenter un contraste visuel net et durable avec les marches adjacentes.

Le matériau, la teinte et la finition seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant mise en œuvre.

Toutes sujétions de préparation, fourniture, application et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.12.5 Condamnation de l'espace sous escalier par mise en place d'une main courante

Le présent article comprend la fourniture et la pose d'un dispositif de protection type main courante / barrière, destiné à empêcher l'accès à la partie située sous l'escalier présentant une hauteur libre insuffisante.
La prestation comprend notamment :

- relevé précis de la zone à protéger ;
- fourniture d'une structure métallique rigide, continue et facilement détectable ;
- potelets, traverses, main courante, platines et accessoires de fixation ;
- fixation au sol et/ou sur les ouvrages existants, adaptée à la nature des supports ;
- traitement des extrémités sans arête vive ni élément saillant ;
- finition thermolaquée ou équivalente, teinte au choix de la maîtrise d'œuvre ;
- reprises ponctuelles des supports après fixation.

Le dispositif devra interdire physiquement l'accès sous l'escalier dans les zones présentant un risque de choc, tout en étant facilement repérable visuellement et détectable à la canne par une personne déficiente visuelle.

Son implantation ne devra pas réduire la largeur utile des circulations ni créer de nouvel obstacle au cheminement.

Le principe, les dimensions, la teinte et les détails de fixation seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant fabrication.

Toutes sujétions de fourniture, fabrication, fixation, adaptation et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.12.6 Erreurs ou omissions

Phase Appel d'offre : Si l'entreprise du présent lot détecte des omissions à la lecture du dossier de consultation pouvant le conduire à ajouter des postes, ces derniers devront l'être au présent chapitre et seront accompagnés d'une note justificative. Tous les éléments inclus par l'entreprise dans ce poste devront être justifiés dans son mémoire technique.

Phase Chantier : Il appartiendra à l'entreprise de signaler en temps utile, et en tout cas avant exécution, les omissions, les imprécisions ou les contradictions qu'il aurait pu relever dans les documents fournis et de demander les éclaircissements nécessaires.

1.13 Bureau

1.13.1 Dépose des portes et de leurs bâti

Le présent article comprend la dépose complète des portes existantes et de leurs bâtis, dans les zones concernées par les travaux, conformément aux plans du marché.
La prestation comprend notamment :

- dépose des vantaux, quincailleries, paumelles, serrures et accessoires ;
- dépose complète des huisseries, dormants, couvre-joints et éléments de fixation ;
- découpe ou descellement soigné des bâtis afin de limiter les dégradations des ouvrages adjacents ;
- retrait des scellements, cales, chevilles et éléments devenus sans objet ;
- reprises ponctuelles et rebouchages nécessaires après dépose ;
- protection des sols, parois et ouvrages conservés ;
- tri, manutention et évacuation des éléments déposés vers les filières appropriées.

Les déposes seront réalisées avec soin afin de préserver les maçonneries, cloisons, revêtements et équipements conservés.

Les supports seront laissés propres, purgés et prêts à recevoir les nouveaux blocs-portes ou ouvrages prévus au marché.
Toutes sujétions de démontage, découpe, descellement, rebouchage, manutention et évacuation sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan

1.13.2 Agrandissement d'une ouverture de porte simple avec reprise de linteau

Le présent article comprend l'agrandissement d'une baie existante destinée à recevoir une porte simple, avec adaptation ou reprise du linteau existant, conformément aux plans du marché et aux études structurelles éventuelles.

La prestation comprend notamment :

- repérage et relevé précis de la baie existante ;
- mise en sécurité et étaiement provisoire si nécessaire ;
- dépose des éléments de finition au droit de l'ouverture ;
- sciage et démolition soignée des parties de maçonnerie concernées ;
- agrandissement de la baie aux dimensions projetées ;
- dépose, modification ou remplacement du linteau existant ;
- fourniture et mise en œuvre du nouveau linteau ou des renforcements nécessaires ;
- scellements, calages et reprises de maçonnerie périphériques ;
- reconstitution des tableaux, sous-face et joues ;
- reprises d'enduits et finitions nécessaires avant pose du nouveau bloc-porte ;
- évacuation des gravats et nettoyage de la zone d'intervention.

Toute intervention sur une paroi porteuse ou susceptible de participer à la stabilité de l'ouvrage devra être réalisée conformément aux prescriptions d'un bureau d'études structure compétent.

Les dimensions définitives de la baie seront vérifiées en coordination avec le bloc-porte prévu.
Toutes sujétions d'étaiement, sciage, démolition, renforcement, reprise de linteau, maçonnerie et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.13.3 Fourniture et pose d'un bloc-porte simple isophonique 93 x 204 cm

Le présent article comprend la fourniture et la pose d'un bloc-porte simple isophonique de dimensions nominales 93 x 204 cm, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.
Le bloc-porte comprendra notamment :

- vantail acoustique à âme pleine ;
- huisserie adaptée à la nature de la paroi ;
- joints périphériques acoustiques ;
- joint automatique en partie basse ou dispositif équivalent assurant la continuité de l'affaiblissement acoustique ;
- paumelles dimensionnées au poids du vantail ;
- serrure, cylindre et quincailleries nécessaires ;
- béquilles sur les deux faces ;
- butée de porte.

L'ensemble devra présenter un indice d'affaiblissement acoustique compatible avec les exigences du local, à justifier par fiche technique ou procès-verbal fabricant. À défaut d'indication particulière, le niveau de performance sera soumis à validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.

La prestation comprend également :

- relevé et vérification des dimensions de baie ;
- fourniture et pose de l'huisserie ;
- calage, fixation et réglage du vantail ;
- calfeutrement périphérique acoustique entre huisserie et paroi ;
- raccords et finitions nécessaires au droit des tableaux ;
- essais de fonctionnement et réglage final.

Le bloc-porte devra être posé de manière à ne créer aucun jour périphérique susceptible de dégrader la performance acoustique.

Le modèle, la finition, la quincaillerie et la performance acoustique seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.

Toutes sujétions de fourniture, pose, calfeutrement, réglage et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.13.4 Reprise de cloison après agrandissement d'ouverture

Le présent article comprend la reprise complète de la cloison au droit de l'ouverture agrandie, afin de reconstituer les tableaux, joues et surfaces adjacentes avec une finition identique ou au plus proche des parois existantes.
La prestation comprend notamment :

- purge et préparation des rives après travaux d'agrandissement ;
- reconstitution des parties de cloison nécessaires ;
- fourniture et pose des ossatures, plaques, panneaux ou matériaux compatibles avec l'existant ;
- renforts locaux nécessaires au droit du nouveau bloc-porte ;
- traitement des joints, raccords et angles ;
- reprise des enduits et préparation des supports ;
- ponçage et mise à niveau des surfaces ;
- reprise de peinture ou revêtement de finition dans une teinte et un aspect identiques à l'existant ;
- raccords soignés avec les murs conservés.

Les reprises devront être réalisées de manière à ne laisser aucune différence visible de niveau, fissure, joint apparent ou raccord grossier entre les parties neuves et existantes.

La teinte et la finition seront vérifiées sur site et soumises à la validation de la maîtrise d'œuvre avant réalisation définitive.

Toutes sujétions de fourniture, raccordement, enduit, préparation et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.13.5 Erreurs ou omissions

Phase Appel d'offre : Si l'entreprise du présent lot détecte des omissions à la lecture du dossier de consultation pouvant le conduire à ajouter des postes, ces derniers devront l'être au présent chapitre et seront accompagnés d'une note justificative. Tous les éléments inclus par l'entreprise dans ce poste devront être justifiés dans son mémoire technique.

Phase Chantier : Il appartiendra à l'entreprise de signaler en temps utile, et en tout cas avant exécution, les omissions, les imprécisions ou les contradictions qu'il aurait pu relever dans les documents fournis et de demander les éclaircissements nécessaires.

1.14 Salle d'audience n°8

1.14.1 Dépose des portes et de leurs bâti

Le présent article comprend la dépose complète des portes existantes et de leurs bâtis, dans les zones concernées par les travaux, conformément aux plans du marché.
La prestation comprend notamment :

- dépose des vantaux, quincailleries, paumelles, serrures et accessoires ;
- dépose complète des huisseries, dormants, couvre-joints et éléments de fixation ;
- découpe ou descellement soigné des bâtis afin de limiter les dégradations des ouvrages adjacents ;
- retrait des scellements, cales, chevilles et éléments devenus sans objet ;
- reprises ponctuelles et rebouchages nécessaires après dépose ;
- protection des sols, parois et ouvrages conservés ;
- tri, manutention et évacuation des éléments déposés vers les filières appropriées.

Les déposes seront réalisées avec soin afin de préserver les maçonneries, cloisons, revêtements et équipements conservés.

Les supports seront laissés propres, purgés et prêts à recevoir les nouveaux blocs-portes ou ouvrages prévus au marché.
Toutes sujétions de démontage, découpe, descellement, rebouchage, manutention et évacuation sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan

1.14.2 Agrandissement d'une ouverture de porte simple avec reprise de linteau

Le présent article comprend l'agrandissement d'une baie existante destinée à recevoir une porte simple, avec adaptation ou reprise du linteau existant, conformément aux plans du marché et aux études structurelles éventuelles.

La prestation comprend notamment :

- repérage et relevé précis de la baie existante ;
- mise en sécurité et étaiement provisoire si nécessaire ;
- dépose des éléments de finition au droit de l'ouverture ;
- sciage et démolition soignée des parties de maçonnerie concernées ;
- agrandissement de la baie aux dimensions projetées ;
- dépose, modification ou remplacement du linteau existant ;
- fourniture et mise en œuvre du nouveau linteau ou des renforcements nécessaires ;
- scellements, calages et reprises de maçonnerie périphériques ;
- reconstitution des tableaux, sous-face et joues ;
- reprises d'enduits et finitions nécessaires avant pose du nouveau bloc-porte ;
- évacuation des gravats et nettoyage de la zone d'intervention.

Toute intervention sur une paroi porteuse ou susceptible de participer à la stabilité de l'ouvrage devra être réalisée conformément aux prescriptions d'un bureau d'études structure compétent.

Les dimensions définitives de la baie seront vérifiées en coordination avec le bloc-porte prévu.
Toutes sujétions d'étaiement, sciage, démolition, renforcement, reprise de linteau, maçonnerie et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.14.3 Fourniture et pose d'une porte tiercée bois avec bâtons de maréchal

Le présent article comprend la fourniture et la pose d'un bloc-porte tiercé en bois, de dimensions, proportions, teinte et finition identiques ou au plus proche des portes existantes.
Le bloc-porte comprendra notamment :

- un vantail principal et un vantail secondaire semi-fixe ;

- huisserie, couvre-joints et habillages assortis ;
- finition bois, placage ou décor correspondant à l'existant ;
- bâtons de maréchal sur les deux faces du vantail principal ;
- paumelles adaptées au poids des vantaux ;
- serrure, cylindre et quincaillerie complète ;
- verrouillage haut et bas du vantail secondaire ;
- butées et accessoires nécessaires ;
- ferme-porte et sélecteur de fermeture si requis.

La prestation comprend les relevés sur site, la fourniture, la pose, le calage, les fixations, le réglage des vantaux ainsi que les raccords et finitions périphériques.

La porte devra assurer un fonctionnement souple, une parfaite stabilité et une intégration homogène avec les ouvrages existants.

Le modèle, la teinte, la finition bois et les quincailleries seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant fabrication.

Toutes sujétions de fourniture, fabrication, pose, réglage et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.14.4 Fourniture et pose d'une boucle audio portative

Le présent article comprend la fourniture, la mise en service et les essais d'une boucle à induction magnétique portative type LA-90 de AUDIOropa / Humantechnik, ou techniquement équivalent, destinée à l'accueil des personnes malentendantes appareillées.

Le dispositif sera de type portable et autonome, permettant son déplacement entre les différents postes d'accueil ou espaces concernés.

L'équipement présentera notamment les caractéristiques suivantes :

- boucle à induction magnétique intégrée dans un boîtier portable ;
- microphone intégré ;
- possibilité de raccordement d'un microphone externe ;
- fonctionnement sur secteur et sur batterie rechargeable ;
- autonomie sur batterie de 6 heures minimum ;
- couverture adaptée à une conversation en face-à-face, de l'ordre de 1 m ;
- indicateurs de fonctionnement et de niveau de charge ;
- chargeur / alimentation et accessoires nécessaires ;
- conformité à la NF EN IEC 60118-4 ou norme équivalente en vigueur.

L'appareil devra permettre une transmission directe vers les aides auditives équipées de la position T ou MT et être adapté à un usage régulier en établissement recevant du public.
La prestation comprend également :

- fourniture du dispositif complet et de son chargeur ;
- fourniture du pictogramme réglementaire signalant la présence d'une boucle à induction magnétique ;
- réglage et paramétrage ;
- essais de fonctionnement sur site ;
- vérification de la qualité de réception ;
- mise en service ;
- remise de la documentation et des notices d'utilisation en français ;
- présentation du fonctionnement de l'appareil au personnel utilisateur.

Le matériel proposé devra être de caractéristiques au moins équivalentes au modèle de référence LA-90. Toute variante sera soumise à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.
Toutes sujétions de fourniture, accessoires, essais, réglages et mise en service sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plans.

1.14.5 Reprise de cloison après agrandissement d'ouverture

Le présent article comprend la reprise complète de la cloison au droit de l'ouverture agrandie, afin de reconstituer les tableaux, joues et surfaces adjacentes avec une finition identique ou au plus proche des parois existantes.
La prestation comprend notamment :

- purge et préparation des rives après travaux d'agrandissement ;
- reconstitution des parties de cloison nécessaires ;
- fourniture et pose des ossatures, plaques, panneaux ou matériaux compatibles avec l'existant ;
- renforts locaux nécessaires au droit du nouveau bloc-porte ;
- traitement des joints, raccords et angles ;
- reprise des enduits et préparation des supports ;
- ponçage et mise à niveau des surfaces ;
- reprise de peinture ou revêtement de finition dans une teinte et un aspect identiques à l'existant ;
- raccords soignés avec les murs conservés.

Les reprises devront être réalisées de manière à ne laisser aucune différence visible de niveau, fissure, joint apparent ou raccord grossier entre les parties neuves et existantes.

La teinte et la finition seront vérifiées sur site et soumises à la validation de la maîtrise d'œuvre avant réalisation définitive.

Toutes sujétions de fourniture, raccordement, enduit, préparation et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.14.6 Erreurs ou omissions

Phase Appel d'offre : Si l'entreprise du présent lot détecte des omissions à la lecture du dossier de consultation pouvant le conduire à ajouter des postes, ces derniers devront l'être au présent chapitre et seront accompagnés d'une note justificative. Tous les éléments inclus par l'entreprise dans ce poste devront être justifiés dans son mémoire technique.

Phase Chantier : Il appartiendra à l'entreprise de signaler en temps utile, et en tout cas avant exécution, les omissions, les imprécisions ou les contradictions qu'il aurait pu relever dans les documents fournis et de demander les éclaircissements nécessaires.

1.15 Circulations verticales

1.15.1 Mise aux normes d'accessibilité des ascenseurs existants

Le présent article comprend l'ensemble des adaptations nécessaires à la mise en conformité des ascenseurs existants au regard des exigences d'accessibilité, conformément aux plans du marché, à la réglementation en vigueur et notamment aux dispositions applicables aux ascenseurs accessibles aux personnes handicapées.

La prestation comprend notamment :

- mise en place d'une signalisation visuelle des niveaux desservis ;
- ajout ou remplacement des boutons de commande avec repérage tactile et inscriptions en braille ;
- contraste visuel suffisant des boutons et commandes par rapport à leur support ;
- indication visuelle et sonore de l'étage atteint ;
- annonce sonore des niveaux et du sens de déplacement lorsque nécessaire ;
- mise en place de signaux lumineux indiquant le fonctionnement, l'appel et l'ouverture des portes ;
- adaptation de la hauteur et de l'implantation des commandes pour une utilisation par une personne en fauteuil roulant ;
- amélioration de la lisibilité des informations en cabine et sur les paliers ;
- adaptation, si nécessaire, du dispositif d'alarme et de communication d'urgence pour permettre son utilisation par les personnes malentendantes ou malvoyantes ;
- vérification et réglage des temps d'ouverture des portes, dispositifs de détection et sécurités associées ;
- fourniture de tous câblages, interfaces, modules et accessoires nécessaires à l'adaptation des installations existantes.

Les équipements mis en œuvre devront être compatibles avec les ascenseurs et automatismes existants et conformes notamment à la NF EN 81-70 en vigueur ainsi qu'aux exigences réglementaires d'accessibilité applicables aux ERP.

La prestation comprend également les essais de fonctionnement, réglages, programmation, mise en service et remise des documents de conformité après intervention.

Les modèles, pictogrammes, principes de signalisation et équipements proposés seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.

Toutes sujétions de fourniture, adaptation, raccordement, programmation, essais et mise en service sont comprises dans le prix.
Localisation : tous les ascenseurs public.

1.15.2 Interphone EAS

Le présent article comprend la fourniture, la pose, le raccordement et la mise en service d'un système d'interphonie destiné aux Espaces d'Attente Sécurisés (EAS), permettant une communication bidirectionnelle avec le poste de sécurité ou le point de surveillance désigné.
La prestation comprend notamment :

- fourniture du poste d'appel EAS, encastré ou en saillie suivant configuration ;
- bouton d'appel facilement identifiable et accessible ;
- communication mains libres, bidirectionnelle et permanente après prise d'appel ;
- signalisation visuelle et sonore confirmant la prise en compte de l'appel ;
- haut-parleur et microphone intégrés ;
- repérage clair de l'équipement par pictogramme et signalétique adaptée ;
- raccordement au poste central, au SSI ou au système de communication prévu ;
- fourniture des câbles, alimentations, interfaces, boîtes et accessoires nécessaires ;
- programmation, essais de communication et mise en service.

Le poste devra être implanté à une hauteur compatible avec une utilisation par une personne en fauteuil roulant et rester facilement accessible depuis l'EAS.

Le matériel devra être adapté à un usage en ERP, robuste, simple d'utilisation et compatible avec le système de sécurité existant.

Le modèle, l'implantation et le principe de raccordement seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre et du coordonnateur SSI avant commande.

Toutes sujétions de fourniture, câblage, raccordement, programmation, essais et mise en service sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.15.3 Prolongement des dalles pour création d'EAS dans les cages d'escaliers

Le présent article comprend la création de prolongements de dalles existantes au droit des cages d'escaliers, afin de constituer les surfaces nécessaires à l'aménagement des Espaces d'Attente Sécurisés (EAS), conformément aux plans du marché et aux études structure.
La prestation comprend notamment :

- relevé précis des ouvrages existants ;
- préparation et purge des supports ;
- réalisation des ancrages, scellements, aciers de liaison et renforts nécessaires ;
- création de la structure porteuse et du prolongement de dalle en béton armé ou système structurel équivalent validé ;
- respect des niveaux finis et raccordement avec les planchers existants ;
- réservations nécessaires aux équipements et réseaux ;
- traitement des rives et raccords avec les ouvrages conservés ;
- reprises de sous-face, enduits et finitions rendues nécessaires par les travaux.

Le dimensionnement de l'ouvrage sera réalisé par un bureau d'études structure compétent, avec prise en compte des charges d'exploitation, des équipements associés et des contraintes propres à l'EAS.

Les nouveaux ouvrages devront assurer une parfaite continuité structurelle avec l'existant et conserver les performances de résistance au feu requises pour la cage d'escalier et l'EAS.

Aucun travaux ne pourra être engagé avant validation des notes de calcul et plans EXE par la maîtrise d'œuvre.

Toutes sujétions d'étaiement, ancrage, coffrage, ferraillage, bétonnage, raccordement et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.15.4 Fourniture et pose de bandes d'éveil à la vigilance intérieure plot

Le présent article comprend la fourniture et la pose de bandes d'éveil à la vigilance (BEV) intérieures à plots, au droit des escaliers.

Les dispositifs seront conformes aux exigences réglementaires d'accessibilité et à la norme NF P 98-351 en vigueur.

Les BEV seront constituées de plots podotactiles rapportés, fixés individuellement ou intégrés à un système de pose adapté au support existant.
La prestation comprend notamment :

- relevé et implantation précise sur site ;
- préparation, nettoyage et dépoussiérage du support ;
- fourniture des plots et gabarits de pose ;
- perçage, collage ou fixation selon le procédé retenu ;
- pose régulière et parfaitement alignée ;

- traitement soigné des rives et raccords ;
- nettoyage final après intervention.
- Les plots devront être :
- résistants à l'usure et au trafic intensif ;
- antidérapants ;
- solidement fixés au support ;
- sans arête vive ;
- visuellement contrastés avec le revêtement de sol environnant.

Les BEV seront implantées conformément aux plans et aux prescriptions réglementaires, notamment en amont des premières marches des volées concernées.

Le modèle, le matériau, le diamètre, la teinte et le principe de fixation seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.

Toutes sujétions de fourniture, implantation, fixation, adaptation et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.15.5 Prolongation et raccordement de mains courantes intérieures

Le présent article comprend la prolongation, l'adaptation et le raccordement des mains courantes intérieures existantes, conformément aux plans du marché et aux prescriptions d'accessibilité applicables.
Les interventions pourront comprendre :

- la prolongation horizontale en tête ou en pied de volée afin d'atteindre la longueur réglementaire requise ;
- le raccordement entre deux tronçons existants afin d'assurer une continuité de préhension ;
- l'adaptation ponctuelle des supports, consoles et fixations nécessaires.
- Les éléments neufs seront de section, géométrie, matériau, teinte et finition identiques ou au plus proche de l'existant.

Les raccords devront être :

- rigides et durables ;
- sans ressaut ni arête vive ;
- continus à la main ;
- réalisés de manière discrète et homogène avec l'ouvrage conservé.

La prestation comprend notamment la prise de cotes sur site, la fourniture des éléments complémentaires, les découpes, assemblages, soudures ou manchonnages, les fixations, les retouches de finition et les reprises ponctuelles des supports.

Les prolongements devront respecter les dimensions et implantations réglementaires et ne pas créer d'obstacle dans les circulations.

Le principe de raccordement et la finition seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant exécution.

Toutes sujétions de fourniture, adaptation, raccordement, fixation et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.15.6 Fourniture et pose de garde-corps en cage d'escalier suite au prolongement des dalles

Le présent article comprend la fourniture et la pose de garde-corps neufs au droit des prolongements de dalles réalisés dans les cages d'escaliers, conformément aux plans du marché et aux exigences réglementaires applicables.

Les garde-corps seront réalisés en acier thermolaqué ou finition équivalente, avec une composition et un aspect identiques ou au plus proche des ouvrages existants.
La prestation comprend notamment :

- relevé précis des ouvrages et niveaux finis ;
- fourniture des montants, lisses, remplissages, mains courantes, platines et accessoires ;
- fixation sur les nouvelles dalles par ancrages adaptés ;
- réalisation des raccords avec les garde-corps existants ;
- traitement des angles, extrémités et changements de direction ;
- traitement anticorrosion et finition thermolaquée ;
- reprises ponctuelles des supports après fixation.

Les garde-corps devront respecter les hauteurs, espacements, zones de sécurité et efforts réglementaires, conformément aux normes NF P 01-012 et NF P 01-013 en vigueur.

Les ancrages et fixations seront dimensionnés en fonction du support et des efforts à reprendre. Aucun élément ne devra présenter d'arête vive ou de saillie dangereuse.

Le dessin, la teinte, le principe de raccordement à l'existant et les détails de fixation seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant fabrication.

Toutes sujétions de fourniture, fabrication, ancrage, raccordement, traitement et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.15.7 Erreurs ou omissions

Phase Appel d'offre : Si l'entreprise du présent lot détecte des omissions à la lecture du dossier de consultation pouvant le conduire à ajouter des postes, ces derniers devront l'être au présent chapitre et seront accompagnés d'une note justificative. Tous les éléments inclus par l'entreprise dans ce poste devront être justifiés dans son mémoire technique.

Phase Chantier : Il appartiendra à l'entreprise de signaler en temps utile, et en tout cas avant exécution, les omissions, les imprécisions ou les contradictions qu'il aurait pu relever dans les documents fournis et de demander les éclaircissements nécessaires.

1.16 Salle d’audience n°7

1.16.1 Fourniture et pose d'une boucle audio portative

Le présent article comprend la fourniture, la mise en service et les essais d’une boucle à induction magnétique portative type LA-90 de AUDIOropa / Humantechnik, ou techniquement équivalent, destinée à l’accueil des personnes malentendantes appareillées.

Le dispositif sera de type portable et autonome, permettant son déplacement entre les différents postes d’accueil ou espaces concernés.

L’équipement présentera notamment les caractéristiques suivantes :

- boucle à induction magnétique intégrée dans un boîtier portable ;
- microphone intégré ;
- possibilité de raccordement d’un microphone externe ;
- fonctionnement sur secteur et sur batterie rechargeable ;
- autonomie sur batterie de 6 heures minimum ;
- couverture adaptée à une conversation en face-à-face, de l’ordre de 1 m ;
- indicateurs de fonctionnement et de niveau de charge ;
- chargeur / alimentation et accessoires nécessaires ;
- conformité à la NF EN IEC 60118-4 ou norme équivalente en vigueur.

L’appareil devra permettre une transmission directe vers les aides auditives équipées de la position T ou MT et être adapté à un usage régulier en établissement recevant du public.
La prestation comprend également :

- fourniture du dispositif complet et de son chargeur ;
- fourniture du pictogramme réglementaire signalant la présence d’une boucle à induction magnétique ;
- réglage et paramétrage ;
- essais de fonctionnement sur site ;
- vérification de la qualité de réception ;
- mise en service ;
- remise de la documentation et des notices d’utilisation en français ;
- présentation du fonctionnement de l’appareil au personnel utilisateur.

Le matériel proposé devra être de caractéristiques au moins équivalentes au modèle de référence LA-90. Toute variante sera soumise à la validation de la maîtrise d’œuvre avant commande.
Toutes sujétions de fourniture, accessoires, essais, réglages et mise en service sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plans.

1.16.2 Erreurs ou omissions

Phase Appel d’offre : Si l'entreprise du présent lot détecte des omissions à la lecture du dossier de consultation pouvant le conduire à ajouter des postes, ces derniers devront l'être au présent chapitre et seront accompagnés d'une note justificative. Tous les éléments inclus par l’entreprise dans ce poste devront être justifiés dans son mémoire technique.

Phase Chantier : Il appartiendra à l’entreprise de signaler en temps utile, et en tout cas avant exécution, les omissions, les imprécisions ou les contradictions qu'il aurait pu relever dans les documents fournis et de demander les éclaircissements nécessaires.

1.17 Salle d'assises n°1

1.17.1 Fourniture et pose de bandes d'éveil à la vigilance intérieure plot

Le présent article comprend la fourniture et la pose de bandes d'éveil à la vigilance (BEV) intérieures à plots, au droit des escaliers.

Les dispositifs seront conformes aux exigences réglementaires d'accessibilité et à la norme NF P 98-351 en vigueur.

Les BEV seront constituées de plots podotactiles rapportés, fixés individuellement ou intégrés à un système de pose adapté au support existant.
La prestation comprend notamment :

- relevé et implantation précise sur site ;
- préparation, nettoyage et dépoussiérage du support ;
- fourniture des plots et gabarits de pose ;
- perçage, collage ou fixation selon le procédé retenu ;
- pose régulière et parfaitement alignée ;
- traitement soigné des rives et raccords ;
- nettoyage final après intervention.
- Les plots devront être :
- résistants à l'usure et au trafic intensif ;
- antidérapants ;
- solidement fixés au support ;
- sans arête vive ;
- visuellement contrastés avec le revêtement de sol environnant.

Les BEV seront implantées conformément aux plans et aux prescriptions réglementaires, notamment en amont des premières marches des volées concernées.

Le modèle, le matériau, le diamètre, la teinte et le principe de fixation seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.

Toutes sujétions de fourniture, implantation, fixation, adaptation et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.17.2 Dépose tapis brosse

Le présent article comprend la dépose complète du tapis-brosse existant, y compris de ses accessoires, cadres, profils et éléments de fixation, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

La prestation comprend notamment :

- repérage précis des ouvrages à déposer ;
- protection des ouvrages conservés à proximité ;
- dépose soigneuse du tapis-brosse ;
- dépose du cadre périphérique, profils, rails, fixations, scellements et accessoires associés, lorsqu'ils sont rendus sans objet ;
- retrait des colles, résidus, mortiers, calages ou éléments de fixation subsistant après dépose ;
- nettoyage complet de la réservation ou du support ;
- évacuation des éléments déposés et déchets vers les filières appropriées ;
- toutes sujétions de manutention et d'évacuation.

La dépose sera réalisée de manière à préserver au maximum les ouvrages périphériques conservés, notamment les revêtements de sol, seuils, cadres et supports adjacents.

Après dépose, le support devra être laissé propre, sain et apte à recevoir le nouvel ouvrage prévu au marché.

Toute dégradation occasionnée aux ouvrages conservés du fait de la dépose devra être reprise par l'entreprise à ses frais.

Toutes sujétions de dépose, décollage, démontage, nettoyage et évacuation sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.17.3 Tapis brosse encastré sur mesure

Le présent article comprend la fourniture et la pose d'un tapis-brosse encastré fabriqué sur mesure, destiné à remplacer le dispositif existant au droit des accès concernés, conformément aux plans du marché et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

Avant toute fabrication, l'entreprise procédera à un relevé précis sur site de la réservation existante, comprenant notamment ses dimensions, sa profondeur, son équerrage et l'état du support.

Le tapis-brosse sera constitué d'un système adapté à un trafic intensif en établissement recevant du public, composé notamment :

- de profilés porteurs rigides en aluminium ou matériau équivalent ;
- d'inserts absorbants et grattants de type textile, brosse ou combinaison adaptée à l'usage ;
- de liaisons permettant l'enroulement ou la dépose aisée du tapis pour son entretien ;
- d'un cadre périphérique encastré, en aluminium, inox ou matériau équivalent résistant à l'usure et à la corrosion.

Le dispositif devra être :

- parfaitement stable sous le passage des usagers ;
- adapté au passage fréquent des personnes et équipements roulants ;
- résistant à l'usure, à l'écrasement et aux opérations courantes de nettoyage ;
- antidérapant ;
- facilement démontable pour permettre le nettoyage de la fosse ou de la réservation ;
- compatible avec les exigences relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Une attention particulière sera portée à l'affleurement du tapis-brosse avec les revêtements de sol adjacents. Aucun ressaut, désaffleurement ou bord saillant susceptible de constituer un obstacle au cheminement ne sera admis.

La prestation comprend notamment :

- relevés et prises de cotes sur site ;
- vérification de la profondeur et de l'état de la réservation existante ;
- nettoyage et préparation du fond de réservation ;
- reprises ponctuelles, ragréages ou calages nécessaires à l'obtention d'un support plan et stable ;
- fabrication sur mesure du tapis-brosse ;
- fourniture et pose du cadre périphérique ;
- toutes découpes et adaptations nécessaires ;
- fixation et calage du cadre ;
- pose et ajustement du tapis dans sa réservation ;
- raccordement soigné avec les revêtements de sol existants ;
- nettoyage complet après intervention.

En cas d'irrégularité de la réservation existante, l'entreprise devra prévoir les adaptations nécessaires afin d'obtenir un encadrement parfaitement rectiligne et un tapis correctement ajusté, sans jeu excessif ni point dur.

La teinte, le type d'insert, le profil et l'aspect du cadre seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande, sur présentation d'une fiche technique et d'échantillons. Le tapis sera livré parfaitement ajusté à la réservation et ne devra en aucun cas être constitué d'un modèle standard recoupé de manière approximative sur chantier.

Toutes sujétions de relevé, fabrication sur mesure, préparation du support, encadrement, pose, réglage et finition nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.17.4 Erreurs ou omissions

Phase Appel d'offre : Si l'entreprise du présent lot détecte des omissions à la lecture du dossier de consultation pouvant le conduire à ajouter des postes, ces derniers devront l'être au présent chapitre et seront accompagnés d'une note justificative. Tous les éléments inclus par l'entreprise dans ce poste devront être justifiés dans son mémoire technique.

Phase Chantier : Il appartiendra à l'entreprise de signaler en temps utile, et en tout cas avant exécution, les omissions, les imprécisions ou les contradictions qu'il aurait pu relever dans les documents fournis et de demander les éclaircissements nécessaires.

1.18 Salle d'audience n°4

1.18.1 Fourniture et pose de bandes d'éveil à la vigilance intérieure plot

Le présent article comprend la fourniture et la pose de bandes d'éveil à la vigilance (BEV) intérieures à plots, au droit des escaliers.

Les dispositifs seront conformes aux exigences réglementaires d'accessibilité et à la norme NF P 98-351 en vigueur.

Les BEV seront constituées de plots podotactiles rapportés, fixés individuellement ou intégrés à un système de pose adapté au support existant.
La prestation comprend notamment :

- relevé et implantation précise sur site ;
- préparation, nettoyage et dépoussiérage du support ;
- fourniture des plots et gabarits de pose ;
- perçage, collage ou fixation selon le procédé retenu ;
- pose régulière et parfaitement alignée ;
- traitement soigné des rives et raccords ;
- nettoyage final après intervention.
- Les plots devront être :
- résistants à l'usure et au trafic intensif ;
- antidérapants ;
- solidement fixés au support ;
- sans arête vive ;
- visuellement contrastés avec le revêtement de sol environnant.

Les BEV seront implantées conformément aux plans et aux prescriptions réglementaires, notamment en amont des premières marches des volées concernées.

Le modèle, le matériau, le diamètre, la teinte et le principe de fixation seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.

Toutes sujétions de fourniture, implantation, fixation, adaptation et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.18.2 Fourniture et pose de nez de marches

Le présent article comprend la fourniture et la pose de nez de marches rapportés sur les escaliers concernés par les travaux, conformément aux plans du marché et aux prescriptions d'accessibilité applicables.
Les nez de marches seront adaptés au support existant et présenteront :

- une surface antidérapante ;
- un contraste visuel marqué avec le revêtement des marches ;
- une largeur visible suffisante sur le dessus de la marche ;
- une résistance adaptée à un usage intensif en ERP ;
- une géométrie ne créant ni ressaut dangereux, ni débord excessif au droit de la contremarche.

Ils pourront être constitués de profilés aluminium avec insert antidérapant, ou dispositif équivalent validé par la maîtrise d'œuvre.
La prestation comprend notamment :

- relevé et vérification de l'état des marches existantes ;
- préparation et nettoyage des supports ;
- fourniture et découpe sur mesure des profils ;
- fixation mécanique et/ou collage suivant le système retenu et la nature du support ;

- traitement soigné des abouts et raccords ;
- reprises ponctuelles nécessaires après pose ;
- nettoyage final.

La pose devra être régulière, parfaitement alignée et continue sur toute la largeur utile des marches.

Le modèle, la teinte, la largeur et le principe de fixation seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.

Toutes sujétions de fourniture, découpe, fixation, adaptation et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.18.3 Contraste des premières et dernières marches

Le présent article comprend la mise en contraste visuel des premières et dernières marches des escaliers concernés, conformément aux plans du marché et aux prescriptions d'accessibilité applicables.

La mise en contraste sera réalisée sur les contremarches, sur toute la largeur utile de l'escalier et sur une hauteur minimale conforme à la réglementation.

Le dispositif pourra être réalisé par peinture technique, résine, bande ou revêtement rapporté, adapté à la nature du support et à un usage intensif en ERP.
La prestation comprend notamment :

- préparation, nettoyage et dépoussiérage des supports ;
- primaire d'accrochage si nécessaire ;
- fourniture et mise en œuvre du dispositif de contraste ;
- réalisation de limites nettes et régulières ;
- raccords et finitions avec les revêtements existants ;
- nettoyage après intervention.

La teinte retenue devra présenter un contraste visuel net et durable avec les marches adjacentes.

Le matériau, la teinte et la finition seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant mise en œuvre.

Toutes sujétions de préparation, fourniture, application et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.18.4 Fourniture et pose de main courante le long de l'escalier intérieur

Le présent article comprend la fourniture et la pose de mains courantes neuves le long des escaliers intérieurs, conformément aux plans du marché et aux prescriptions réglementaires d'accessibilité.
Les mains courantes seront :

- continues sur l'ensemble des volées et paliers concernés ;
- rigides, stables et facilement préhensibles ;
- positionnées à une hauteur conforme aux exigences réglementaires ;
- prolongées horizontalement en tête et en pied de volée suivant les dispositions réglementaires ;
- visuellement contrastées par rapport à leur environnement immédiat ;
- conçues sans arête vive ni élément gênant la continuité de préhension.
- La prestation comprend notamment :
- relevé précis et prise de cotes sur site ;
- fourniture des mains courantes, consoles, platines et accessoires ;

- réalisation des raccords, retours, changements de direction et prolongements ;
- fixation sur murs, cloisons ou supports existants, avec renforts si nécessaire ;
- traitement soigné des extrémités ;
- reprises ponctuelles des supports et finitions après pose.

Les mains courantes seront réalisées en acier thermolaqué, inox ou matériau équivalent, de section adaptée à une bonne préhension. Le matériau, la teinte, le diamètre et le principe de fixation seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant fabrication.

Toutes sujétions de fourniture, fabrication, fixation, adaptation et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.18.5 Erreurs ou omissions

Phase Appel d'offre : Si l'entreprise du présent lot détecte des omissions à la lecture du dossier de consultation pouvant le conduire à ajouter des postes, ces derniers devront l'être au présent chapitre et seront accompagnés d'une note justificative. Tous les éléments inclus par l'entreprise dans ce poste devront être justifiés dans son mémoire technique.

Phase Chantier : Il appartiendra à l'entreprise de signaler en temps utile, et en tout cas avant exécution, les omissions, les imprécisions ou les contradictions qu'il aurait pu relever dans les documents fournis et de demander les éclaircissements nécessaires.

1.19 Salle d'audience n°3

1.19.1 Fourniture et pose de bandes d'éveil à la vigilance intérieure plot

Le présent article comprend la fourniture et la pose de bandes d'éveil à la vigilance (BEV) intérieures à plots, au droit des escaliers.

Les dispositifs seront conformes aux exigences réglementaires d'accessibilité et à la norme NF P 98-351 en vigueur.

Les BEV seront constituées de plots podotactiles rapportés, fixés individuellement ou intégrés à un système de pose adapté au support existant.
La prestation comprend notamment :

- relevé et implantation précise sur site ;
- préparation, nettoyage et dépoussiérage du support ;
- fourniture des plots et gabarits de pose ;
- perçage, collage ou fixation selon le procédé retenu ;
- pose régulière et parfaitement alignée ;
- traitement soigné des rives et raccords ;
- nettoyage final après intervention.
- Les plots devront être :
- résistants à l'usure et au trafic intensif ;
- antidérapants ;
- solidement fixés au support ;
- sans arête vive ;
- visuellement contrastés avec le revêtement de sol environnant.

Les BEV seront implantées conformément aux plans et aux prescriptions réglementaires, notamment en amont des premières marches des volées concernées.

Le modèle, le matériau, le diamètre, la teinte et le principe de fixation seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.

Toutes sujétions de fourniture, implantation, fixation, adaptation et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.19.2 Fourniture et pose de nez de marches

Le présent article comprend la fourniture et la pose de nez de marches rapportés sur les escaliers concernés par les travaux, conformément aux plans du marché et aux prescriptions d'accessibilité applicables.
Les nez de marches seront adaptés au support existant et présenteront :

- une surface antidérapante ;
- un contraste visuel marqué avec le revêtement des marches ;
- une largeur visible suffisante sur le dessus de la marche ;
- une résistance adaptée à un usage intensif en ERP ;
- une géométrie ne créant ni ressaut dangereux, ni débord excessif au droit de la contremarche.

Ils pourront être constitués de profilés aluminium avec insert antidérapant, ou dispositif équivalent validé par la maîtrise d'œuvre.
La prestation comprend notamment :

- relevé et vérification de l'état des marches existantes ;
- préparation et nettoyage des supports ;
- fourniture et découpe sur mesure des profils ;
- fixation mécanique et/ou collage suivant le système retenu et la nature du support ;

- traitement soigné des abouts et raccords ;
- reprises ponctuelles nécessaires après pose ;
- nettoyage final.

La pose devra être régulière, parfaitement alignée et continue sur toute la largeur utile des marches.

Le modèle, la teinte, la largeur et le principe de fixation seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant commande.

Toutes sujétions de fourniture, découpe, fixation, adaptation et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.19.3 Contraste des premières et dernières marches

Le présent article comprend la mise en contraste visuel des premières et dernières marches des escaliers concernés, conformément aux plans du marché et aux prescriptions d'accessibilité applicables.

La mise en contraste sera réalisée sur les contremarches, sur toute la largeur utile de l'escalier et sur une hauteur minimale conforme à la réglementation.

Le dispositif pourra être réalisé par peinture technique, résine, bande ou revêtement rapporté, adapté à la nature du support et à un usage intensif en ERP.
La prestation comprend notamment :

- préparation, nettoyage et dépoussiérage des supports ;
- primaire d'accrochage si nécessaire ;
- fourniture et mise en œuvre du dispositif de contraste ;
- réalisation de limites nettes et régulières ;
- raccords et finitions avec les revêtements existants ;
- nettoyage après intervention.

La teinte retenue devra présenter un contraste visuel net et durable avec les marches adjacentes.

Le matériau, la teinte et la finition seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant mise en œuvre.

Toutes sujétions de préparation, fourniture, application et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.19.4 Fourniture et pose de main courante le long de l'escalier intérieur

Le présent article comprend la fourniture et la pose de mains courantes neuves le long des escaliers intérieurs, conformément aux plans du marché et aux prescriptions réglementaires d'accessibilité.
Les mains courantes seront :

- continues sur l'ensemble des volées et paliers concernés ;
- rigides, stables et facilement préhensibles ;
- positionnées à une hauteur conforme aux exigences réglementaires ;
- prolongées horizontalement en tête et en pied de volée suivant les dispositions réglementaires ;
- visuellement contrastées par rapport à leur environnement immédiat ;
- conçues sans arête vive ni élément gênant la continuité de préhension.
- La prestation comprend notamment :
- relevé précis et prise de cotes sur site ;
- fourniture des mains courantes, consoles, platines et accessoires ;

- réalisation des raccords, retours, changements de direction et prolongements ;
- fixation sur murs, cloisons ou supports existants, avec renforts si nécessaire ;
- traitement soigné des extrémités ;
- reprises ponctuelles des supports et finitions après pose.

Les mains courantes seront réalisées en acier thermolaqué, inox ou matériau équivalent, de section adaptée à une bonne préhension. Le matériau, la teinte, le diamètre et le principe de fixation seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre avant fabrication.

Toutes sujétions de fourniture, fabrication, fixation, adaptation et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.19.5 Erreurs ou omissions

Phase Appel d'offre : Si l'entreprise du présent lot détecte des omissions à la lecture du dossier de consultation pouvant le conduire à ajouter des postes, ces derniers devront l'être au présent chapitre et seront accompagnés d'une note justificative. Tous les éléments inclus par l'entreprise dans ce poste devront être justifiés dans son mémoire technique.

Phase Chantier : Il appartiendra à l'entreprise de signaler en temps utile, et en tout cas avant exécution, les omissions, les imprécisions ou les contradictions qu'il aurait pu relever dans les documents fournis et de demander les éclaircissements nécessaires.

1.20 Signalétique

1.20.1 Fourniture et pose de signalétique intérieure

Le présent article comprend la fourniture, la fabrication et la pose de l'ensemble de la signalétique intérieure prévue au marché, conformément aux plans et aux indications de la maîtrise d'œuvre.

La signalétique pourra comprendre notamment :

- plaques d'identification des locaux ;
- panneaux directionnels ;
- pictogrammes ;
- repérage des sanitaires, EAS, ascenseurs et cheminements accessibles ;
- signalétique liée à l'accessibilité ;
- informations ponctuelles destinées aux usagers.

Les éléments devront présenter une lecture claire, un contraste visuel suffisant et une implantation adaptée à l'usage des personnes en situation de handicap. Lorsque nécessaire, les informations seront complétées par un repérage tactile et/ou en braille.

La prestation comprend notamment :

- relevés et vérification des implantations sur site ;
- établissement des maquettes et plans de repérage ;
- fourniture des panneaux, plaques, pictogrammes, adhésifs, supports et accessoires ;
- impression, gravure, découpe ou sérigraphie suivant le modèle retenu ;
- fixation sur murs, portes, vitrages ou supports spécifiques ;
- toutes adaptations et finitions nécessaires à une parfaite intégration.

Le modèle exact, les dimensions, matériaux, teintes, typographies, pictogrammes et contenus seront définis ou validés par la maîtrise d'œuvre avant fabrication.

Un BAT sera soumis à validation avant lancement en fabrication.

Toutes sujétions de conception d'exécution, fourniture, pose, fixation et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.20.2 Signalétique EAS

Le présent article comprend la fourniture, la fabrication et la pose de la signalétique spécifique aux Espaces d'Attente Sécurisés (EAS), conformément aux plans du marché et aux prescriptions réglementaires applicables.
La signalétique comprendra notamment :

- repérage de l'EAS depuis les circulations ;
- plaque d'identification au droit de l'espace ;
- pictogrammes normalisés ;
- indications nécessaires à l'utilisation de l'interphone ou du dispositif d'appel ;
- consignes d'usage et d'attente en cas d'évacuation ;
- fléchage directionnel si nécessaire.

Les éléments devront présenter une lisibilité immédiate, un contraste visuel suffisant et une implantation accessible à tous les usagers. Lorsque nécessaire, les informations seront complétées par des éléments tactiles et/ou en braille.
La prestation comprend :

- relevés et validation des implantations ;
- établissement des maquettes graphiques ;
- fourniture des plaques, panneaux, pictogrammes et accessoires ;
- fixation sur murs, portes ou supports dédiés ;

- toutes adaptations et finitions nécessaires.

Le modèle exact, les dimensions, teintes, typographies, pictogrammes et contenus seront définis ou validés par la maîtrise d'œuvre avant fabrication.

Un BAT sera soumis à validation préalable.

Toutes sujétions de fourniture, fabrication, fixation et finition sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.20.3 Fourniture et pose des plans d'intervention et d'évacuation

Le présent article comprend la mise à jour, la fourniture et la pose des plans d'intervention et d'évacuation nécessaires après travaux, conformément à la configuration définitive des locaux et aux prescriptions de sécurité incendie.
La prestation comprend notamment :

- relevé et vérification de la configuration des locaux après travaux ;
- mise à jour des circulations, issues, escaliers, ascenseurs, EAS et équipements de sécurité ;
- représentation des moyens de secours, déclencheurs manuels, extincteurs, RIA, équipements SSI et organes de coupure concernés ;
- indication des cheminements et sorties d'évacuation ;
- établissement des plans d'intervention destinés aux services de secours ;
- établissement des plans d'évacuation destinés aux occupants ;
- impression sur support rigide protégé, avec finition adaptée à un usage intérieur en ERP ;
- fourniture et pose des cadres, fixations et accessoires nécessaires.

Les plans seront réalisés conformément à la réglementation incendie et à la norme NF X08-070 en vigueur, avec symboles et couleurs normalisés.

Le contenu, l'orientation, l'échelle et l'implantation des plans seront soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre et du coordonnateur SSI avant fabrication.

Un BAT sera remis pour validation avant impression définitive.

Toutes sujétions de relevé, mise à jour graphique, impression, fourniture, fixation et pose sont comprises dans le prix.
Localisation : comme indiqué en plan.

1.20.4 Erreurs ou omissions

Phase Appel d'offre : Si l'entreprise du présent lot détecte des omissions à la lecture du dossier de consultation pouvant le conduire à ajouter des postes, ces derniers devront l'être au présent chapitre et seront accompagnés d'une note justificative. Tous les éléments inclus par l'entreprise dans ce poste devront être justifiés dans son mémoire technique.

Phase Chantier : Il appartiendra à l'entreprise de signaler en temps utile, et en tout cas avant exécution, les omissions, les imprécisions ou les contradictions qu'il aurait pu relever dans les documents fournis et de demander les éclaircissements nécessaires.